

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

(n° 2018/4309 à 2018/4389)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 17 décembre 2018 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 10 décembre 2018 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Dognin-Sauze, M. Brumm, Mme Aït-Maten, M. Sécheresse, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Graber, Mme Condemine, M. Giordano, Mme Reynaud, M. Claisse, Mme Rivoire, M. Durand, Mme Rabatel, M. Le Faou, Mme Besson, M. Cucherat, Mme Frih, M. Lévy, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, Mme Croizier, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, M. Remy, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Roux de Bézieux (pouvoir à Mme Sangouard), Mme Rolland-Vannini (pouvoir à M. Kismoune), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Nachury), M. Royer (pouvoir à M. Broliquier), Mme Granjon (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Bernard (pouvoir à M. Cucherat).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Berra (pouvoir à M. Berat), Mme Brugnera (pouvoir à M. Graber), M. Coulon (pouvoir à Mme Fondeur), Mme Frih (pouvoir à Mme Hajri), M. Havard (pouvoir à Mme Servien), M. Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme Aït-Maten), M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Palomino), M. Le Faou (pouvoir à M. Lévy), M. Maleski (pouvoir à M. Corazzol), M. Philip (pouvoir à Mme Picot), M. Touraine (pouvoir à Mme Tazdaït), M. Sécheresse (pouvoir à M. Képénékian).

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint. Merci.

(Le quorum est constaté.)

Hommage à la mémoire des victimes de l'attentat perpétré à Strasbourg le 11 décembre 2018

M. LE MAIRE : Chers collègues,

Je voudrais en ce début de Conseil municipal que nous puissions tous ensemble rendre hommage aux victimes de l'attentat perpétré au marché de Noël de Strasbourg le 11 décembre dernier.

En apprenant la nouvelle, chacune et chacun d'entre nous a été bouleversé. Une fois de plus, le terrorisme avait frappé, avait frappé sur un lieu qui devait être un lieu de fête. Ce soir-là, un immense élan de solidarité a porté nos cœurs et nos esprits vers la ville de Strasbourg.

Je sais qu'à ce moment-là, beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais ont repensé à notre Fête des Lumières. Nous aussi, nous aurions pu connaître un tel attentat. Nous avons peut-être, dans notre pays, oublié combien la menace restait forte. Oui, Strasbourg et la France entière étaient sous le choc.

La mobilisation de nos forces de l'ordre fut exemplaire. Policiers, gendarmes, Direction générale de la sécurité intérieure, Renseignement territorial, agents du RAID, tous étaient mobilisés.

Puis, c'est avec soulagement que nous avons appris que, le 13 au soir, des policiers de la brigade spécialisée de terrain de Neudorf avaient pu mettre fin à la cavale de l'auteur de l'attaque.

Hier, au marché de Strasbourg, un millier de personnes étaient réunies en hommage aux victimes, mais aussi pour montrer que la paix et la fraternité seraient toujours plus fortes que le terrorisme. Ils ont chanté ensemble John Lennon, ils ont chanté Jacques Brel et c'étaient de très grands moments d'émotion. Et puis, il y a eu cette Marseillaise, qui, reprise à pleine voix, a montré que les Français se sentaient tous des enfants d'une même patrie.

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée.)

M. LE MAIRE : Merci, chers collègues.

Hommage à la mémoire de madame Christiane Nicolas

M. LE MAIRE : Nous avons également, en ce début de Conseil, une pensée pour madame Christiane Nicolas, ancienne adjointe au maire de Lyon et conseillère d'arrondissement de Lyon 2^e, qui nous a quittés le 28 novembre dernier. Monsieur David a souhaité pouvoir dire quelques mots en hommage à sa mémoire. Je lui donne la parole.

M. DAVID Jean-Jacques : Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Cet après-midi, je souhaiterais au nom de vous tous rendre hommage à la mémoire de madame Christiane Nicolas, qui s'est beaucoup engagée pour notre cité et ses concitoyens.

Christiane Nicolas s'est éteinte il y a quelques jours, le 28 novembre, à l'âge de 79 ans. Malade, elle a beaucoup souffert mais a quitté notre monde dans une dignité exemplaire, dignité qui est bien à l'image de ce qu'elle fut durant toute sa vie.

Son implication politique débuta avec Camille Georges au Conseil du 2^e arrondissement, puis se poursuivit sur ces bancs de 1989 à 1998, où j'ai eu la chance de la côtoyer. Conseillère municipale déléguée, puis Adjointe, elle a eu à cœur de mettre en œuvre le plan Enfants dans la Cité, porté par Michel Noir et Jean-Michel Dubernard.

Dès l'été 1989, elle était à pied d'œuvre pour suivre tous les jours de juillet et août les travaux du grand plan investissement dans les écoles, plan de plus de 15 millions d'euros, décidé à l'époque par la nouvelle municipalité. C'est grâce à elle que cette rentrée scolaire 89-90 a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

C'est au Conseil municipal du 23 novembre 1992 qu'elle fut élue adjointe en charge des bâtiments et restauration scolaire, en même temps que sept autres nouveaux adjoints. Mais, signe d'une certaine reconnaissance de ses pairs, c'est elle qui recueillit alors le plus grand nombre de suffrages.

Modeste, d'un dynamisme incroyable, elle n'était pas dans une attitude dogmatique et conflictuelle. Elle avait toujours à cœur de convaincre, de faire adhérer les uns et les autres et particulièrement les services municipaux aux projets qu'elle entendait mener.

Courageuse, humaine, de bonne humeur, souriante, pétillante, tels sont les qualificatifs qui viennent quand on évoque son souvenir. C'était une optimiste enthousiaste auprès de qui la communauté éducative a toujours pu trouver une écoute attentive.

Quand elle disait qu'elle allait faire, nous pouvions être certains que, sans bruit, ce serait fait. Je crois qu'ainsi, elle faisait honneur à la fonction d'élu.

Comme me l'a dit un de ses amis proches, c'était quelqu'un de bien.

À ses enfants, Corinne, Vincent et Olivier, leurs conjoints, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, je voudrais adresser en cette enceinte au nom de vous tous, mes chers collègues, nos plus sincères condoléances.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, monsieur DAVID.

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018. Si personne n'a d'observations à présenter sur la rédaction de ce dernier, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Compte rendu des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 17 juillet 2017 et le 5 novembre 2018

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous avez accordée au maire par délibérations numéros 2017/3176, 2017/3177 du 17 juillet 2017 et numéros 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

DÉSIGNATIONS

2018/4378 - Commissions thématiques créées à titre permanent - Remplacement de représentants du Conseil municipal

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, suite à la démission de monsieur Georges Fenech de ses fonctions de conseiller municipal, le 2 octobre 2018, je vous propose de pourvoir aux remplacements suivants : remplacement de monsieur Georges Fenech au sein de la Commission finances, commande publique, administration générale, ressources humaines et au sein de la Commission immobilière, bâtiments, remplacement de madame Nora Berra au sein de la Commission affaires sociales, solidarité, santé, droit des citoyens. Vous avez un bulletin sur vos tables. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Dans ce cas, je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/4379 - Conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences - Désignation d'un représentant et de personnalités qualifiées par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Nous devons désigner cinq personnalités qualifiées, conjointement à la Métropole de Lyon et l'École Normale Supérieure un représentant du Conseil municipal. Je vous propose de procéder d'abord à la désignation des cinq personnalités qualifiées. Vous avez là aussi les noms devant vous. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Je mets cette liste aux voix. Je vous rappelle les noms si vous n'avez pas la liste :

- Madame Camille Pisani ;
- Monsieur Bruno Maquar ;
- Monsieur Hubert Guimet ;
- Monsieur Hervé Laurent ;
- Madame Yannick Lintz.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Nous devons désigner également un représentant de la Ville de Lyon. Je vous propose la candidature de Monsieur Képénékian. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Dans ce cas, nous votons.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de madame Perrin-Gilbert sur les personnalités qualifiées).

M. LE MAIRE : Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS ÉCRITES DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT

M. LE MAIRE : Je donne la parole à madame Perrin-Gilbert.

a) Question n° 1 : École Michel Servet

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Vous en avez l'habitude désormais, car, à chaque Conseil municipal où nous en avons l'occasion, le Conseil du 1^{er} arrondissement choisit de poser une question qui concerne la situation de l'école Michel Servet. Il en est ainsi régulièrement depuis 2014. Après 2014, j'en viens à 2016.

En 2016 donc, une étude menée par ATMO Rhône-Alpes avec les modélisations associées a mis en évidence une forte pollution de l'air aux abords de l'école Michel Servet ainsi que dans le quartier de la place Chazette. Dès lors, il convient selon nous d'adopter une réponse en deux volets, en vue de sécuriser l'école Michel Servet, d'une part, des mesures et des usages adaptés au sein de l'école, d'autre part, des mesures globales de lutte contre la pollution atmosphérique.

Plusieurs mesures de précaution ont été mises en œuvre au sein de l'école Michel Servet : condamnation de la cour principale, mesures pour lutter contre la pollution intérieure, avec l'installation d'un extracteur d'air dans le gymnase, le déplacement de deux classes donnant sur la cour condamnée, la modification des rythmes d'aération des salles en fonction des pics de pollution, le nettoyage humide des sols. Ces mesures s'avèrent malgré tout insuffisantes.

Monsieur Corazzol nous indiquait durant l'été que des relevés de qualité de l'air étaient programmés pour septembre 2018. Le souci d'un suivi des mesures de précaution est partagé.

Aussi, pourriez-vous communiquer les résultats de ces relevés ?

Pour compléter ce dispositif de suivi, le Maire de Lyon a-t-il sollicité le Préfet du Rhône, en vue d'un suivi sanitaire des enfants au long cours, car l'on sait que l'exposition régulière à une source de pollution n'entraîne pas nécessairement des effets immédiats, mais parfois des effets à terme.

En outre, où en sont les projets de déplacement des sanitaires et la mise en place d'un jardin partagé dans le jardin de Thou ?

Voilà pour l'école.

Du point de vue des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique maintenant, nous notons la mise en place d'une zone à faibles émissions par la Métropole de Lyon. Dans le cadre du dialogue entre la Ville et la Métropole, des mesures spécifiques aux abords de l'école Michel Servet et du quartier de la place Chazette ont-elles été pensées, abordées ? En effet, la pollution étant en partie générée par le trafic routier, plusieurs solutions peuvent être proposées : l'installation d'un radar sur les voies de circulation des quais du Rhône, la limitation de la circulation automobile dans le tunnel de la Croix-Rousse au profit de transports en commun, la suppression de la circulation dans le tunnel lors des pics de pollution. Qu'en est-il de ces propositions possibles ?

Enfin, parce que la question de la pollution de l'air est un sujet global, nous demandons l'extension de la ZFE à l'ensemble des véhicules motorisés, et ce, progressivement, en parallèle d'un renforcement des transports en commun et d'une révision de leurs tarifs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je donne la parole à monsieur Corazzol.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire,

Madame le Maire du 1^{er} arrondissement,

Chers collègues,

Comme vous l'avez rappelé, les diagnostics réalisés en 2016 et valables pour 7 ans, ont démontré que la qualité de l'air intérieur de l'école Servet se situait dans la norme. Des actions complémentaires et concrètes ont été malgré tout mises en place. Des consignes d'aération renforcée dans les locaux ont été adressées aux personnels enseignants et municipaux et un nettoyage humide des sols est réalisé tous les jours. Les deux salles les plus exposées ont été transférées. Dans le gymnase, enfin, une VMC a été installée pour améliorer la qualité de l'air et des analyses ont été réalisées cet été.

En ce qui concerne le benzène et le formaldéhyde, les résultats que nous venons de recevoir sont bons et nettement inférieurs à la valeur limite. Pour le dioxyde d'azote, les valeurs mesurées sont également inférieures aux valeurs de référence. L'indice de confinement est de zéro sur une échelle de cinq, ce qui veut dire que l'air est très bien renouvelé dans cet équipement. Pour ce qui relève des particules fines, les concentrations dans le gymnase sont aussi inférieures aux valeurs limites établies par le Haut Conseil de la Santé publique. Elles ne présentent pas de caractère préoccupant par rapport à la proximité du tunnel. Elles peuvent néanmoins être encore abaissées en améliorant certains dispositifs comme la fréquence du nettoyage au sol ou le remplacement de certains filtres, ce sur quoi nous allons travailler très prochainement avec l'ensemble des services de la Ville de Lyon.

Voilà les données rassurantes que je souhaitais vous exposer et que je communiquerai dans les jours qui viennent aux parents d'élèves que j'avais déjà reçus à la rentrée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si monsieur Philip veut bien compléter.

M. PHILIP Thierry : Oui, je vais répondre à la partie concernant la ZFE.

La ZFE ou zone de faibles émissions concernera la quasi-totalité de la ville de Lyon et les abords de l'école Michel Servet et du tunnel de la Croix-Rousse sont concernés par la ZFE. Cela signifie qu'en 2020, les vignettes 4 et 5 seront interdites pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers, car, avec 25 % des kilomètres parcourus, ils représentent plus de 60 % de la pollution. En 2021, nous ajouterons la vignette 3. Seront donc interdites les vignettes 3, 4 et 5.

Je n'ai pas d'opposition pour un radar sur l'axe nord-sud, que vous suggérez, mais ce n'est pas de la responsabilité de la Métropole. La limitation de la circulation automobile pendant les pics de pollution est de la responsabilité du Préfet, pas de la Métropole.

Comme nous souhaitons garder l'orientation emploi, qui est l'orientation numéro 1 de la Métropole, et comme y compris les parents de Michel Servet souhaitent des services et du travail dans leur ville, il n'est pas question d'interdire tous les véhicules motorisés. Pour respecter les seuils réglementaires, il serait nécessaire – nous vous l'avions déjà expliqué à cinq ou six reprises – de retirer 78 % des véhicules particuliers de la circulation du quartier pour avoir un effet mesurable. Évidemment, ce n'est pas possible. De plus, cela engendrerait un report de trafic dans d'autres quartiers. Cela reporterait simplement le problème sur d'autres quartiers.

C'est d'ailleurs pour cela que nous avons engagé un Plan Oxygène à l'échelle de la Métropole. Le Plan Oxygène est beaucoup plus important que la ZFE. C'est un puzzle dans lequel il y a énormément d'actions. Toutes ces actions concernent l'axe nord-sud, l'école Michel Servet, le tunnel de la Croix-Rousse. Je pense que cela permettra d'accélérer la diminution des concentrations de polluants. Nous n'avons pas les calculs pour 2025, mais nous avons les calculs pour 2030. Nous savons que si nous ne changeons rien à ce qui était décidé et ce qui sera normalement voté fin janvier à la Métropole, nous aurons des taux européens et des taux OMS en dessous du seuil pour tous les habitants de la Métropole en 2030, probablement en 2025, mais je n'ai pas les chiffres. Pour les PM 10, c'est un tout petit peu moins bien. Nous serons à 21 au lieu de 20 pour le taux OMS. Si nous voulons descendre encore, pour les PM 2,5, ce sera encore un tout petit peu moins bien, nous serons autour de 25, alors que le taux doit être autour de 21.

Voilà ce que je peux dire. Nous pourrions ajouter la prime air-bois qui diminuera les réductions de particules. La ZFE est une des pièces du puzzle qui s'appelle le Plan Oxygène.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert, c'est vous qui posez la deuxième question ?

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Une petite remarque, le jour où il n'y aura plus d'air respirable, il n'y aura plus d'emplois non plus ni de travailleurs et donc, pour moi, l'écologie et l'air sont une priorité avant l'emploi. Cela fait partie de nos différences.

b) Question n° 2 : Place des Terreaux

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : La deuxième question concernait la place de Terreaux.

Dans le cadre du projet Cœur Presqu'île, une rénovation a actuellement lieu sur la place des Terreaux. Comme tout chantier, celui-ci perturbe les équilibres en place et génère des nuisances.

Du point de vue des circulations piétonnes, est-il possible d'étudier une meilleure intégration du chantier, avec une signalétique plus visible, la mise en œuvre d'un platelage bois le long des façades commerçantes, pour éviter de traverser un terrain peu sécurisé, une communication également sur les différentes phases de chantier, car, aujourd'hui, nous estimons, et c'était un avis unanime des élus du 1^{er} arrondissement, que le chantier de la place des Terreaux n'était pas à la hauteur et qu'il est aujourd'hui très mal organisé.

Est-ce que les commerçants impactés par ces travaux seront dédommagés ? Si oui, de quelle manière et à quelle échéance ?

Au-delà du réaménagement de la place, pouvez-vous nous indiquer quel sera le futur statut de la place des Terreaux, place piétonne, zone de rencontre, zone 30 ? Aujourd'hui, nous n'avons pas encore obtenu des réponses claires de la part de l'exécutif ni municipal ni métropolitain.

D'autre part, quelle réflexion est engagée sur l'environnement immédiat de ce site emblématique du 1^{er} arrondissement et de la Ville de Lyon. Je pense notamment à l'avenir de la Galerie des Terreaux – je n'ai aucun doute sur le fait que nous ne la vendrons pas – mais également sur le départ du PMU, le traitement des débouchés du parking LPA, etc.

Je vous remercie de vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Le Faou.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire,
Madame la Maire d'arrondissement,
Mes chers collègues,

Historiquement, la place des Terreaux se situe à la croisée des influences, l'influence politique avec l'Hôtel de Ville, l'influence culturelle avec le Palais Saint-Pierre, l'influence du commerce avec la Galerie des Terreaux. C'est cette position à la fois spatiale et symbolique qui confère à la place des Terreaux son statut de place emblématique de la Ville de Lyon.

Le projet Cœur Presqu'île est à la hauteur des richesses des espaces publics emblématiques et structurants, dont il va assurer la requalification. Ces espaces, auxquels sont particulièrement attachés les Lyonnais, et qui contribuent au rayonnement de notre ville, étaient devenus inadaptes aux usages actuels très intenses, induits par leur attractivité.

Dans le respect de l'œuvre de Daniel Buren, le projet élaboré s'est attaché à ce que cette place reste le piédestal des monuments remarquables qui l'abondent, en prenant en compte la multiplicité des usages dont elle est l'objet, ainsi que les contraintes que nous avons tous à l'esprit, comme la présence du parking en sous-sol.

Toute opération urbaine ambitieuse engendre certaines nuisances. En l'espèce, nous avons fait le choix d'un chantier mobile, dont les emprises et dispositions évoluent au fil du chantier, ce qui permet de limiter les nuisances inhérentes aux travaux.

Soucieux de garantir la meilleure circulation piétonne dans ce contexte, nous avons fait le nécessaire pour que tous les accès restent maintenus en phase chantier. En effet, il a été demandé au maître d'œuvre, au coordinateur de sécurité et à l'entreprise de mettre en œuvre des cheminements piétons sécurisés pendant les différentes phases de travaux. Au quotidien, le chef de chantier veille en permanence et prend toutes les mesures nécessaires au fur et à mesure des travaux.

Nous avons également mis l'accent sur la signalétique. Le balisage piéton vient d'ailleurs d'être renforcé sur l'ensemble de la place, avec notamment la pose de panneaux de dimension plus importante aux carrefours Herriot et Chenavard.

Concernant la façade sud de la place, la contrainte principale est la présence de lignes aériennes de contact pour les trolleybus, qui oblige l'entreprise à travailler sur le linéaire du trottoir en le condamnant provisoirement. En réponse, des balises d'alignement ont été disposées sur chaussée, afin d'accompagner et de sécuriser les piétons qui chemineraient le long du Palais Saint-Pierre. Celles-ci ont dû être déposées le 6 décembre au soir, dans le cadre de la sécurisation de la Fête des Lumières et en prévision de la manifestation des gilets jaunes. Le trottoir au droit de l'entrée principale du Palais Saint-Pierre est à ce jour réalisé, en béton, ce qui permet un accès et un cheminement piéton sur cet espace. D'autres zones sont en cours de coulage, ce qui va permettre au fur et à mesure de libérer le trottoir pour les piétons. Les bordures courbes aux carrefours devraient être posées semaine prochaine et le trottoir correspondant restant inaccessible jusque-là, des balises ont été remises sur chaussée. Pour fin de semaine prochaine et avant la trêve pour les fêtes de fin d'année, un cheminement piéton continu sur le trottoir sera rétabli. Une alerte a été également faite auprès du Sytral afin de sensibiliser les conducteurs de bus.

Sur la façade nord de la place, le projet prend tout particulièrement en compte l'articulation des cheminements piétons et des terrasses en phase chantier pour limiter au maximum l'impact sur les commerces. Il a été signifié aux commerçants par courrier de la Ville de Lyon que les autorisations de terrasses étaient suspendues pendant la phase chantier. Néanmoins et sous réserve du respect du bon déroulé des travaux et des conditions de sécurité, les terrasses peuvent être redéployées en fonction des emprises disponibles et en articulation entre les commerçants et l'entreprise. Ces dispositions temporaires sont prises avec l'accord de la Métropole et de l'entreprise, afin de ne pas pénaliser le calendrier d'exécution des travaux. Les bétons étant réalisés pour partie, les cheminements piétons et le balisage mis en place deviennent plus visibles.

Quant à la mise en place d'un platelage bois le long des façades commerçantes, cette solution n'apparaissait pas pertinente et n'a donc pas été retenue, compte tenu de la présence d'émergence de réseaux. Néanmoins, un fond de forme en grave a été mis en œuvre en préalable et des bétons permettent ainsi de s'adapter aux contraintes topographiques et ils sont aujourd'hui réalisés.

Un médiateur de chantier a été nommé, afin de faire l'interface entre les commerçants et le chantier. Il est chargé au quotidien de les tenir informés et de faire remonter leurs demandes et questionnements. Une boîte aux lettres électronique a y compris été mise en place afin de permettre aux commerçants de nous alerter sur tout désagrément.

Si le planning est contraint et si le phasage est réadapté afin de tenir compte des différentes contraintes et imprévus, le chantier n'a pas de retard à ce jour et devrait être livré fin novembre 2019. Je tiens à souligner qu'une trêve est prévue du 21 décembre 2018 au 7 janvier 2019.

Concernant les demandes d'indemnisation, la Métropole de Lyon n'envisage pas de recourir à la mise en place d'une commission d'indemnisation amiable. Néanmoins, chaque commerçant peut saisir la Métropole en demande d'indemnisation. Tout commerçant qui considère subir un préjudice anormal et spécial du fait des travaux peut bien évidemment saisir le Tribunal administratif de Lyon aux fins d'indemnisation. Il faut également garder à l'esprit qu'à terme, le projet de réaménagement de la place des Terreaux permettra de redonner toute sa noblesse et son attractivité, y compris commerciale, à cet espace majeur du centre-ville.

Au regard de ces éléments, nous pouvons constater que la Métropole de Lyon en partenariat avec la Ville de Lyon s'attache pendant la durée du chantier à mettre en œuvre tous dispositifs et moyens appropriés pour minimiser la gêne occasionnée.

S'agissant d'une opération d'ensemble, l'environnement immédiat du site a naturellement fait l'objet d'une attention toute particulière. Par exemple, la Métropole de Lyon a demandé à Lyon Parc Auto de rénover les ouvrages de la trémie d'accès de la rue d'Algérie. Ces travaux seront réalisés en 2019.

Enfin, madame la Maire, concernant la Galerie des Terreaux, ensemble immobilier d'environ 1 200 mètres carrés, constitué de locaux à destination commerciale et réparti sur plusieurs copropriétés, la Ville de Lyon a engagé une réflexion en vue d'une reconversion de la Galerie, contrainte par les investissements nécessaires et la situation foncière du bien. En effet, la Ville ne dispose pas de la propriété complète de cet espace. Celle-ci est copropriétaire au sein de huit copropriétés différentes, de huit lots privatifs d'une part et du passage central, et de sept lots privatifs correspondant à des segments du passage, acquis avec des conditions d'usage. Sur les trois segments restants du passage central, la Ville ne dispose que de droits d'usage exclusif sur des parties communes de trois copropriétés et non sur les huit. Ainsi, à ce jour, l'élaboration d'un projet est conditionnée par l'obtention d'accords préalables avec la totalité des copropriétés concernées. La Ville étudie donc les possibilités techniques, juridiques et financières permettant de faire émerger un projet qualitatif de reconversion de la Galerie des Terreaux, participant à cette action volontariste en faveur de l'attractivité et du dynamisme commercial du secteur. Lorsque les conditions seront réunies, la Ville lancera un appel à projets en vue de recueillir des propositions d'opérateurs.

Par ailleurs, une étude a été engagée pour la mise en place d'un cahier de recommandations, destiné à améliorer la qualité des installations commerciales, devantures, enseignes, dans les immeubles anciens et souvent à fort caractère patrimonial de la place des Terreaux et des rues voisines, ainsi que la qualité des terrasses et installations sur le domaine public. Cette étude confiée au cabinet d'architectes du patrimoine, Archipat, devrait être finalisée mi-2019.

Vous le voyez, malgré un chantier très contraint, nous tenons nos engagements en faveur de la revalorisation de notre patrimoine et de l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. Notre ambition sur ce dossier comme sur la totalité du projet Cœur Presqu'île est de rendre notre Ville plus belle et plus agréable.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Le Faou.

Nous avons bien conscience des difficultés qui sont posées par la rénovation de la place, mais, évidemment, cette place contribuera dans le futur à mettre en valeur l'ensemble de l'entrée des pentes, et c'est bien sur un projet global avec la place de la Comédie, par exemple, que nous sommes en train de travailler.

Madame la Maire, troisième question.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : En bref, il aura fallu moins de temps pour réaliser le Grand Stade à Décines que pour rénover la Galerie des Terreaux sur le 1^{er} arrondissement. C'est une question de volonté politique avant tout.

M. LE MAIRE : C'est une question de copropriété avant tout.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je crois que, sur le Grand Stade, nous étions aussi sur des questions de copropriétés de terrain et nous avons su les racheter, avec des méthodes sur lesquelles il y aurait à redire.

c) Question n° 3 : Stationnement automobile sur le boulevard de la Croix-Rousse

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : La troisième question porte sur le stationnement automobile sur le boulevard de la Croix-Rousse. Alors que notre Ville lance une campagne de communication sur le partage de la rue et propose aux arrondissements la mise en place de zones de rencontre, la remise à plat de la réglementation du stationnement sur le boulevard de la Croix-Rousse a été, une nouvelle fois, repoussée.

Les élus du 1^{er} arrondissement réitèrent donc leur volonté de ne pas autoriser le stationnement automobile sur le trottoir côté 1^{er}, et ceci dans son ensemble et conformément au code de la route.

Pouvez-vous donc nous présenter un calendrier de mise en place de cette mesure légale et demandée par les élus du 1^{er} arrondissement.

D'autre part, quels aménagements d'amélioration du cadre de vie et des usages existants peuvent-ils être réalisés sur cette espace ? Je pense notamment aux sorties d'école, à la sortie du collège de la Tourette, à la gestion du marché alimentaire, de la Vogue, ainsi que les Mairies du 1^{er} et du 4^e arrondissement l'avaient demandé dans un courrier datant d'octobre 2017.

Enfin, nous souhaitons qu'une réflexion sur deux futurs aménagements du boulevard de la Croix-Rousse dans son ensemble soit accompagnée d'une large consultation citoyenne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Sécheresse.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire,

Le boulevard de la Croix-Rousse est effectivement confronté à des usages extrêmement problématiques de la part de certains automobilistes, et particulièrement un stationnement gênant sur le trottoir et les promenades, qui compromet la sécurité des cheminements et traversées des piétons et les accès des services d'incendie et de secours en cas de nécessité.

Par ailleurs, et je le regrette, nous ne pouvons que rarement verbaliser et ainsi encourager les comportements vertueux, car ce boulevard est en termes de réglementation du stationnement confronté à des arrêtés d'exception, qui sont illisibles pour les usagers comme pour les services chargés du contrôle.

De la même façon, la gestion des ouvertures et fermetures de la vingtaine de chaînes avec plots et barrières, censée permettre le contrôle des accès, est relativement anarchique.

Bref, depuis quelque temps, les services de la Ville se sont attelés à la tâche. En dehors des réunions techniques entre les services de la Ville et de la Métropole, deux réunions ont eu lieu avec les deux mairies d'arrondissement et les services de la Ville concernés, afin d'avancer. La Ville et les deux Mairies d'arrondissement partagent l'objectif d'arriver à terme à une interdiction totale de stationnement des véhicules sur ces trottoirs, comme le prévoit effectivement le code de la route. Il s'agit aujourd'hui d'en poser les jalons en accord avec les deux Mairies d'arrondissement.

La ligne budgétaire de 1 million d'euros est inscrite à la PPI de la Métropole de Lyon pour le réaménagement ponctuel du boulevard de la Croix-Rousse, articulé avec les projets prévus au débouché du tunnel de la rue Terme, sur le 1^{er} arrondissement, et de la placette de l'Oreille sur le 4^e arrondissement, qui apporteront une respiration et jalonneront le boulevard grâce à des aménagements paysagers.

Tous ces aménagements doivent être compatibles avec un projet plus complet de réaménagement total du boulevard, qui sera raccord avec ces usages et notamment celui du marché.

On me dit que la phase d'études étant terminée, le projet conçu par les services en fonction de priorités fixées par les élus de la Ville et de la Métropole et en accord avec les élus d'arrondissement est en cours de finalisation. Il prévoit une reprise de l'enrobé des trottoirs les plus dégradés, en priorisant la zone accueillant le marché, avec, quand cela est possible, une végétalisation, le traitement du stationnement sauvage sur les sections prioritaires allant de la rue Jean-Baptiste Say à la rue des Chartreux, une révision de la signalétique routière, afin de rendre l'ensemble plus lisible pour les usagers.

Pour ce qui me concerne, j'entends bien que la réglementation du stationnement puisse être progressivement remise à plat avec l'objectif d'abroger les arrêtés d'exception afin de contribuer à la sécurité des piétons, sachant que cette évolution de la réglementation se fera concomitamment au calendrier des travaux et en cohérence avec les aménagements réalisés. Pour faire changer les mauvaises habitudes, il conviendra d'avancer de façon coordonnée et cohérente, et ainsi prévoir un temps dédié à l'information des usagers de l'espace public et des automobilistes, afin de dissuader le stationnement sauvage et de rappeler l'existence du parc du Gros Caillou, faciliter les solutions alternatives au stationnement sur le trottoir, ce qui demande de relancer le travail amorcé avec LPA, afin de mettre en place une offre préférentielle au sein du parc du Gros Caillou pour les clients du marché, renforcer enfin le contrôle et la répression du stationnement gênant, qui sont pour l'heure rendus malaisés par le caractère peu lisible de la réglementation.

Nous sommes déterminés à avancer au cours de l'année 2019 sur ces sujets, même si le point relatif à l'alimentation électrique du marché devra être résolu par ailleurs.

S'agissant de l'éclairage public, je veux rappeler qu'en 2017, j'avais donné le feu vert pour la modernisation de l'éclairage du boulevard de la Croix-Rousse, qui figurait à la PPI de la Ville de Lyon. Les futurs travaux d'aménagement projetés sur le boulevard impacteront à la marge l'éclairage existant rénové et donc l'organisation du stationnement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Sécheresse.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

2018/4384 - Vote du budget primitif 2019 budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, des Halles Paul Bocuse et états spéciaux d'arrondissement

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues, comme j'ai pu vous l'indiquer lors de la présentation du DOB, ce budget 2019 a été bâti cette année dans un contexte nouveau pour les collectivités territoriales. L'objectif premier de la construction budgétaire a été ainsi, pour la Ville de Lyon, de veiller au strict respect du taux d'évolution contractualisé de ses dépenses réelles de fonctionnement de 1,15 %. C'est avec beaucoup de satisfaction que je peux, d'ores et déjà, vous indiquer en préambule que cet objectif est atteint grâce aux importants efforts de gestion que nous conduisons depuis plusieurs années. Ces efforts, chaque année renouvelés, ont permis dans la première moitié du mandat de compenser la contribution de la Ville au redressement des finances publiques. Ils nous autorisent, ces efforts, aujourd'hui à respecter nos engagements vis-à-vis de l'État et à vous présenter un budget primitif qui affiche pour la deuxième année consécutive, une amélioration prévisionnelle de nos équilibres financiers, et en particulier de nos perspectives d'épargne.

Si vous le voulez bien, je débiterai en guise d'introduction par l'affichage de ce tableau de présentation des grands équilibres du budget primitif 2019.

Comme vous pouvez le constater, le budget primitif 2019 s'établit en fonctionnement et en investissement à 792 millions d'euros. Il est ainsi, en chiffres bruts, supérieur de 33 millions d'euros au BP 2018 qui s'établissait, je vous le rappelle, à 759 millions d'euros. Ce résultat s'explique essentiellement par la hausse significative des dépenses d'investissement à venir. La réalisation du plan d'équipement devrait en effet connaître l'accélération traditionnelle que l'on observe dans les dernières années d'un mandat.

Quelques mots dans cette introduction sur la section de fonctionnement, puis la section d'investissement, avant d'examiner en détail chacune de ces deux sections.

Tout d'abord, donc, la section de fonctionnement. En chiffres bruts, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2019 à 593 millions d'euros contre 602 millions d'euros au BP 2018, soit une diminution de 9,3 millions d'euros et une évolution de - 1,5 de BP à BP. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 666,5 millions d'euros au BP 2019 contre 668,4 millions d'euros au BP 2019, en diminution également de 1,9 million d'euros avec une évolution de - 0,3 % de BP à BP.

J'attire votre attention sur le fait que ces chiffres bruts sont à retraiter des effets de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018. Il faut en effet retirer des prévisions budgétaires 2018 les montants de FPS à percevoir par la Ville et à reverser à la Métropole, lesquels ne seront finalement pas retracés budgétairement. Après prise en compte de ces retraitements, le budget primitif 2019 présente des évolutions à hauteur de + 1,5 % pour ses recettes réelles de fonctionnement et + 0,1 % pour ses dépenses réelles de fonctionnement.

Nous pouvons ainsi tirer des évolutions constatées au moins deux conclusions. La Ville inscrit tout d'abord, un montant de dépenses conforme au plafond maximum autorisé pour l'exercice, ce qui traduit des efforts permanents et génère une évolution quasi-nulle de BP à BP. Ensuite, à la faveur de la fin de la réduction drastique des dotations de l'État, la Ville prévoit pour la deuxième année consécutive des recettes en progression significativement supérieure à celles des dépenses.

Je vous donne à présent quelques indications brèves sur la section d'investissement.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 199 millions d'euros, contre 156 millions d'euros au BP 2018, soit une augmentation de 43 millions d'euros. Au sein de cette section, les dépenses d'équipement s'élèvent à 156 millions d'euros contre 110 millions d'euros en 2018. Elles portent l'intégralité de la hausse constatée, dont 33 millions d'euros de plus pour les travaux, 7 millions d'euros supplémentaires pour les acquisitions et 5 millions d'euros supplémentaires pour les études. Enfin, le remboursement en capital de la dette est pour ce qui le concerne stabilisé à un niveau relativement modeste de 43 millions d'euros, directement lié à la structure de notre dette et son profil d'amortissement.

Abordons à présent dans le détail la section de fonctionnement, dont je vous ai dit quelques mots précédemment. Nous examinons successivement les recettes, les dépenses et enfin l'épargne prévisionnelle.

L'examen des recettes réelles de fonctionnement s'élève donc, comme indiqué précédemment, à près de 667 millions d'euros. Je rappelle que ces recettes se composent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale, pour 363 millions d'euros, qui génère au budget primitif 2019 près de 55 % des recettes de la section de fonctionnement, des dotations de l'État pour 70,6 millions d'euros, qui représentent près de 11 % des recettes de la même section, enfin de la fiscalité indirecte pour 54 millions d'euros et des recettes propres pour 82 millions d'euros, qui représentent respectivement 8 et 12 % des recettes de cette section. La progression globale de 1,5 % anticipée sur 2019 résulte de l'évolution positive de la quasi-totalité des différents chapitres de recettes du budget. Le seul poste significatif en évolution négative reste celui des dotations de l'État. Son repli s'est cependant nettement ralenti depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques.

Commençons donc par les contributions directes. Le produit des impôts locaux est estimé à 362 millions d'euros au budget primitif 2019, soit une progression de 1,5 % par rapport à 2018. Il se compose pour l'essentiel de la taxe d'habitation pour un montant de 188 millions d'euros et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour près de 174 millions d'euros. Je rappelle que la construction d'un budget repose sur des hypothèses, qui sont pour nous les suivantes :

Tout d'abord, le versement de l'intégralité du produit de taxe d'habitation, incluant l'allègement progressif prévu pour 80 % des ménages français. Sur le territoire de Lyon, ce sont 49,5 % des ménages qui bénéficieront de cet allègement progressif, en sus de 8,5 % qui bénéficiaient déjà d'une exonération pour des raisons économiques, soit, au total, 175 570 ménages.

Ensuite, le maintien des taux, conformément à l'engagement pris par le maire en début de mandat.

Une revalorisation forfaitaire des bases foncières différenciée, soit + 2 % pour les logements, en ligne avec les résultats provisoires de l'inflation en novembre 2018, et une stagnation pour les locaux professionnels pour tenir compte de la mise en œuvre de l'actualisation permanente et non plus forfaitaire.

Une croissance physique des bases prudente et également différenciée pour la taxe d'habitation (+ 0,25 %) et le foncier bâti (+ 0,5 %).

Un produit estimé de 1,6 million d'euros pour la majoration de 20 % de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de 1 million d'euros pour les rôles supplémentaires.

Après la fiscalité locale, regardons les concours financiers de l'État. La dotation globale de fonctionnement ou DGF constitue, je le rappelle, le principal concours financier versé par l'État à la Ville. Cette dotation s'établit au BP 2019 à 67,4 millions d'euros contre 69,9 millions d'euros au compte administratif 2018, soit une diminution globale constatée de 2,5 millions d'euros. Cette diminution est le résultat de la baisse prévisionnelle de la dotation de solidarité urbaine à hauteur de 1,2 million d'euros. La DSU est estimée en effet à 2,4 millions d'euros en 2019, poursuivant ainsi son repli lié à la fin d'éligibilité de la Ville depuis 2017. Elle est également le résultat de la baisse prévisionnelle de la dotation forfaitaire à hauteur de 1,3 million d'euros. Cette dotation forfaitaire est anticipée à 62,6 millions d'euros en 2019, soit un léger repli par comparaison aux baisses subies entre 2014 et 2017, lesquelles ont atteint jusqu'à 12 millions d'euros. Rappelons pour mémoire que la baisse de la DGF de la Ville aurait été bien plus brutale sur 2018 et 2019 si l'État avait fait le choix de prolonger la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, telle qu'appliquée sur la période 2014-2017. Ainsi, la DGF aurait été plus proche des 44 millions d'euros que des 67 millions d'euros annoncés aujourd'hui en prévisionnel pour 2019.

Après les concours financiers de l'État, quelques mots sur les autres recettes de fonctionnement. Parmi celles-ci, nous soulignerons deux postes en particulier, d'une part la fiscalité indirecte. Son montant prévisionnel s'établit à 53,5 millions d'euros au BP 2019, en augmentation de 10 % par rapport au BP 2018. La progression globale de ce poste, soit 4,8 millions d'euros, est essentiellement tirée de la taxe additionnelle aux droits de mutation, estimée à 34 millions d'euros au BP 2019, contre 30 millions d'euros en 2018. Cette prévision reste toutefois prudente. Elle se fonde en effet sur les performances antérieures de cette recette, ainsi que sur l'atterrissage prévisionnel 2018, qui sera supérieur à 35 millions d'euros. Les autres postes de fiscalité indirecte sont tous en prévision stables ou en légère progression conformément aux montants relevés au cours des exercices antérieurs et aux perspectives d'atterrissage 2018. Parmi les autres recettes, les recettes propres, qui sont tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine et des loyers, affichent en chiffres bruts une diminution de 6,4 %, soit une prévision à hauteur de 81,9 millions d'euros contre 87,5 millions d'euros en 2018. Elles sont toutefois retraitées en 2018 des recettes de FPS qui sont finalement comptabilisées hors budget. Elles s'établissent alors sur cet exercice à 76,7 millions d'euros, avec une progression très favorable en 2019 de 6,8 %. Cette progression est essentiellement liée aux recettes de stationnement avec l'effet bénéfique de la mise en œuvre du FPS, lequel a engendré une nette progression du taux de règlement spontané de la part des usagers. Elle était estimée à 20,1 millions d'euros au BP 2018 et elle devrait atteindre 25,5 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 5,4 millions d'euros, soit 27 %.

Après avoir étudié précisément les recettes, penchons-nous à présent sur les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent au budget primitif à 593 millions d'euros, et sont, je vous le rappelle, sur une progression retraitée de BP à BP de + 0,1 %. Avant d'entrer toutefois dans le détail de ces dépenses réelles de fonctionnement, revenons sur le montant de 593 millions d'euros, car il prend cette année une importance tout à fait particulière en lien bien sûr, et vous l'aurez compris, avec la contractualisation. Nous présentons plus précisément les niveaux plafonds de DRF à ne pas dépasser : 586,7 millions d'euros en 2018, 593,4 millions d'euros en 2019. Vous constaterez que le budget primitif est présenté de manière prudente à 593 millions d'euros, soit 0,4 million d'euros en deçà du plafond. Pour information, les DRF qui sont réellement retenues sont retraitées des atténuations de charges et de produits. En vérité, nous parviendrons sans difficulté à atteindre le plafond qui nous a été autorisé, et ceci grâce à un travail important de rebasage des budgets sur l'exercice 2018, à partir desquels les budgets ont été ensuite construits pour 2019, en intégrant à la fois les évolutions de périmètres induits par l'élargissement de la population et des efforts de rationalisation et d'efficience accrus. Il faut dire aussi que si nous restons sans difficulté en dessous du plafond, c'est parce que, depuis plusieurs années, nous sommes extrêmement vigilants quant aux dépenses de fonctionnement.

Après ce bref rappel sur la contractualisation, abordons maintenant le détail desdites dépenses. Nous vous présentons la répartition des dépenses réelles de la section de fonctionnement, qui se décomposent ainsi :

- la masse salariale pour plus de la moitié des crédits inscrits, soit 57,4 % ;
- les charges à caractère général pour près de 18 % ;
- les subventions aux personnes de droit privé, qui représentent 11,8 % des dépenses de cette section ;
- enfin, les frais financiers et les subventions aux organismes publics, qui pèsent respectivement pour 1,2 et 2,2 % de la section de fonctionnement.

Une fois retraitées, les dépenses réelles de la section de fonctionnement progressent globalement de + 0,1 % par rapport au BP 2018, avec des évolutions négatives de tous les chapitres de dépenses hors masse salariale, cette dernière affichant toutefois une évolution retraitée très modérée de + 1 %.

Nous allons d'ailleurs dans le détail aborder ce poste principal, qui est donc la masse salariale. Les dépenses de personnel 2019 s'élèvent ainsi à 340,2 millions d'euros et enregistrent une progression de seulement 0,1 % par rapport au BP 2018. Il convient toutefois de retraiter cette évolution de l'impact lié à la nouvelle organisation des temps de travail dans les écoles lyonnaises, qui laisse désormais une part plus large au

secteur associatif dans la gestion de l'offre de loisirs éducatifs. En neutralisant la masse salariale des effets induits par cette modification de gestion, les dépenses de personnel présentent une évolution très mesurée de + 1 % de BP à BP, qui a pour facteur : le traditionnel effet glissement vieillesse technicité, l'impact récurrent des mesures exogènes, dont principalement en 2019 le recensement et l'organisation des élections européennes, enfin, les effectifs avec le PGAEC qui enregistrent un solde net de + 25 postes, soit 80 créations pour 55 suppressions, dont 42 reviennent au seul secteur de l'éducation. Il y a en effet plus d'écoles, plus de classes, mais également l'effet du doublement des classes de CP et CE1 en REP et en REP +, soit + 11 postes.

Après le zoom sur la masse salariale, examinons les autres postes de dépenses de fonctionnement. Parmi celles-ci, nous citerons tout d'abord les charges à caractère général, qui s'élèvent à 105,7 millions d'euros en 2019, contre 106,7 millions d'euros en 2018, soit une évolution retraitée de - 0,9 %. Cette évolution à la baisse est le résultat des effets cumulés du rebasage des budgets des directions opéré en 2018 au niveau des taux de réalisation constatés sur les exercices antérieurs, des efforts d'optimisation et de rationalisation des dépenses, de certaines baisses conjoncturelles, telles que la fin d'un certain nombre de chantiers de fouilles archéologiques ou la variation des budgets des établissements culturels liés au cycle des expositions. Le cumul des économies ainsi réalisées permet d'absorber les progressions de dépenses liées aux évolutions de périmètre du service public, notamment dans le domaine de la restauration scolaire, où nous enregistrons une hausse des effectifs et de la fréquentation les vendredis midi.

Quelques mots également sur les subventions aux personnes de droit privé et de droit public.

Tout d'abord, les subventions aux personnes de droit privé qui s'élèvent à 69,7 millions d'euros au BP 2019. Nous observons une évolution brute de 3,6 %, ramenée à - 0,7 % après neutralisation de la hausse générée par la nouvelle organisation du temps de l'enfant, hausse largement compensée sur la masse salariale.

Quant aux subventions aux personnes de droit public, elles présentent également une évolution retraitée négative à hauteur de - 2,4 %.

Parmi les évolutions les plus notables de ces dépenses, nous noterons :

Pour les subventions aux personnes de droit privé : la diminution du montant des subventions aux crèches associatives de 420 000 euros, qui tient compte des besoins réels de ces structures et la réduction des subventions pour le sport professionnel de 164 000 euros, qui ont été pour partie redirigées vers le soutien de la pratique sportive amateur.

Pour les subventions aux personnes de droit public, le rebasage de la subvention d'équilibre versée au CCAS, à hauteur de 265 000 euros, rebasage qui répond aux efforts continus de rationalisation et d'optimisation de gestion déployés par la structure depuis plusieurs années.

À présent, parlons des frais financiers et des autres charges.

Les frais financiers sont en nette diminution. Au BP 2019, ils s'établissent à 7,4 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros au BP 2018. Ils s'amenuisent ainsi progressivement depuis 2016. La baisse de près de 1,9 million d'euros entre les deux exercices 2018 et 2019 s'explique à la fois par l'arrivée à terme en 2018 du paiement de l'indemnité de sortie de l'emprunt Snowball qui a pesé sur les crédits de la Ville à hauteur de 1,6 million d'euros chaque année depuis 2014, et par le désendettement que la Ville connaît en 2018. Enfin, parmi les autres charges dont l'évolution retraitée est légèrement négative (- 0,1 %), nous soulignerons le repli du FPIC qui a été inscrit sur son niveau constaté en 2018, soit 6,5 millions d'euros contre 6,6 millions d'euros au BP.

Après avoir examiné de façon détaillée les recettes et les dépenses de fonctionnement, il est naturel de nous pencher sur la détermination de l'épargne.

Nos perspectives d'épargne sont en très nette amélioration. C'est ainsi que l'épargne de gestion s'élève à 81 millions d'euros. Elle est en nette progression par rapport au BP 2018, + 8,6 millions d'euros, ce qui représente une évolution de près de 12 %. Elle bénéficie d'une évolution favorable de nos recettes et dépenses de gestion.

Quant à l'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion diminuée de la charge nette de la dette, elle s'élève à 74 millions d'euros. Sa progression atteint ainsi près de 17 %. Elle bénéficie de l'amélioration de la charge nette de la dette, qui passe de 9 à 7 millions d'euros, soit un repli de 20,3 % de BP à BP. Pour la deuxième année consécutive, la Ville affiche donc une épargne brute prévisionnelle en progression. C'est l'effet induit par la contractualisation, qui nous permet en favorisant l'épargne, d'augmenter notre capacité d'investissement et de répondre ainsi aux besoins croissants en équipements.

Nous avons étudié la section de fonctionnement, penchons-nous sur la section d'investissement avec successivement les dépenses d'équipement, la structure de financement des dépenses et enfin l'impact prévisionnel de ces éléments sur l'endettement de la Ville.

Commençons par les dépenses d'équipement.

Au début du mandat, la consommation maximale de crédits de paiement avait été fixée, je vous le rappelle, à hauteur de 600 millions d'euros pour la période 2015-2020, soit une réalisation annuelle moyenne de 100 millions d'euros. Cet objectif a été, comme vous pouvez le constater, parfaitement respecté sur les trois premières années du mandat entre 2015 et 2017. Grâce à l'amélioration de notre épargne brute, la consommation maximale des crédits de paiement a été réévaluée en 2018 à 650 millions d'euros. Cette réévaluation induit une courbe des investissements en phase d'accélération à compter de 2019, comme cela est traditionnellement le cas en fin de mandat. Afin d'atteindre une réalisation prévisionnelle de 130 millions d'euros, les dépenses d'équipement (hors dette) sont inscrites à hauteur de 155 millions d'euros sur 2019, soit 45 millions de plus par rapport à 2018.

Quant à la répartition des dépenses d'équipement par mission, elle permet d'identifier les secteurs du plan d'équipement qui porteront principalement des crédits de paiement sur l'année à venir. Le scolaire apparaît très clairement comme le secteur prioritaire de cette fin de mandat. Il représente 49 millions d'euros de crédits de paiement sur les 155 millions d'euros de dépenses d'équipement inscrites en 2019, soit près du tiers de celles-ci. En dehors de la mission d'éducation, nous constatons une certaine constance au niveau de trois secteurs majeurs, que sont les espaces publics, les ressources, et la culture et le patrimoine qui représentent respectivement 28 %, 18 % et 11 % du total des dépenses d'équipement.

À présent, un œil rapide sur la structure de financement des investissements.

Le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2019, soit 199 millions d'euros, dont 43 millions d'euros d'amortissement de la dette en capital, sera assuré en priorité via l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute prévisionnelle de l'exercice, soit 74 millions d'euros, par les recettes propres d'investissement qui s'élèvent de nouveau à 28 millions d'euros au BP 2019 (il s'agit du FCTVA, des subventions d'équipement, des produits de cession) et, pour le besoin de financement résiduel, par l'emprunt, lequel sera mobilisé pour un montant prévisionnel maximum de 97 millions d'euros. Ce montant reste cependant théorique. Il correspond surtout à un plafond maximal, dont la réalisation dépendra à la fois des résultats réels constatés sur la section de fonctionnement et du niveau exact des dépenses d'équipement.

Quelques mots à propos d'emprunts sur l'évolution de l'encours de dette. L'évolution de cet encours de dette et des frais financiers est retracée depuis 2001. Il permet de constater la maîtrise de l'endettement de la Ville depuis 2011. Rappelons que l'encours de dette de la Ville était de 428 millions d'euros au 31 décembre 2001 et de 422 millions d'euros à l'issue de l'exercice 2017. Il sera en prévision de 410 millions d'euros aux termes de l'exercice 2018, soit un niveau inférieur à celui que nous considérons désormais comme pivot avec 430 millions d'euros. Ramené par habitant, cela nous conduit à un encours de dette de 788 euros maximum contre une moyenne de la strate à 1 151 euros, soit un écart très significatif qui reste stable dans le temps.

Pour 2019, les recours à l'emprunt qui sont opérés pour contribuer au financement de nos dépenses d'équipement resteront dans une proportion qui nous autorisera à maintenir notre capacité de désendettement sous des seuils très favorables.

Pour en terminer avec cette présentation, je vous propose une lecture du budget 2019 par politique publique, en commençant par l'éducation. Le montant des crédits qui lui sont affectés atteint 168,5 millions d'euros et progresse ainsi de plus de 22 millions d'euros entre 2018 et 2019, dont 19,4 millions d'euros pour l'investissement. La construction, la restructuration ou l'aménagement des groupes scolaires prévus sur les prochaines années ont un impact fort sur 2019. 49 millions d'euros ont en effet été inscrits au BP 2019 pour faire face aux besoins.

Parmi les opérations les plus importantes, nous pouvons citer la construction de nouveaux groupes scolaires (Joannès Masset dans le 9^e Arrondissement, Girondins et Duvivier-Cronstadt dans le 7^e, Berliet et Duret dans le 8^e), ainsi que des opérations de travaux de restructuration, extension ou mise en accessibilité sur les groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Jaurès. L'année scolaire 2018-2019 est également marquée, d'une part, par une nouvelle augmentation des effectifs scolaires (38 000 élèves seront accueillis dans les écoles publiques et plus de 3,6 millions de repas seront servis dans les cantines), et, d'autre part, la nouvelle organisation des temps de l'enfant, qui se traduit par la mise en place de la semaine des quatre jours et d'un accueil de loisirs les mercredis matin et les fins d'après-midi.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, nous noterons 126,1 millions d'euros, dont 109 millions d'euros en fonctionnement au BP 2019, soit une progression de 1,5 million d'euros. Cette année encore, la Ville proposera une offre culturelle riche et diversifiée. Parmi les événements 2019, nous noterons ainsi les expositions suivantes : « L'empereur Claude » au Musée des beaux-arts, « Génération 40 » au CHRD, qui présentera un portrait de la jeunesse des années de guerre, ou encore « Odyssée, les livres sauvés » au Musée de l'Imprimerie. L'Auditorium quant à lui proposera plus de 226 représentations et 20 concerts hors les murs. Quant au Théâtre des Célestins, il présentera cinq nouvelles créations et s'investira également dans un nouveau projet de médiation culturelle en direction des lycéens, intitulé « O-Parler ». Soulignons enfin la création du pôle des Musées d'art de Lyon, qui réunit le Musée des beaux-arts et le Musée d'art contemporain. Il offrira la possibilité de développer de nouveaux projets collaboratifs et innovants avec l'international notamment.

Quant aux espaces publics, les crédits qui leur sont consacrés s'établissent à 82 millions d'euros. Ils progressent en investissement de 14,2 millions d'euros. Quant à la progression globale, elle est de 13,8 millions d'euros. Il est à noter qu'après la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement payant en 2018, les recettes inscrites au BP 2019 seront réévaluées à hauteur de 25,5 millions d'euros, 2 500 nouvelles places payantes seront par ailleurs créées sur les secteurs de la ville en 2019. Rappelons également que la Ville gère 434 hectares de surfaces d'espaces verts et près de 77 000 lampes pour l'éclairage urbain. Vu l'ampleur de ces périmètres, des économies de gestion sont recherchées en permanence. Citons par exemple l'entretien plus naturaliste des espaces verts ou encore la politique d'investissement de l'éclairage public, toujours orienté sur la réduction des consommations d'énergie.

Quant à la petite enfance, le budget qui lui est consacré atteint 53,9 millions d'euros, dont 49,4 millions d'euros inscrits sur la section de fonctionnement. La progression globale est de 1,2 million d'euros. Je vous rappelle que la Ville compte sur son territoire 157 équipements d'accueil de jeunes enfants, dont 50 établissements municipaux qui sont fréquentés par 13 000 enfants. Afin de répondre au mieux aux demandes toujours plus nombreuses des familles, la Ville privilégie la complémentarité des modes d'accueil, ainsi que la prise en compte des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des parents. Le montant de subventions attribuées aux associations partenaires s'élève à plus de 17 millions d'euros et permet ainsi de financer l'accueil des enfants et les lieux de regroupement que sont les relais d'assistantes maternelles et les lieux d'accueil enfants-parents. Quant aux recettes, elles sont estimées à 26,5 millions d'euros et se répartissent entre participation familiale et prestations de la CAF pour plus de 70%.

Les solidarités, le montant qui leur est consacré est de 38,8 millions d'euros dont 33 millions d'euros en fonctionnement, soit une légère progression de 0,1 million d'euros. La Ville contribue notamment aux fonctions du CCAS et des établissements pour personnes âgées par l'attribution d'une subvention de 11,7 millions d'euros. Elle maintient également son engagement en faveur des associations locales d'éducation populaire, le financement d'actions sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, et elle maintient sa participation au financement des associations intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de grande précarité.

Terminons enfin par la mission sport, qui représente 29,6 millions d'euros, dont 23,3 millions d'euros en fonctionnement, soit une progression globale de 2,1 millions d'euros. Comme vous le savez, l'année sportive 2019 sera marquée par l'organisation de la Coupe du Monde féminine de football en juin et juillet. Outre cet événement majeur, la Ville continue à soutenir un ensemble d'événements sportifs désormais récurrents, qui animent le territoire de la Ville tout au long de l'année, tels que le Run In Lyon, la Saintélyon, Re Lyon Nous, etc. La Ville poursuit également sa politique de promotion de la pratique sportive par la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites sportifs, le financement d'éducateurs sportifs qui interviennent dans les écoles primaires, un soutien financier auprès de 200 clubs sportifs et le déploiement du dispositif enform@ Lyon qui permet de découvrir la ville de Lyon en pratiquant une activité physique. Pour 2019, ce ne sont pas moins de 3,6 millions d'entrées qui sont ainsi attendues dans les stades, gymnases, piscines et patinoires.

En conclusion, mes chers collègues, car il fallait bien qu'il y ait une conclusion, les éléments importants à retenir de cet exercice budgétaire sont certainement le fait que nous ayons pu relever le défi de présentation d'un budget primitif qui respecte l'objectif fixé par l'État en termes d'évolution de nos dépenses de fonctionnement, tout en préservant nos objectifs qualitatifs en matière de politiques publiques et développement de notre territoire.

L'ensemble de nos ratios financiers, portés par un pilotage budgétaire qualifié de très fort par notre agence de notation, sont au vert. Au sujet de cette notation, je me dois de rappeler que le double A perspective stable qui nous a été donné par l'agence est la plus haute note possible, puisque c'est celle de l'État. Je précise et j'insiste. L'agence a même réévalué la qualité du crédit intrinsèque de la Ville de Lyon pour le porter à AA+. Cela signifie que, si l'État avait une notation meilleure, nous aurions également cette notation.

Enfin, compte tenu de tout ce qui précède, je peux affirmer que nous abordons de manière sereine la fin de ce mandat, qui sera marquée par une épargne brute élevée, une capacité de désendettement de moins de 6 années, et donc à la hauteur de nos ambitions en termes d'investissements.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Brumm. Monsieur Boudot.

M. BOUDOT Christophe : Merci, Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Mes chers collègues,

Nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur votre budget prévisionnel 2019, qui est la tradition budgétaire et financière de votre politique. Il est à noter que ce budget pourrait être le dernier de cette mandature exécuté en totalité par votre majorité.

Cette année, le contexte budgétaire est non seulement très particulier, mais également très tourmenté. Très particulier du fait de la contractualisation forcée avec l'État, qui a été négociée avec les services de la Préfecture. Ce pacte financier oblige la Ville de Lyon à respecter une limite maximum des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 1,15 % des dépenses constatées au compte administratif, ce qui, soit dit en passant, foule aux pieds le sacro-saint principe de la libre administration des communes.

Contexte très particulier du fait également de notre système économique hyper dégradé, avec plus de 5 millions de chômeurs et 9 millions de pauvres, une croissance assez médiocre, alors que nos partenaires européens ont des résultats en tous points meilleurs que les nôtres. C'est bien l'État si défaillant, qui n'a pas bouclé un budget en équilibre depuis plus de 35 ans, qui vient aujourd'hui donner des leçons de vertu budgétaire aux communes.

En outre, la promesse de campagne, cette promesse majeure du candidat Macron, reposait sur un allègement considérable de la taxe d'habitation des ménages, ressource essentielle aux communes. L'État a certes, pour l'instant, promis de compenser les communes à l'euro, mais pour combien de temps encore ? Nous connaissons ses mauvaises manières en la matière. Et même si un ménage lyonnais sur deux bénéficiera de l'allègement de la taxe d'habitation, cette mesure électorale coûtera très cher en fine aux Français, aux Lyonnais, à cet État incapable de tenir ses promesses d'économies de fonctionnement et donc viendra accroître une nouvelle fois notre abyssale dette publique.

Je rappellerai ici que, malgré notre endettement colossal, nous sommes de loin le pays le plus taxé au monde, avec un taux de prélèvement obligatoire complètement spoliateur de 47 %, même si madame Nachury semble s'en moquer. Je doute que la réforme fiscale qui doit arriver prochainement puisse recueillir l'adhésion des Français désormais chauffés à blanc contre les décisions d'Emmanuel Macron.

Et puis oui, enfin, un contexte très tourmenté, du fait de ces Françaises et de ces Français, qui, il y a un mois tout juste, sont descendus dans la rue, ont investi les ronds-points et les péages de notre pays, pour revêtir leurs gilets de détresse et crier leur ras-le-bol fiscal. Je voudrais ici, dans cette enceinte, rendre hommage à ces hommes et à ces femmes courageux, qui ont décidé de relever la tête, parfois au péril de leur vie.

Ces gilets jaunes, ils vous crient leur angoisse. Ils veulent être écoutés et consultés, notamment par la voie du référendum local d'initiative citoyenne et, surtout, ils vous crient leur refus de payer les conséquences de la mauvaise gestion des gouvernements de droite et de gauche, ces fautes dont ils ne sont pas responsables et qui, pourtant, remettent en cause leur vie entière.

Sur le plan comptable, ce budget s'établit à 792 millions d'euros. Je ne reviendrai pas sur le désengagement de l'État, moins fort cette année. Certes le budget général 2019 semble maîtrisé, mais à quel prix ?

Dans votre budget, je ne vois aucun véritable coup de pouce donné au pouvoir d'achat des Lyonnais, à part la baisse de la taxe d'habitation qui est une mesure nationale et qui vous est imposée par Bercy.

Rappelons que, dès le début de ce mandat, fidèle à votre habitude, vous vous étiez précipité sur le levier fiscal en augmentant de 4 à 6 % l'ensemble des taxes communales, même si les taux ont été stabilisés depuis. Cette même pression fiscale, les Lyonnais la subissent de plein fouet année après année.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse à hauteur de 593 millions d'euros et la dynamique fiscale du territoire, et notamment des droits de mutation, vous permet d'accroître vos recettes de fonctionnement.

Sur le plan des recettes aussi, on sait que vous savez jouer du bâton, en faisant du racket des automobilistes une des ressources importantes de votre budget : accroissement du périmètre des zones de stationnement payantes et instauration d'amendes vertigineuses, même si on sait que la Ville en reverse une majeure partie à la Métropole.

Je rappellerai qu'à Lyon, la dîme communale contre les automobilistes s'élèvera à plus de 25 millions d'euros cette année, alors qu'elle n'était que de 16 millions d'euros il y a deux ans.

On peut noter une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, résultat du plan Marges de Manœuvre instauré avec raison dès le début du mandat, ce qui vous permet de conserver un bon niveau d'épargne brute, cet autofinancement à hauteur de 74 millions d'euros reversés en recettes d'investissement.

L'investissement d'équipement est en hausse – je m'en réjouis – à hauteur de 155 millions d'euros. Vous pourrez inscrire le tiers de la dépense dans le budget éducation.

La santé financière de la Ville est assez satisfaisante, même si je rappellerai que l'encours de dette certes en baisse s'établit encore à 410 millions d'euros.

Vous soutenez heureusement favorablement la comparaison, Monsieur le Maire, avec la Ville de Paris, dont la gestion d'Anne Hidalgo est en passe de ruiner notre capitale, avec un endettement colossal qui court à près de 7 milliards d'euros pour 2020.

Ici, à Lyon, Monsieur le Maire, vous avez progressivement délaissé votre costume d'idéologue pour enfilier celui de réformateur pragmatique et c'est tant mieux pour notre Ville.

Sur le plan budgétaire, le mur des réalités vous a conduit à réduire vos dépenses, même si nous pourrions juger vraiment de la qualité de cette baisse lors de la présentation du prochain compte administratif, et même si je sais déjà que les fameux marqueurs de gauche seront encore présents.

Nous avons une divergence de taille, Monsieur le Maire, en la matière. Pour nous, certaines dépenses de subventions, dites marqueurs de gauche, sont une dépense de fonctionnement abusive, un gaspillage d'argent public, et, pour vous, ce genre de dépenses sera bien vite à inscrire dans la section des investissements, des investissements électoraux dans la perspective de 2020.

Monsieur le Maire, pour toutes ces raisons et sans surprise, vous comprendrez que je ne voterai pas plus ce budget 2019 que je n'avais voté les précédents.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les Adjointes et Adjoints,

Je voterai contre le budget 2019 que vous proposez pour notre commune, et croyez-le bien, je le regrette.

Je le regrette, car si j'avais la conviction que ce budget allait dans le sens de l'intérêt général, dans le sens du bien vivre de l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, je le voterai au-delà de nos différends politiques.

Mais je ne voterai pas ce budget car j'ai hélas la conviction inverse, la conviction que le bien vivre à Lyon recule, que l'on vit moins bien dans notre ville aujourd'hui qu'il y a ne serait-ce que 10 ans. Et au regard des orientations qui nous sont annoncées cet après-midi par monsieur Brumm, j'ai la conviction que le budget 2019 est dans le prolongement de cette tendance, révélant ainsi l'écart, pour ne pas dire la coupure qui s'est installée, Monsieur le Maire, entre votre perception de la Ville et l'expérience qu'en font les Lyonnais et les Lyonnaises au quotidien.

Pourquoi cet écart ?

D'abord, parce que votre adjoint aux Finances et vous-même construisez un budget les yeux rivés sur les notations émises par Standard&Poors, comme si emporter, recevoir une bonne note de la part de cet organisme financier était le signe absolu de la bonne administration de notre commune.

Ensuite, parce que, depuis des années, vous faites peser les efforts sur les mêmes catégories d'habitants, les ménages ou familles dont les revenus sont modestes ou moyens et qui croulent sous le prix des loyers et des charges, des transports en commun, mais aussi du stationnement, des cantines et du temps périscolaire devenu payant, des loisirs pour eux-mêmes et pour leurs enfants, etc.

Enfin, et parallèlement à ce renchérissement généralisé de la vie dans notre Ville, l'offre de service public en proximité est en recul. Partout des bureaux fermés et en premier lieu ceux du CCAS et des ex-Maisons du Rhône, qui, sous couvert de rentabilité ou de fusion, s'éloignent des habitantes et habitants. Là où il y avait deux, trois, quatre points d'accueil, il n'y en a plus qu'un. Et tant pis si les femmes enceintes ou avec de jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les publics précaires doivent désormais traverser un ou deux arrondissements pour se rendre à leurs rendez-vous. Partout, des guichets ou des bureaux de Poste, des TCL, de la Sécurité sociale, de Pôle Emploi, de la SNCF, et j'en passe, ferment. Et les Lyonnais et les Lyonnaises doivent se débrouiller avec des interfaces numériques qu'ils utilisent plus ou moins facilement. Et ne dites pas que vous n'y pouvez rien. Le Maire de Lyon est plus que personne en mesure de négocier avec les administrations publiques le taux d'équipement de sa ville. Simplement, votre majorité municipale et vous-mêmes partagez cette idéologie selon laquelle il faut économiser, économiser, économiser, sur le dos du service public.

De même, vous considérez les Mairies d'arrondissement comme de simples guichets, déshumanisés et dépolitisés, et faites pression pour que nous acceptions, par exemple, de ne plus avoir d'accueil téléphonique en Mairie d'arrondissement, cherchant à renvoyer tous les appels à un standard commun à la Ville, loin de la connaissance du terrain et des habitants, et avec des conditions de travail en open space bien dégradées pour nos agents municipaux.

Vous avez voulu demander également aux Mairies d'arrondissement de ne plus avoir de service comptabilité, voulant recentraliser cette fonction au mépris même de la loi PML, une loi que vous ne respectez d'ailleurs toujours pas, comme nous sommes plusieurs maires à vous le rappeler.

Les Mairies d'arrondissement sont également bien mal loties dans leurs budgets, qui ne prennent pas en compte la totalité des équipements de proximité que nous devrions gérer et dont les crédits d'investissement annuels sont toujours calculés sur la base ridicule du 2 euros par habitant. Quand je pose la question de savoir depuis quand les budgets d'investissement des Mairies d'arrondissement sont calculés sur cette base-là, personne n'est assez ancien dans cette Ville pour me le dire.

Bref, de même que le pouvoir d'achat des ménages recule face à l'inflation quand leurs revenus n'augmentent pas, le pouvoir d'agir des arrondissements recule également avec des crédits d'investissement bloqués au même niveau depuis au moins 30 ans et, en tout cas, quand vous étiez Maire du 9^e, Monsieur Collomb, nous étions déjà à ces 2 euros par habitant.

Mais le sujet n'est pas tant les Mairies d'arrondissement que les Lyonnaises et les Lyonnais, quel que soit leur âge, leur profession, leur quartier. La vie est devenue pour chacune et chacun non seulement plus chère, je le disais, mais aussi de plus en plus compliquée.

Comment se féliciter d'une note AA accordée par un organisme financier quand il faut attendre en moyenne trois ans pour avoir une première proposition de logement social, je préfère dire de logement à loyer abordable ?

Comment se féliciter d'une note AA quand à peine 40 % des aliments servis dans nos cantines municipales sont issus de l'agriculture bio ou en conversion ou bien des circuits courts ?

Comment se féliciter d'une note AA quand, sur dix familles lyonnaises qui demandent une place en crèche, moins de quatre obtiennent cette place et plus de six devront chercher une autre solution, souvent en catastrophe ?

Comment se féliciter d'une note AA quand notre réseau de transports en commun est parmi les plus chers de France et dont les tarifs continuent d'augmenter, puisque vous l'avez voté ainsi pour 2019 et 2020 au Sytral ?

Comment se féliciter d'une note AA enfin, et pour ne pas multiplier les exemples, quand l'espérance de vie sans incapacité, autrement dit l'espérance de vie en bonne santé, diminue sous les facteurs conjugués de la précarité économique et de l'exposition à une pollution environnementale multiforme.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints, nous n'avons pas été élus par Standard&Poors. Enfin, je ne l'espère

pas. C'est aux Lyonnaises et aux Lyonnais que nous devons rendre compte. Et je ne pense pas qu'ils nous aient donné mandat pour dégrader ainsi leurs conditions de vie.

Dans le cadre d'une proposition politique que nous ferons en temps voulu aux Lyonnaises et aux Lyonnais, il y aura celle de ne plus évaluer nos politiques publiques municipales en nous appuyant sur des seuls critères financiers. Nous proposerons d'autres critères et substituerons au double ou triple A financier, et même au AA +, une note qui sera celle de l'indice du bien-être humain dans notre Ville, un indice du bien-être humain calculé sur la base d'indicateurs objectifs, comme le taux de produits biologiques en restauration collective, comme le taux d'enfants gardés en crèche, comme le délai d'attente moyen pour obtenir une proposition de logement social avec l'objectif qu'il ne dépasse pas 18 mois, comme le ratio entre mètres carrés d'espaces verts et mètres carrés bâtis. Je m'arrête là, car l'idée est de bâtir cette grille d'évaluation de notre politique municipale avec les Lyonnais et les Lyonnaises, car ce sont eux qui connaissent le mieux ce dont ils ont besoin pour bien vivre dans leur Ville.

Alors, pour ces raisons, je voterai contre le budget primitif 2019, et madame Isabelle Granjon, exceptionnellement absente aujourd'hui, m'a donné pouvoir pour voter également contre le budget en son nom.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert. Monsieur Brolquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Monsieur le Maire,

Merci de me donner la parole.

Vous nous présentez aujourd'hui le dernier budget de plein exercice de votre mandat et peut-être même de votre carrière politique, qui sait.

C'est donc avec un recul certain, et même une certaine nostalgie, j'allais dire, qu'il est nécessaire d'observer votre ultime œuvre créatrice.

Aujourd'hui, bien plus que les années précédentes, vous nous ressortez le même scénario : un encours de dette identique (415 millions d'euros), une capacité de désendettement similaire (4,8 années), une épargne brute et nette stable (la brute à 85 millions d'euros, la nette à 33 millions d'euros), et un investissement toujours identique, stagnant à 100 millions d'euros par an en moyenne.

Les seules lignes budgétaires différentes, ce sont celles qui ont augmenté, les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. En 10 ans, c'est + 100 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires, car, oui, pour éviter de s'attaquer sérieusement au problème, votre choix est de faire reposer l'intégralité des augmentations cumulées de charges sur la seule fiscalité directe. + 100 millions d'euros en 10 ans, pris dans la poche des Lyonnais, suite à des augmentations de taux en 2009 et en 2015, et pour ceux qui en douteraient encore, Monsieur le Maire, cela confirme que vous êtes bien socialiste, c'est-à-dire l'impôt avant les recettes propres, le fonctionnement avant l'investissement, le tout public avant la juste répartition entre public et privé, les grands principes avant le pragmatisme. Avec vous, il y a toujours une bonne raison de repousser à demain ce que votre courage ou plus exactement votre manque de courage vous empêche de mettre en place aujourd'hui. En 2009, l'argument, c'était la crise. En 2015, c'était la baisse des dotations. Et aujourd'hui, en 2019, ce sera les 1,15 % de taux d'encadrement de la croissance de dépenses de gestion courante qui a été imposé sous une apparence de contractualisation par l'État. Vous n'avez eu de cesse depuis bien trop longtemps de ne pas prendre à bras-le-corps les problèmes structurels qui mettent en péril à moyen et long terme la santé financière de notre Ville. Pourtant, le principal problème – nous venons de le voir à l'instant – est limpide, c'est l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement d'une part, des prélèvements d'autre part, ainsi que, dans le même temps, le recul année après année de nos services publics. Malgré une abnégation sans faille de nos agents, des personnels de la Ville de Lyon, dans leurs missions du quotidien, l'action publique perd du terrain jour après jour. Et s'il y a bien une leçon à tirer du ras-le-bol généralisé, symbolisé aujourd'hui par le mouvement des gilets jaunes, c'est la perte de confiance dans la capacité de nos institutions publiques à répondre aux besoins de nos concitoyens.

Les solutions existent pourtant. Les élus du groupe Les Indépendants n'ont eu de cesse depuis maintenant plusieurs années de vous les donner. Il faut redonner de la clarté, de la simplicité, de l'efficacité dans les services publics. La première étape, à nos yeux, impose de repenser la répartition de l'ensemble des missions de service public entre les différents acteurs du territoire, qu'ils soient privés ou publics, ou entre les différents partenaires institutionnels. Cela signifie transférer les équipements à vocation métropolitaine à la Métropole et déléguer des services publics ciblés à des gestionnaires privés. Ces choix, ils devraient être pris avec le concours de la Métropole de Lyon bien évidemment, mais aussi au niveau local avec les arrondissements, sur la base d'un constat objectif de la situation globale de notre Ville. À ce titre, l'audit externe sur la politique immobilière de la Ville de Lyon, que vous avez commandé à un cabinet d'experts, serait un point de départ intéressant au moins dans ce domaine.

La seconde étape impose une modernisation des services municipaux, apportant une qualité, une réactivité accrue du quotidien. La dématérialisation a son rôle à jouer afin de permettre une automatisation de certaines tâches, grâce aux nouvelles technologies et de mutualiser du personnel entre les services. Le nouveau management public doit redonner confiance à nos agents dans leurs missions, en associant régime indemnitaire et effort de productivité. L'un ne va pas sans l'autre. Le développement du télétravail participera aussi à lutter contre l'absentéisme, qui est un mal-être bien réel dans notre Ville.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, nous constatons une fois de plus que, sur aucun de ces points, la Ville de Lyon n'est précurseur. Depuis des années, nous vous disons cela. Et vous, vous nous répétez en direct ou par l'intermédiaire de Monsieur Brumm, que la Ville de Lyon est bien gérée avec de bons ratios. Mais ce ne sont pas uniquement les bons ratios qui font une bonne gestion. La bonne gestion, c'est une dynamique, c'est un trend, diraient les économistes, c'est une préparation de l'avenir. Et la lecture du projet de budget que vous nous donnez aujourd'hui nous indique que vous n'êtes pas dans cette dynamique, que vous n'êtes pas dans la préparation de l'avenir. C'est ce qui nous fait dire une fois de plus qu'il est vraiment temps pour Lyon d'avoir une autre politique.

Alors, pour conclure, Monsieur le Maire, vous avez accumulé en 10 ans 100 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires, financés exclusivement par 100 millions d'euros d'impôts supplémentaires. En refusant de réformer, en vous contentant d'acheter la paix sociale, en vous contentant de faire des petites économies, pendant plus de 15 ans, vous avez retardé la modernisation des services. Dès lors, vous comprendrez que nous ne pouvons pas cautionner cette dérive, qui n'aura comme unique destin que d'hypothéquer la santé financière de notre Ville. Nous voterons donc, comme les années précédentes, nous, élus Indépendants, contre le budget 2019.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Brolquier. Madame Balas.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Depuis 2010, vos présentations budgétaires se succèdent et se ressemblent.

La maximisation des recettes a été votre outil principal face à une croissance constante des dépenses de fonctionnement (+ 2,2 % par an entre 2009 et 2016) et également peu à peu face à une baisse des dotations de l'État. Elles sont stabilisées pour l'instant, mais les récentes annonces de celui que vous avez contribué à porter au pouvoir ne nous laissent pas sans crainte. D'ailleurs, votre ancien collègue en charge des Comptes publics annonçait déjà dans la presse il y a dix jours un budget rectificatif sur les finances locales au printemps.

Plutôt que de repenser votre dépense, comme nous vous le demandons année après année, vous avez préféré recourir principalement à l'augmentation des recettes.

Une étude récente montre que les maires ont pallié la baisse des dotations essentiellement par une hausse de leurs ressources fiscales, mais finalement assez peu par une stratégie nouvelle en termes de dépenses. Vous êtes de ceux-là.

Déjà, avant la crise de 2008, sous votre premier mandat, par facilité, vous avez utilisé les ventes d'actifs (je ne reparlerai pas du quartier Grolée ou des actions de la CNR) et les hausses d'impôts, puis, après la crise de 2008, par nécessité en l'absence d'autres mesures, vous avez encore utilisé le levier fiscal. C'est votre méthode, la méthode Collomb.

« Cela ne fera que quelques euros de plus », disiez-vous en parlant des hausses pour les cantines, pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, du stationnement. Ce sont ces quelques euros de plus que nos concitoyens ne supportent plus.

Je cite un article des Échos du 13 décembre dernier intitulé « Cette crise du pouvoir d'achat qui couvait depuis 10 ans ». En effet, depuis 10 ans, les prélèvements obligatoires sur les ménages ont augmenté de 52 milliards d'euros. Dans le même temps, le déficit structurel de l'État n'a pas disparu et il va dépasser les 100 milliards en 2019. Les ménages, et surtout les classes moyennes, ont l'impression qu'on leur demande de payer toujours plus sans avoir davantage de services en face, ni de perspectives d'avenir en termes d'emploi notamment.

Alors, rien ne sera plus comme avant, a dit lundi dernier votre ex-protégé, le Président Macron.

En effet, une réflexion de fond est nécessaire. Les citoyens doivent savoir à quoi servent leurs impôts. Les élus ont un rôle pour l'expliquer.

Les collectivités et l'État doivent aussi se poser des questions de bonne gestion, comme toute organisation économique.

Lyon comme la Métropole, je l'ai déjà dit, ne vivent pas sous une cloche hors du reste du pays et les hausses de taxes décidées ici s'ajoutent bien à celles décidées nationalement. Et donc, à votre échelle, Monsieur le Maire, vous contribuez à ce ras-le-bol. C'est la théorie du ruissellement, non pas le ruissellement des richesses, mais celui des taxes ! Ainsi en est-il cette année de la hausse des tarifs d'occupation pour les chantiers de construction que vous venez d'augmenter de 6 %. C'est aussi votre refus d'adopter notre amendement lors du dernier Conseil pour demander à la Métropole d'accompagner financièrement celles et ceux qui devront changer de véhicule pour se mettre en conformité avec la zone à faibles émissions. Voilà des charges supplémentaires qui vont ruisseler et, in fine, entamer le pouvoir d'achat des Lyonnais. Comment ne pas citer également la hausse tarifaire des transports en commun pour, non pas une année, mais les deux années à venir ?

Tout cela mis bout à bout, vous avez une partie de l'explication à la crise actuelle.

Je me souviens aussi d'un fonctionnaire de la Ville, à qui je demandais, au moment de la fermeture définitive de l'Internat Favre, pourquoi ne pas avoir amélioré la gestion plus tôt pour éviter d'en arriver là et qui m'avait répondu : « parce que, jusqu'ici, on avait les moyens », sous-entendu, on ne cherchait pas à se remettre en cause, ni à faire des économies. Le bouton fiscal était tellement plus facile !

La baisse des dotations et puis surtout la contractualisation avec l'État auront eu au moins un mérite, celui de vous faire ouvrir les yeux et de vous obliger à vous interroger sur les dépenses.

En deux ans, vous avez ainsi trouvé 651 000 euros à économiser sur les subventions aux crèches et 550 000 euros en 2019 sur les frais de maintenance, en vous adaptant d'un côté aux besoins réels et de l'autre en reprenant la consommation constatée des crédits des années précédentes. Que ne l'avez-vous fait plus tôt ?

Mais il est un sujet sur lequel vous restez systématiquement muet, c'est celui des 35 heures.

Monsieur le Maire, il est plus que temps que vous vous mettiez en conformité avec les obligations légales en matière de durée du travail de 35 heures par semaine, soit 1 607 heures par an ! Nous vous le répétons à longueur de budget, de compte administratif. Vous êtes toujours muet là-dessus. Aurez-vous le courage d'agir avant la fin de ce mandat ?

Un mot enfin sur l'investissement. Si nous sentons une montée en régime du côté scolaire – vous avez bien insisté là-dessus –, elle répond surtout à une prise de conscience tardive des besoins. Si les crédits de paiement dans ce domaine sont de 31 millions d'euros pour 2019, soit 15,5 % des autorisations de programme correspondantes, vous laissez encore 74 millions d'euros pour les années 2020 et suivantes. Et, sur l'ensemble des autorisations de programme en stock, plus de 30 % de leurs crédits de paiement sont prévus sur 2020 et au-delà.

L'année 2019 sera donc encore une fois une année d'ajustements, mais pas de mise en place d'une véritable stratégie comprenant à la fois la maîtrise de la masse salariale, la redéfinition des périmètres et des modes d'intervention que notre Ville assure, et, enfin, une transformation accélérée des services publics rendus. Ce sont pourtant les axes de réforme que pratiquent les collectivités innovantes, et il y en a quelques-unes qui font ce cheminement.

Nous apercevons désormais la fin du mandat. Les choses ne bougeront plus. Vous êtes contents de vous, mais cette autosatisfaction nous semble plutôt donner l'impression d'arriver au bout d'un cycle, sans ambition, sans vision pour le futur. Ce budget primitif 2019 est sur ce point dans la continuité de ce que nous avons vu jusqu'ici et nous ne l'approuverons donc pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Balas. Madame Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mon intervention portera à la fois sur le budget et sur l'actualisation du plan d'équipement pluriannuel.

Notre Ville garde une bonne santé financière et elle augmente pour la deuxième année consécutive son épargne malgré les baisses régulières de dotations de l'État ces dernières années et malgré une contractualisation mise en place toujours par l'État qui contraint fortement les dépenses de fonctionnement. Alors cette bonne santé financière doit permettre à notre Ville un fort engagement pour lutter contre le réchauffement climatique et soutenir la transition écologique.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Ville vise 1,05 % dans le cadre de ce budget pour respecter in fine les 1,15 % contractualisés avec l'État. La nouvelle organisation des temps scolaires, avec moins d'enfants au périscolaire le mercredi matin, avec une prise en charge plus importante par les associations des centres de loisirs permet d'afficher une diminution des dépenses de fonctionnement. Nous aurions préféré une autre organisation plus respectueuse du rythme des enfants.

Concernant des baisses de subventions aux associations, la baisse de 164 000 euros pour les associations dépendant du sport professionnel avec redistribution vers le sport amateur va dans le sens que nous attendons, mais les subventions au sport professionnel restent encore trop élevées.

La baisse de 265 000 euros de la subvention d'équilibre du CCAS ne doit pas hypothéquer l'action sociale menée par le CCAS. S'il y a eu des économies liées à la mutualisation avec les Maisons métropolitaines de la Solidarité, elles devraient aller à l'intensification de l'action sociale.

Concernant maintenant les recettes de fonctionnement, il est à noter l'effet positif de la mise en place du forfait post-stationnement, qui conduit les automobilistes à mieux payer leur stationnement et en conséquence un gain de 5,5 millions d'euros pour la Ville. Autre conséquence, la diminution certaine du nombre de déplacements en voiture, une bonne chose pour le climat et la qualité de l'air.

Concernant la programmation des équipements pluriannuelle, elle est passée de 600 à 650 millions d'euros, les 50 millions d'euros supplémentaires seront principalement affectés pour les équipements scolaires. Notre Ville en a bien besoin étant donnée l'augmentation régulière du nombre d'habitants. Nous attendions une augmentation pour les postes de la programmation des équipements pluriannuelle liés au Plan Climat. Quelle déception ! Aucune modification, aucun investissement supplémentaire et, dans la programmation faite pour le poste Plan d'investissement énergétique et durable, la moitié des crédits de paiement est programmée en 2020 et pour les années suivantes. Ce n'est pas sérieux, alors que les scientifiques, l'ONU récemment, alertent sur l'urgence des mesures à prendre pour rester au-dessous de 2 degrés d'augmentation de la température. C'est dans les deux ans à venir qu'il faut changer notre prise en compte de ces enjeux. Alors qu'est-ce que la Ville attend ? Elle a les moyens de ces investissements. Nous savons aussi que les investissements dans la transition écologique, qui ne sont pas faits aujourd'hui, coûteront encore plus cher demain, et, rappelons-le, ce sont des investissements qui amènent des économies de fonctionnement.

Arrêtons-nous sur un point particulier qui illustre bien le manque d'exemplarité de notre Ville pour la lutte contre la pollution de l'air et le dérèglement climatique. Nous sommes à un an de la mise en place effective de la zone à faibles émissions et la Ville de Lyon compte encore dans sa flotte des poids lourds et véhicules utilitaires légers de vignettes Crit'Air 3, 4 et 5. Le poste d'acquisition de véhicules de la PEP ne prévoit aucune augmentation, alors que nous savons que le montant des investissements nécessaires en 2019 ne suffira pas pour financer les remplacements nécessaires. Pourquoi ne pas avoir augmenté ce poste ? Nous savons que la passation des marchés et la commande de véhicules peuvent prendre de 12 à 18 mois. La Ville osera-t-elle demander des dérogations pour la mise en œuvre ? Ce serait incompréhensible. Notre collectivité doit être exemplaire pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Enfin, la question du financement de nos investissements. Nous le répétons à nouveau : notre Ville peut et doit agir auprès de ses partenaires financiers afin qu'ils réorientent leurs financements vers la transition énergétique et, au passage, à une économie décarbonée. Les nouveaux emprunts que fera notre Ville doivent être faits auprès de partenaires qui investissent dans la transition énergétique. C'est aussi comme cela qu'une collectivité s'engage. En septembre dernier, Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, déclarait – et nous souscrivons à ses propos – : « Nous sommes à un moment décisif. Si nous ne changeons pas de trajectoire d'ici 2020, nous risquons de rater le moment où nous pouvons encore éviter un changement climatique incontrôlable avec des conséquences désastreuses pour les individus et tous les systèmes naturels qui nous soutiennent. Ce qui nous manque encore, même après l'accord de Paris, c'est le leadership et l'ambition de faire ce qu'il faut. » Écoutons-le, écoutons aussi les marcheurs pour le climat, à nouveau très nombreux samedi 8 décembre dans toute la France.

Monsieur le Maire, vous avez, lors de votre discours suite à votre réélection, indiqué l'importance des questions climatiques et écologiques dans la mise en œuvre des politiques publiques, mais cela est loin de se traduire dans le budget et la modification de la PEP que vous proposez pour 2019.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra aussi bien sur le budget et sur la modification de la PEP.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Bley.

Mme BLEY Antonia : Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le budget 2019 est le premier établi dans le cadre du pacte avec l'État limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement de notre Ville à une augmentation maximum de 1,15 %. Nous devons faire aussi face à des dépenses supplémentaires, notamment en matière d'éducation suite à l'augmentation des effectifs et à la nouvelle organisation de la semaine scolaire, et pour les événements sportifs, avec l'organisation de la Coupe du Monde féminine de football.

C'est un défi encore réussi pour ce budget, qui s'inscrit ainsi dans la tradition financière maintenant bien établie de notre Ville, de gestion saine et de fondamentaux financiers enviables, situation saluée par l'agence Standard&Poors, qui décerne une mention particulière pour la signature de notre Ville. Et c'est un défi réussi, il faut le souligner, sans augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière, conformément à la promesse faite en début de mandat en 2014 et à l'intérêt des contribuables lyonnais, alors qu'à l'inverse, l'État augmente les siens.

Le budget de fonctionnement, habilement maîtrisé, permet de dégager une épargne en hausse de 16 %, au bénéfice de nos investissements. Sur les deux années à venir, ce sont 50 millions d'euros supplémentaires qui seront consacrés aux équipements d'une ville dynamique, dont la population est en croissance constante, notre Ville ayant gagné en 10 ans 50 000 habitants. Cette attractivité de la Ville entraîne une dynamique certaine dans les effectifs scolaires et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous constatons que le budget 2019 fait la part belle à l'éducation, avec cinq écoles en construction et deux en restructuration.

Nous saluons également les investissements prévus pour le logement, car, rappelons-le, l'urgence sociale, générée par l'insuffisance des rémunérations rend difficile l'accès au logement pour les trois quarts des Lyonnais. Lyon réussit à maintenir sa dynamique dans la construction du logement social et à s'inscrire dans le cadre de son objectif 2017-2019 de 1 600 logements par an. Cela mérite d'être souligné et Lyon fait figure d'exception, car, dans le même temps, la production de logement social en France baissait de 5 % suite aux mesures gouvernementales qui sont encore dans toutes les têtes, notamment baisse des APL et hausse de la TVA.

Aujourd'hui, le rôle des communes devient, comme nous le voyons, plus que jamais crucial pour rééquilibrer quelque peu les inégalités et maintenir la cohésion sociale. Il est d'ailleurs indispensable de continuer cette politique volontariste, car si le parc de logements sociaux de la Ville est riche de quelque 54 000 logements, les demandes sont chiffrées à 27 000, ce qui veut dire qu'il faut encore construire l'équivalent de la moitié du parc existant pour satisfaire les demandes à ce jour.

Nous nous réjouissons enfin pour la forte augmentation de 50 % des acquisitions foncières et nous serons vigilants sur la destination de ce nouveau foncier, qui doit ménager des espaces verts pour offrir aux habitants une ville respirable. En effet, nous savons tous maintenant que nous devons relever le défi de l'urgence climatique, d'autant plus que Lyon est, selon le rapport de l'European Data Journalism Network, la ville de France de plus de 500 000 habitants la plus touchée par le réchauffement climatique, avec une augmentation des températures de 1,1 degré sur un siècle. Cette situation nous impose d'être innovants, et, au-delà, de prendre le bon virage et un temps d'avance dans la construction de la ville de demain. Qu'attendons-nous pour nous intéresser par exemple aux toits de la ville, qui nous offrent 350 hectares de disponibles pour la création d'espaces verts et de jardins, soit deux fois la surface du Parc de la Tête d'Or ? Qu'attendons-nous pour introduire dans le cahier des charges des marchés publics de construction des spécificités concernant les matériaux et la réalisation des constructions propres à bannir les îlots de chaleur ? Qu'attendons-nous pour étoffer les services de mobilité écologique déjà mis en place avec succès à Lyon, ville pionnière dans le domaine, avec une offre de navette fluviale reliée aux TCL, par exemple, sur le schéma présenté par huit conseils de quartier des arrondissements limitrophes de la Saône ?

Enfin, dans la méthode, nous souhaitons le développement de la démocratie participative dans l'élaboration des politiques publiques, à l'instar de ce qui a été réalisé de façon réussie dans notre Ville pour l'organisation des temps de l'enfant et réitéré pour enrichir le Plan Climat Énergie Territorial de la Ville.

Nous mesurons l'importance des défis, mais c'est avec confiance que notre groupe, Lyon Écologie et Citoyens, votera ce budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Durand.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Le budget primitif 2019 que vous nous proposez est conforme à la réussite économique et financière de notre Ville. Il illustre votre ambition et celle de votre majorité pour que Lyon reste le territoire le plus attractif de la Métropole et de la région. Pour de nombreuses collectivités territoriales, parler de la dette, hélas, c'est parler de régression, de contraintes et de fracture territoriale. À Lyon, parler de la dette, c'est une autre façon de parler des investissements, du développement du patrimoine et de l'amélioration du cadre de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

En 2018, l'encours de la dette s'élevait à 410 millions d'euros, en baisse de 12 millions par rapport à 2017, et notre capacité de désendettement passe en dessous de 5 ans, ce qui fait qu'à Lyon, la dette par habitant est de 787 euros, 818 en 2017, et celle d'un Marseillais est de 3 749 euros. En 2019, l'endettement se stabilisera jusqu'à la fin du mandat aux alentours de 70 % des recettes de fonctionnement. Selon l'indice et la charte Gissler qui étudie notamment la structure des emprunts des collectivités territoriales, le taux moyen de la dette de Lyon est comparativement bas, de 1,23 % en 2017 contre 2,29 % pour les communes et intercommunalités de plus de 100 000 habitants.

L'épargne brute prévisionnelle inscrite au budget reste au niveau de celle de 2018, proche de 80 millions d'euros.

Le maintien d'un niveau important d'épargne brute et un endettement maîtrisé sont les conditions qui assurent la continuité de l'ambitieux programme d'investissement du plan de mandat avec la capacité de lever de nouvelles recettes.

L'attractivité de notre Ville a permis de maintenir le produit de la fiscalité immobilière, toujours dynamique en 2018, par une augmentation significative des droits de mutation, dont la hausse était déjà inscrite dans ce budget, et qui vont progresser jusqu'à la fin du mandat.

Lyon bénéficie d'une croissance démographique supérieure à la moyenne métropolitaine. Ce dynamisme démographique s'accompagne d'une production soutenue de logements, qui permet à la Ville d'élargir son assiette fiscale et d'accueillir toujours mieux les nouveaux arrivants.

La prévision des recettes de fonctionnement au budget 2019 se rapproche de + 7 %, supérieures aux recettes du budget 2018. Conformément à la déclinaison pluriannuelle, ce sont 155 millions d'euros qui sont prévus en 2019. La Ville de Lyon continue d'avancer et d'innover. Cela se traduit dans le budget primitif par 35 % d'investissement pour l'éducation et la petite enfance, soit plus de 50 millions d'euros, 28 % pour les espaces publics, 11 % pour la culture et le patrimoine.

Le budget primitif 2019 anticipe une évolution annuelle moyenne des charges de fonctionnement limitée à 1 % en deçà de la trajectoire financière de 1,15 % contractualisée avec l'État. Ce budget démontre une fois de plus que nos fondamentaux financiers sont extrêmement solides et que notre stratégie financière est saine, avec des ratios que nombre de grandes collectivités souhaiteraient afficher.

Renforcement du pilotage budgétaire, degré élevé de transparence financière, gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée et diversifiée, l'agence de notation Standard&Poors vient de maintenir pour l'année 2018 la notation de notre Ville, AA, avec une perspective stable, qui est la note – on l'a dit déjà – la plus haute qui puisse être à ce jour attribuée à une collectivité locale française, identique à celle de la France.

Ce budget est donc un budget à la fois offensif, ambitieux et responsable, qui témoigne de la volonté de concrétiser les engagements que vous portez, Monsieur le Maire, ne jamais sacrifier l'investissement, maîtriser les dépenses de fonctionnement, emprunter de façon responsable et ne pas toucher à la feuille d'impôts des Lyonnaises et des Lyonnais.

Notre groupe votera bien évidemment ce budget.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Condemine.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Après la difficile période de contribution au redressement des finances publiques, qui a progressivement amputé nos recettes de près de 40 millions d'euros entre 2014 et 2017, ce budget s'inscrit, comme nous l'a rappelé Richard Brumm, dans le contexte nouveau de la contractualisation.

L'objectif principal que pose cette contractualisation, à savoir une évolution contrainte de nos dépenses de fonctionnement à hauteur d'un

taux annuel maximal de 1,15 %, a été rempli dans cette construction budgétaire et ce n'est pas un hasard.

Depuis de nombreuses années, nous réalisons en effet systématiquement à chaque budget les efforts utiles à une gestion budgétaire rigoureuse, préservant à la fois nos fondamentaux financiers et nos capacités à agir dans le temps, sans pour autant renoncer à la qualité du service public que nous proposons aux Lyonnaises et aux Lyonnais, ni même à l'élargissement que la dynamique de notre territoire appelle pour celui-ci.

La fin de la baisse drastique de nos dotations nous autorise aujourd'hui à bénéficier pleinement d'une évolution significative de nos recettes, soit 1,5 % sur ce budget 2019.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de continuité de notre politique de fiscalité directe avec le maintien de taux stables et d'abattements favorables. À cette politique s'ajoute désormais pour près de 58 % des ménages lyonnais l'avantage d'être progressivement exonérés de leur taxe d'habitation.

Dans un contexte fiscal stable, l'évolution significative de nos recettes est essentiellement le fruit de droits de mutation de plus en plus élevés, dont la forte progression révèle une activité immobilière particulièrement dense sur Lyon et aussi par des recettes de stationnement en forte progression.

Nos efforts de gestion nous conduisent en dépenses de fonctionnement sur une évolution parfaitement maîtrisée de seulement 0,1 %. Si nous avons été certes attentifs à rester dans la limite du plafond autorisé de nos dépenses, c'est moins cette obligation que les efforts fournis année après année, qui nous permettent aujourd'hui de présenter une telle évolution.

En dehors de la masse salariale, tous nos postes de dépenses sont sur des évolutions négatives. Elles sont représentatives des démarches d'optimisation et de rationalisation que nous opérons en interne et auxquelles s'associent également nos partenaires publics et privés pour des participations ajustées de la Ville.

La masse salariale, pour sa part, est sur une évolution retraitée de 1 %. C'est une évolution maîtrisée, qui intègre malgré tout, sur cette fin de mandat, la création de 80 postes, tous en lien avec l'ouverture d'équipements ou l'extension de périmètres d'activité, dont 42 pour le seul secteur scolaire. La Ville compte en effet plus de classes, plus d'écoles et assure le dédoublement des classes de CP et CE1 en zone REP ou REP +.

Les évolutions favorables de nos recettes et dépenses de fonctionnement auront pour effet immédiat d'améliorer nos perspectives d'épargne et de favoriser un financement équilibré des dépenses d'équipement à venir.

Ces dépenses, Richard Brumm nous l'a indiqué, vont monter en puissance sur cette fin de mandat. Elles vont permettre d'accélérer les investissements sur les groupes scolaires. Six d'entre eux sont en cours de construction et deux autres sont en réhabilitation-extension importante.

Ces dépenses vont également s'intensifier sur le logement social, les structures sportives, avec notamment la réhabilitation de la piscine de Vaise, les structures culturelles, avec la réhabilitation du silo de la Bibliothèque de la Part-Dieu, les structures de petite enfance et les espaces verts.

Ainsi, nous veillons à assurer la qualité de vie de nos habitants. Nous poursuivons une politique ambitieuse en termes de service public de proximité. Nous sommes attentifs à un environnement qui soit pour tous source de bien-être et de bien vivre ensemble. Nous sommes également soucieux de poursuivre cette trajectoire financière responsable, qui a été fixée au début de ce mandat, car elle est le gage de la continuité que nous devons assurer dans l'accompagnement du développement actuel et futur de notre territoire.

En résumé, Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons le budget aujourd'hui soumis à notre assemblée, budget qui sera voté par le groupe Lyon Centristes et Indépendants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Condemine. Madame Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce budget est le premier soumis à la contractualisation financière avec l'État. Cette contractualisation est ce qui remplace les baisses de dotations comme moyen de pression de l'État sur les collectivités pour faire baisser la dette publique non locale mais nationale.

Après avoir perdu près de 35 millions d'euros de dotations de fonctionnement de l'État entre les comptes administratifs 2014 et 2017, il faut nous plier à la limitation de nos dépenses de fonctionnement à 1,15 % par an. Le mouvement de baisse des dotations de l'État n'est d'ailleurs pas totalement fini, puisque nous perdons encore en 2019 2,4 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

C'est le plan Marges de Manœuvre que nous avons mis en place en 2014 pour répondre à ces baisses de dotations qui nous permet aujourd'hui d'avoir des dépenses contenues en dessous de 1,15 % et aussi des recettes dynamiques qui nous donnent la possibilité d'inscrire 155 millions d'euros d'investissement en 2019, un chiffre élevé et en hausse.

Ainsi, tout ce mandat aura été marqué par deux mouvements : développer la ville et réduire les dépenses. Ces deux mouvements auraient dû être contradictoires, mais c'est la force de notre majorité et de nos agents d'avoir su les concilier. Cela n'a pas été sans mal. Cela a exigé des remises en cause, voire des sacrifices, mais ce budget primitif 2019 montre que nous tenons encore ce pari.

Ce mouvement d'ajustement et d'adaptation budgétaire permanent se poursuit. Par exemple, nous approuvons la baisse de 164 000 euros de soutien au sport professionnel. Cela n'est bien sûr pas contre les clubs eux-mêmes. Les succès de nos clubs font rayonner la Ville et ils font souffler la passion sportive. Mais notre Ville, nos associations, nos crèches, nos centres sociaux, nos MJC, le CCAS, tous, nous avons fait de gros efforts de gestion et d'économies. Il est normal que chacun prenne sa part à cet effort, d'autant plus que l'OL et le LOU ont déjà largement profité de notre soutien et que l'économie générée est pour partie redirigée vers le soutien à la pratique sportive amateur.

Un budget, ce sont des chiffres et ces chiffres sont bons, même excellents en ce qui concerne notre dette réduite et nos investissements renforcés. Mais ces chiffres doivent être traduits en réalité humaine et cette réalité humaine est multiple. C'est celle des adjoints, qui ont dû travailler sur des priorisations. C'est celle de nos directeurs et de nos cadres, qui ont dû faire de gros efforts d'optimisation, de rationalisation et de réorganisation. C'est celle de nos agents, qui ont accompli de nombreuses adaptations, qui les ont rendues possibles. Par exemple, la minoration des dépenses d'éclairage public à hauteur de 383 000 euros, pour partie liée aux économies d'énergie engendrées par les rénovations du patrimoine, ou encore, dans les espaces verts, les frais d'entretien et de maintenance horticole, qui ont pu être réduits de près de 130 000 euros grâce à un entretien plus naturaliste, tout en absorbant l'accroissement de surface des espaces verts. Et n'oublions pas nos équipements culturels, eux aussi impactés par cette austérité, ce qui ne les empêche pas de maintenir une programmation très riche et de s'engager dans nos politiques publiques égalitaires, comme le montre la 4^e Charte de coopération culturelle. Et il y a aussi, bien entendu, les nombreuses structures associatives, sur lesquelles repose une grande partie de nos politiques publiques et de notre tissu social. Pour elles, le rapport parle souvent, je cite, « des ajustements de crédits au plus près des besoins réels ». Mesurons l'ampleur de l'effort demandé. Cela n'est pas sans nous inquiéter. On ne pourra éternellement le faire sans mettre en difficulté nos missions, car, pour nous, il s'agit toujours d'être au plus près des besoins réels des Lyonnais, besoins en logements sociaux et très sociaux, en espaces verts, en rénovation thermique des bâtiments, en équipements de proximité nouveaux, comme les écoles, les crèches, les gymnases, etc.

Pour conclure, nous voulons souligner deux éléments.

D'abord, ce budget est celui de la jeunesse : des effectifs scolaires en hausse, des groupes scolaires nouveaux, plus de repas dans les cantines, 42 postes créés à l'Éducation. C'est le bon signe d'une démographie dynamique et d'enfants qui feront l'avenir de notre Ville et seront son énergie de demain.

Ensuite, nous maintenons les taux des impôts locaux, avec de plus en plus de personnes exemptées de la taxe d'habitation. Je veux souligner, en ces temps d'interrogation sur les impôts, qu'ils sont utiles et bien utilisés à Lyon, visibles à travers toute la ville. Il n'y a pas de service urbain organisé en continu pour la population sans impôts, et la France est le plus gros collecteur mais aussi le plus gros redistributeur de revenus en Europe.

Le groupe Lyon Gauche Solidaire votera donc ce budget primitif 2019.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Corazzol.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Beaucoup de points ont été abordés par les groupes de la majorité pour valoriser ce projet de budget, je vais donc être court.

Nous allons adopter un projet de budget à la fois maîtrisé et ambitieux. Nos efforts pour maîtriser nos dépenses réelles de fonctionnement portent leurs fruits, avec une augmentation de seulement 0,1 % au total, avec une masse salariale qui restera contrôlée, et des charges à caractère général qui sont en nette baisse. Il s'agit d'une véritable performance dans un contexte économique toujours aussi contraint pour les finances locales.

Cette maîtrise porte aussi sur notre politique d'emprunt. À ce titre, elle est particulièrement explicite, puisque, depuis 2001 et notre arrivée aux responsabilités, notre dette a baissé de 400 millions d'euros à environ 150 millions d'euros pour 2019, son plus bas niveau depuis 30 ans, avec un coût qui ne cesse donc de réduire.

Ces efforts que nous portons depuis plusieurs années ne sont pas le fruit d'une politique idéologique d'orthodoxie budgétaire, inspirée par Harpagon, qui viserait à faire des économies comme une fin en soi. Non, ces économies sont la condition d'une ambition. Cette ambition est celle de toujours investir plus pour une ville attractive, solidaire et durable, dotée d'équipements publics modernes et innovants, permettant de répondre aux besoins de nos concitoyens, toujours plus nombreux.

Cela se concrétise par un niveau particulièrement élevé pour nos dépenses d'équipement de près de 150 millions d'euros. Certes, il s'agit du cycle assez naturel d'une politique d'investissement municipal sur six ans, mais il s'agit tout de même du niveau le plus élevé de ces dix dernières années après 2013.

Très concrètement, cela signifie la livraison de nouveaux équipements publics, d'écoles neuves (il y en aura trois nouvelles à la rentrée prochaine dans le 7^e et le 8^e arrondissement), mais aussi des équipements culturels, sportifs, des espaces verts, autant de preuves concrètes de notre politique d'investissement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Socialiste Radical et apparentés votera avec plaisir ce budget, avec une certaine fierté, tant il porte une stratégie fidèle à nos engagements, adaptée aux contraintes du présent et porteuse d'attractivité pour notre ville de demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Quelques mots de réponse que je vais essayer d'abrégé, compte tenu du temps consacré au budget, qui est certes un dossier important.

Tout d'abord, j'ai été surpris, j'ai cru que monsieur Boudot, quand je l'ai écouté, allait voter le budget. Finalement, il ne l'a pas voté.

J'ai noté que madame Perrin-Gilbert regrettait de ne pas le voter. J'espère chaque année la convaincre et qu'un jour, elle le vote.

Je répondrai en particulier à madame Perrin-Gilbert sur cette agence de notation qui ne vous plaît pas. L'agence de notation a un mérite : elle est extérieure aux entreprises, aux collectivités, à tous ceux qui y font appel. L'avis qu'elle donne est un avis objectif. Quand elle nous donne un AA perspective stable, cela signifie que la Ville est bien gérée. Cela ne signifie pas que tout est parfait, mais cela signifie que, déjà, financièrement, la Ville est bien gérée. Je vous dirais que, si ce n'est pas une condition suffisante, c'est en tout cas une condition nécessaire. Toutes les villes ne se trouvent pas dans cette situation.

Monsieur Broliquier se garde de le relever. Il dit que la ressource la meilleure, ce sont les recettes propres ; or les recettes propres sont bien payées par les habitants, avec les cantines, les piscines, etc. C'est une recette parmi d'autres. Mais il ne dit surtout pas que notre chiffre d'endettement par Lyonnais est exceptionnel. Les années précédentes, vous contestiez les chiffres que je donnais. Lorsque je dis que le Lyonnais est endetté en moyenne de 788 euros, c'est très bien. Bien sûr, nous aimerions que ce soit moins, mais il faut bien un minimum, alors que tous les habitants des autres villes de la strate sont à une moyenne de 1 151 euros. Vous pourriez quand même vous poser la question de savoir si ce n'est pas appréciable par nos habitants. Nous nous posons également la question de savoir si ce n'est pas appréciable par les habitants qui viennent, 50 000 nouveaux Lyonnais en 10 ans. C'est un peu mesquin d'insister sur nos 100 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires, en oubliant le milliard d'équipements que nous avons faits pendant ces mêmes 10 ans.

Avant, je croyais que la politique pouvait être objective, surtout au niveau local. Cela ne l'est pas. Si nous regardons tous les chiffres, nous nous apercevons, si nous sommes objectifs, que la gestion de la Ville est bonne, que, globalement, les Lyonnais sont satisfaits, que de nouveaux Lyonnais arrivent chaque année. Ce n'est pas de l'autosatisfaction. Quand, en plus, on a une bonne notation de l'agence Standard&Poors, c'est une grande satisfaction.

Je ne veux pas en rajouter, mais c'est un peu agaçant de ne voir que quelques points un peu défavorables parmi beaucoup de points qui sont, eux, très favorables.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Chers collègues, quelques mots rajoutés au débat.

D'abord, pour dire qu'un certain nombre de nos collègues ont quand même une certaine audace. Dire que l'on ne fait pas d'économies, lorsque nous voyons le budget de fonctionnement progresser simplement de 0,1 %, j'aimerais qu'on me cite beaucoup de collectivités de la même strate qui ont vu leur budget de fonctionnement progresser aussi peu.

Cela signifie-t-il que nous ne faisons rien et que nous n'ouvrons pas d'équipements nouveaux ? Non, cette année, nous allons créer 80 postes, dont 42 pour les écoles. Évidemment, cela suppose des efforts de rationalisation de notre gestion. Dans le même temps où nous ouvrons ces 80 postes, nous en supprimons 55 par effort de mutualisation et de rationalisation.

Lorsqu'on regarde les autres dépenses, elles sont effectivement toutes en baisse. Donc, oui, nous faisons un effort. Nous ne le faisons pas simplement depuis cette année, nous le faisons depuis plusieurs années. En particulier parce que, lorsque nous avons vu la baisse des dotations, et nous pouvons regarder ce que cela donne aujourd'hui par rapport à la poursuite de la baisse des dotations, nous nous apercevons que nous aurions connu des difficultés encore plus grandes que celles d'aujourd'hui. Si nous avions continué, notre budget aurait été en recettes de la part de l'État de 44,4 millions d'euros et non de 67,4 millions d'euros.

Deux variables baissent effectivement, la DSU et une autre mesure de péréquation. Pourquoi baissent-elles ? Tout simplement parce que nous redonnons à d'autres communes qui sont plus pauvres, c'est-à-dire, dans l'agglomération, à Vénissieux, à Vaulx-en-Velin, et donc, pour elles, cela va se traduire par une augmentation de leurs recettes.

Alors, c'est parce que nous menons cette politique que notre autofinancement peut nous permettre d'avoir un investissement qui soit continu sur le moyen terme, et qui augmente. Lorsque nous regardons l'épargne brute, elle est à + 17 % cette année par rapport à l'année dernière, à 74 millions d'euros. C'est ce qui va nous permettre d'investir l'année prochaine 150 millions d'euros supplémentaires et donc de faire en sorte que nous tenions le plan d'investissement. Nous avons dit 100 millions d'euros par an, nous allons être au-delà des 100 millions pour passer de 600 millions d'euros à 650 millions d'euros sur le mandat. Cela signifie que parce que nous avons eu la gestion exposée par Richard Brumm, nous pouvons investir davantage.

Est-ce que cela se traduit par des conséquences sur la vie concrète des Lyonnais ? Tout à l'heure, madame Perrin-Gilbert disait : « J'ai l'impression que l'on vit moins bien qu'il y a 10 ans. » Je ne sais pas si l'on vit moins bien, en tout cas, ce que je vois, c'est qu'il existe une dynamique globale de l'agglomération. Que, d'un point de vue économique, les entreprises viennent plutôt s'investir sur l'ensemble de la Métropole, mais en particulier sur Lyon. En matière de constructions de logements, nous n'en avons jamais autant construit que l'an dernier dans la Métropole, mais aussi sur la Ville de Lyon. Nous sommes en train de faire évoluer de manière favorable avec les constructions de logement social dans des arrondissements comme le 2^e, comme le 8^e, où, au contraire, il y en avait déjà beaucoup, nous faisons baisser la part de logement social.

Ensuite, sur la lutte contre le réchauffement climatique, je rappelle que, certes, nous avons des tarifs de notre syndicat des transports plus élevés qu'ailleurs, mais c'est parce que nous investissons davantage. Nous avons un budget 2019 qui, jamais, n'aura été aussi élevé. Nous allons pouvoir investir dans le prochain mandat 1,9 milliard d'euros de manière à développer des mobilités nouvelles. Avec Lyon Parc Auto, nous travaillons également sur les mobilités de l'avenir. Nous développons nos pistes cyclables. En matière d'espaces verts, chaque année – nous l'avons souligné précédemment –, nous économisons, parce que, depuis longtemps, nous avons des processus zéro phytosanitaire. Lorsque certains découvrent le problème aujourd'hui, nous, nous l'avons déjà découvert il y a quelques années. En matière d'éclairage public, à la fois nous développons l'éclairage mais, en même temps, nous faisons baisser nos consommations.

Bref, c'est par l'innovation dans tous nos services que nous arrivons aux résultats que nous connaissons aujourd'hui.

Quant aux écoles, nous regardions avec Michel Le Faou une étude de l'INSEE parue la semaine dernière, la démographie scolaire à Lyon est l'une des plus importantes, peut-être la plus importante, de France. Cela signifie que les gens ne craignent pas de venir habiter à Lyon. Au contraire, ils ont cette envie de venir habiter dans notre Ville parce que l'on y vit bien.

Sur le social, là encore, ce que fait le CCAS est tout à fait remarquable, en coopération avec les associations. Nous étions ensemble il y a quelque temps à la Banque alimentaire et chacun se disait que la coopération entre la Ville de Lyon et le tissu associatif est sans doute l'un des plus remarquables que l'on puisse avoir dans les grandes villes.

Je crois que c'est peut-être pour cela, Monsieur Brolquier, que les Lyonnais nous ont fait confiance, nous font confiance. Je vois d'ailleurs que vous manquez un peu de confiance dans votre capacité à conquérir la Ville, parce que vous faites deux propositions. La première est de transférer un certain nombre de grands équipements vers la Métropole, la deuxième de transférer d'autres équipements vers les arrondissements, je me demande ce qu'il resterait de la Ville de Lyon. C'est peut-être parce que vous doutez de votre capacité à la conquérir un jour.

Merci beaucoup. Nous en avons terminé. Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, madame Perrin-Gilbert et monsieur Boudot votent contre).

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de monsieur Remy).

M. LE MAIRE : Nous avons ensuite le budget annexe du Théâtre des Célestins.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts, Les Indépendants, et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de madame Perrin-Gilbert et de messieurs Remy et Boudot).

M. LE MAIRE : Le budget annexe de l'Auditorium.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts, Les Indépendants, et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de madame Perrin-Gilbert et de monsieur Remy).

M. LE MAIRE : Nous avons ensuite le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts, Les Indépendants, et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de madame Perrin-Gilbert et de messieurs Remy et Boudot).

M. LE MAIRE : Les états spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts, Les Indépendants, et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon et de madame Perrin-Gilbert).

M. LE MAIRE : Enfin, je vous propose de maintenir à un tiers la fraction de reversement pour l'année 2019 pour la taxe sur les spectacles au CCAS.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(monsieur Remy ne prend pas part au vote).

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de madame Perrin-Gilbert).

M. LE MAIRE : Nous en avons terminé sur ce point, mais il nous reste, monsieur Brumm le vote des taux. Vous avez fait remarquer qu'ils n'augmentent pas et que, comme pour chaque mandat, nous donnons et nous le disons à l'avance un taux d'augmentation pour la première année et ensuite nous n'augmentons plus. Pour ce mandat, ce n'était pas 6 % comme je l'ai entendu, mais 5 %. Monsieur Brumm.

2018/4388 - Vote des taux d'imposition directe locale 2019

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

C'est sans doute pour cela que ce rapport sur les taux d'imposition directe local a reçu un avis totalement favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Balas.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire,

Voici donc exactement la traduction de mon propos précédent sur ce que l'on pourrait appeler votre atavisme fiscal, votre pratique de la théorie du ruissellement de l'impôt et des taxes. Vous vous enorgueillez d'un maintien des taux, mais nous rappelons quand même que vous les avez augmentés ici à trois reprises, et ce, malgré votre engagement, avant même votre élection en 2001 de ne pas les augmenter. Ainsi, de 207 millions d'euros d'impôts perçus en 2002, vous êtes passés à 362 millions d'euros inscrits à votre budget 2019. Si nous calculons le cumul des surplus encaissés année après année depuis 2002, cela représente 1,4 milliard d'euros. Certes, il faut prendre en compte l'évolution de la population. Si nous commençons à compter à partir de 2007, ce sont 900 millions d'euros de cumul de surplus encaissés chaque année et parallèlement, le nombre des foyers fiscaux n'a augmenté que de 13 % et la valeur locative moyenne de 16 %. Ces derniers facteurs ne suffisent donc pas à expliquer ces montants. Vous en assumez une bonne part de la responsabilité, qui se traduit, je l'ai dit, par l'exaspération que nous connaissons aujourd'hui en France.

Par conséquent, comme nous n'avons pas approuvé ces taux en 2014, nous ne les approuverons pas plus cette fois-ci.

Je vous remercie.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Une très brève réponse, Madame Balas.

Nous vous avons parlé du haut niveau des investissements réalisés par la Ville de Lyon. Nous vous avons parlé de la stabilité des taux tous les six ans. Vous pouvez indéfiniment relayer cette formule selon laquelle nous augmentons les impôts. Le moins que l'on puisse dire est que nous les augmentons moins qu'ailleurs. J'ai rappelé encore une fois, et vous ne l'écoutez pas, que l'impôt moyen par Lyonnais est le plus faible de tous les habitants des autres villes de la strate.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Brumm.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre).

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts, de madame Perrin-Gilbert et de messieurs Remy et Boudot).

2018/4381 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2019 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Tête.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Quelques observations. Effectivement, il se pose toujours la question des subventions aux groupes professionnels du sport, qui, pour l'Olympique lyonnais, ne diminuent – et nous connaissons la fortune de l'Olympique lyonnais – que de 11 210 euros. C'est d'une précision compte tenu des sommes qui sont brassées.

Ainsi, je lisais dans Les potins d'Angèle, excellent hebdomadaire, numéro 600, « Olympique lyonnais, si Aulas rendait l'argent ». Je trouve qu'il est intéressant de faire le point de ce qui a changé en 10 ans à l'Olympique lyonnais, puisque c'était un des engagements du nouveau stade de se désengager financièrement de l'Olympique lyonnais. Que s'est-il passé en 10 ans ?

Globalement, le produit des activités hors joueurs est passé de 155 millions d'euros à 164 millions d'euros. Globalement, cela n'a pas changé grand-chose. En revanche, et cela a peu de lien avec le stade, les produits de cession des contrats de joueurs sont passés de 59,9 millions d'euros à 125,3 millions d'euros. Cela va nous amener à la réflexion suivante, mais, quand même, quelques remarques sur ces chiffres qui ne sont pas intéressants.

D'abord, les charges de personnel sont passées en 10 ans de 100 à 115 millions d'euros. Où sont les emplois promis ? J'avais cru que cela allait créer des emplois, tout au moins, on nous l'a fait croire. Nous ne les voyons pas dans les chiffres.

Quant à la billetterie, si elle a certes augmenté, les charges externes donc d'entretien du stade ont aussi augmenté presque dans la même proportion, ce qui revient à dire, d'une certaine manière, qu'on a fait tout ça pour ça, puisque cela ne change rien effectivement aux recettes et que la fréquentation n'a pas significativement augmenté en 10 ans.

Si l'on regarde ces 125 millions d'euros, et ils sont annoncés dans les rapports officiels de l'Olympique lyonnais, les revenus relatifs à des contrats de joueurs issus de l'Académie OL représentent 90,1 millions d'euros, 72 % du total. Ce sont donc les bénéficiaires sur des joueurs que « nous » n'avons pas payés en tant que club et que « nous » revendons avec d'énormes plus-values. C'est ce que « nous » subventionnons avec l'argent public. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'argent public pour financer l'Académie de l'OL.

Après, il y a quelques remarques à souligner, puisque nous commençons à voir les cessions immobilières de terrains. C'était aussi le débat de savoir combien allait-il gagner après avoir récupéré des terrains à 40 euros du mètre carré. Il en a déjà vendu pour 4,6 millions d'euros, c'est-à-dire qu'il a déjà récupéré avec simplement deux ventes 25 % de l'investissement de son terrain. Tout va bien pour l'Olympique lyonnais.

Il est intéressant de poursuivre la réflexion plus loin parce que le consentement à l'impôt est une question que nous posent aujourd'hui les gilets jaunes. Ce que je dis est vrai et légal. Ce ne sont pas des accusations ad nominem, je vous rassure. Nous regardons le rapport officiel de la SAS ICM1 qui a vendu avec une plus-value de 43 millions d'euros sa participation à la CEGID. C'est une très bonne affaire. Ce n'est pas cela le reproche, c'est que, lorsque l'on regarde son taux d'imposition, il est à peine de 10 %. Nous pouvons nous étonner.

Nous allons comparer avec le citoyen normal. Vous avez des simulateurs de plus-value immobilière, par exemple, que vous trouvez sur Internet. Une personne moyenne qui, compte tenu de l'inflation immobilière, ferait 200 000 euros de plus-value. Savez-vous combien elle paiera d'impôts sur cette plus-value ? Elle paiera 60 000 euros d'impôts, c'est-à-dire 30 % d'impôts sur cette plus-value et on le surtaxe pour plus-value importante, comme si les 40 millions d'euros n'étaient pas des plus-values importantes de l'Olympique lyonnais. Je sais, c'est un problème, parce que vous n'aimez pas bien qu'on dise que ceux qui gagnent 40 millions d'euros ne paient pas d'impôt sur les plus-values et que les citoyens moyens, la classe moyenne, qui font une fois une plus-value dans leur vie, vont payer 30 % d'impôts.

Il y a encore « mieux ». On nous expliquait que le Qatar ne paie pas du tout d'impôts. Nous avions un Président Macron qui, à l'époque, avant les élections présidentielles, disait qu'il allait changer le régime, qui touche d'ailleurs d'autres pays du Golfe, favorable au Qatar. Évidemment, il s'est plutôt attaqué aux pauvres. Il a plutôt supprimé l'ISF, qu'il aurait fallu même augmenter.

Je crois qu'aujourd'hui la justice fiscale, sur laquelle nous devons nous poser des questions, éviterait peut-être d'avoir autant de gens dans la rue.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je vais peut-être dire un mot.

Simplement, lorsque l'Olympique lyonnais investit à l'époque au Grand Mont Thou, il prend un certain nombre de risques. Personne n'est sûr que ce projet non seulement va aboutir, mais va réussir. D'autre part, nous le voyons bien aujourd'hui, lorsque le Grand Stade est construit, il entraîne tout un secteur de l'agglomération. Lorsque je regarde quelle est la dynamique économique de l'Est lyonnais, et en particulier de cette région de l'Est lyonnais, elle est extrêmement importante.

Alors, oui, je considère que nous avons un élément moteur de la dynamique lyonnaise. Monsieur Tête, vous regardez peut-être les commerces du quartier, je regarde ce qui se passe autour. Je vois la dynamique. Je vois, par exemple, que le Maire de Meyzieux nous demande d'augmenter son centre commercial. Ensuite, chacun gère comme il le souhaite. Nous, nous faisons en sorte qu'il y ait une dynamique et chacun l'utilise comme il l'entend.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de monsieur Remy).

M. LE MAIRE : Il est adopté.

2018/4387 - Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 - Actualisation des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Ce projet de délibération qui concerne le Plan d'équipement 2015-2020 est un point d'étape budgétaire important, non pas tant par les réorientations qu'il présente, mais plutôt par ce qu'il montre. Et que montre ce Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 ?

Eh bien, Monsieur le Maire, que votre exécutif vit à crédit et que le bilan, dont vous vous félicitez et sur la base duquel vous ferez campagne, sera payé pour partie par l'exécutif qui vous succédera.

Ainsi, si l'on additionne le montant des crédits de paiement qui sont reportés après 2020, on atteint 16 777 000 euros pour les autorisations de programme générales et 263 224 000 euros pour les autorisations votées individuellement, soit, au total, une ardoise de 280 millions d'euros que l'exécutif suivant devra régler. Nous l'avons vu à l'instant, cela équivaut à environ trois années de mandat, c'est-à-dire que les élus à venir passeront la moitié de leur mandat à régler des opérations que vous avez déjà engagées, ce qui réduira leurs marges de manœuvre. Et ceci est d'autant plus vrai en termes de marges de manœuvre réduites que vous avez déjà vendu une grosse partie de notre patrimoine municipal et

que, là non plus, les équipes à venir n'auront pas de possibilités. Je considère donc, Monsieur le Maire, que vous avez hypothéqué l'avenir, au moins le mandat à venir, et ce, d'une manière peu démocratique.

D'autre part, que remarquons-nous quand nous analysons les tableaux qui nous sont présentés dans cette délibération ? Eh bien que des disparités sont constatées selon les lignes et les colonnes et qu'elles illustrent bien vos priorités ou non-priorités.

Ainsi, sur la ligne rénovation des EHPAD étaient crédités en autorisations de programme 3,5 millions d'euros. Ces 3,5 millions d'euros sont prévus en dépenses après 2020.

Sur la jeunesse, ce sont plus de 14 millions d'euros sur 19 millions d'euros à créditer qui sont renvoyés à après 2020.

Madame Condemine, vous parliez de votre satisfaction quant à la rénovation de la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu. Certes, mais cette rénovation sur laquelle vous allez certainement beaucoup communiquer sera payée par les équipes suivantes, puisque, sur 9 250 000 euros, ce sont 8 840 000 euros qui seront payés après 2020.

Voilà ce que nous montre cette délibération, à la fois sur vos priorités, ainsi que sur les marges de manœuvre à venir. Pour cette raison, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Il suffit de regarder ce tableau sur l'encours de la dette. Nous voyons que nous avons atteint un pic, dans les mandats que nous avons eus à exercer en 2008, et que nous sommes descendus progressivement. Cela signifie qu'un certain nombre de programmes se réaliseront après la fin de ce mandat, évidemment. Nous n'arrêtons pas de manière brusque un certain nombre de programmes. En même temps, nous laissons une dette extrêmement réduite. Nous sommes à cinq années et peut-être moins de cinq années à la fin du mandat. Cela nous permettra de financer les programmes futurs que nous allons développer. Je crois que nombreux sont ceux qui aimeraient hériter d'une telle situation financière.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts et Les Indépendants, de madame Perrin-Gilbert et de messieurs Remy et Boudot).

M. LE MAIRE : Il est adopté.

2018/4321 - Rapport des mandataires de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto (LPA) - Exercice 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Un avis favorable été rendu par la Commission.

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avec une réduction de la dette de plus de 40 millions d'euros depuis 2013 et malgré une baisse de fréquentation des parcs cette année, le rapport des mandataires de l'exercice 2017 de LPA démontre une nouvelle fois la bonne santé financière de la SEM Lyon Parc Auto qui sait innover.

En effet, elle a su, il y a maintenant 15 ans, prendre un temps d'avance, en diversifiant ses activités au-delà de l'exploitation de places de parking, notamment avec la création du service d'autopartage Citiz. 15 ans après, le succès est au rendez-vous, puisque, au-delà de l'équilibre financier trouvé, Citiz s'est diversifié en proposant depuis l'année dernière l'autopartage sans station Yea. Ces offres contribuent à désengorger nos rues et nos places de stationnement, puisqu'il est important de souligner qu'un véhicule d'autopartage, ce sont neuf places de stationnement libérées en surface.

LPA contribue donc significativement à la diversification et à la rationalisation des offres de mobilité. Les élus Indépendants tenaient à valoriser ce volontarisme.

En mars 2012, en lançant le projet Optimod', le Grand Lyon avait su également prendre un temps d'avance sur cette question cruciale de l'optimisation de la mobilité durable dans notre Ville. Son ambition, répondre à une question simple : comment aller d'un point A à un point B le plus rapidement possible et au meilleur prix ?

Malgré des résultats prometteurs, le projet fut abandonné, tout au moins enterré, par le Grand Lyon en 2016 suite à des pressions du Sytral, principalement pour des raisons politiques et de recherche de leadership.

Depuis, d'un temps d'avance, nous avons pris un temps de retard. En effet, Cityway, un des partenaires du projet Optimod', même le partenaire principal du projet Optimod' Lyon, a continué à développer les outils numériques permettant de mettre en place une mobilité servicielle. Le résultat, c'est le compte mobilité unique, qui a été mis en place depuis le 1^{er} septembre par Mulhouse.

Service quasi unique en Europe, ce dispositif permet à l'utilisateur équipé d'un smartphone de se soustraire à la multiplication des applis, des abonnements, des chèques de caution ou titres de transport, en accédant dans une même application à l'ensemble des services de mobilité de l'agglomération : les transports en commun évidemment, l'autopartage en utilisant donc le service Citiz, qui est un service national, les parkings, les vélos en libre-service, la location et le gardiennage de vélos.

Un système similaire, développé par la société MaaS Global existe également à Helsinki depuis deux ans. L'application Whim donne accès à sensiblement les mêmes services que le compte mobilité à Mulhouse, avec en plus un accès aux taxis dans la ville d'Helsinki.

Pour convaincre les automobilistes de renoncer à leur voiture, il est indispensable d'offrir des solutions pour aller n'importe où, n'importe quand, sans devoir tout planifier à l'avance. Pour cela, il faut donner accès à tous les moyens de transport, y compris une voiture en autopartage quand ils en ont besoin.

L'objectif est bien de promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture personnelle ou à la voiture solo, en facilitant leur accès, en décloisonnant les usages, tout en préservant le pouvoir d'achat, en réduisant la consommation énergétique et donc les émissions de gaz à effet de serre. Un outil indispensable à toute ville qui prétend lutter concrètement contre la pollution urbaine.

À Lyon, une telle application devrait donner accès, en plus des transports en commun et des Vélo'v aux parkings, à Bluely, à Citiz, mais aussi aux TER, notamment sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Monsieur le Maire, allons-nous prochainement rattraper notre temps de retard ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Bouzerda va vous le dire. Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Une observation rapide pour commencer, j'attire votre attention qu'en page 7 du rapport de Lyon Parc Auto, on parle de 176 salariés au 31 décembre 2017, alors que, dans le rapport de la Ville de Lyon, on parle de 170 salariés à la même date. Cela représente un delta de six. Ce sont peut-être les économies que vous demandait Laurence Balas avec insistance qui apparaissent. J'ai bien peur que ce soit plutôt une coquille.

Je voulais profiter, Monsieur le Maire, de ce rapport, pour revenir sur votre politique de stationnement et notamment sur la mise en place il y a un peu moins d'un an du FPS et de la vente des vignettes résidents.

Richard Brumm vient de nous le dire, il nous l'avait également expliqué en Commission, ce sont 8 millions d'euros supplémentaires, 7 millions d'euros supplémentaires de recettes de stationnement et 1 million d'euros pour la vignette. Il ne peut que s'en réjouir et nous le comprenons.

Côté vignette, c'est simple, c'est 1 million d'euros de moins dans la poche des Lyonnais. C'est un peu de pouvoir d'achat en moins, mais, comme le dit votre ancien collègue du gouvernement, Benjamin Griveaux, « s'il fume des clopes et roule en diesel, on s'en fout, non ? ».

Toujours sur cet aspect de vignette, au regard des chiffres secteur par secteur, on peut s'interroger sur la pertinence de certains secteurs : 6 vignettes à la Duchère, 34 vignettes au Point du Jour ou seulement 57 sur le secteur Pavillon dans le 7^e. Un des arguments mis en avant en

octobre 2017 pour cette réforme du stationnement était le souhait de pousser les automobilistes vers les parkings souterrains avec donc une tarification de surface, qui faisait que, pour 1 heure 30 de stationnement en zone Presto et quelques grandes artères commerciales, ou pour 3 heures en Tempo, il était plus intéressant d'utiliser les parkings plutôt que le stationnement de surface.

Le hic, et c'est une des questions que nous avons posées en Commission, c'est que ces parkings souterrains sont très souvent saturés, particulièrement entre midi et deux et le samedi, et encore plus en période de soldes ou de Noël, vous le savez. Il est quand même paradoxal d'avoir une politique incitative vers les parkings souterrains si l'offre en face n'est pas disponible.

Lors de l'audition des représentants de Lyon Parc Auto en Commission le 27 novembre, nous avons demandé à avoir un détail précis des fréquentations des parkings exploités par LPA. À ce jour, rien ne nous a été transmis, mais peut-être que le Président de Lyon Parc Auto, qui siège sur nos bancs, pourra accéder à notre demande.

Pour revenir au stationnement de surface lui-même, on ne peut que se réjouir du fait qu'aujourd'hui, les utilisateurs s'acquittent mieux de leur stationnement, mais nous avons toujours des interrogations sur la capacité de la Ville à exercer le contrôle. Cela rejoint mon observation sur la faiblesse du nombre de vignettes dans les trois secteurs précités. Plusieurs hypothèses se présentent. Soit il n'y a plus de problèmes de stationnement et tous ceux qui avaient un garage l'utilisent effectivement, au lieu de stationner en surface, ce qui était effectivement le but recherché. Compte tenu de ces secteurs, je pense néanmoins que le risque de verbalisation reste très faible et que les automobilistes continuent à tenter leur chance.

De la même façon, l'extension du stationnement dans plusieurs arrondissements va être mise en place prochainement. Quels seront les moyens de contrôle mis en parallèle, pour permettre toujours et encore de faire progresser le paiement des Lyonnais, ce dont on ne peut que se réjouir sur le stationnement ?

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Tête.

M. TÊTE Étienne : Nous n'allons pas dissenter ici sur les comptes, même si, pour rebondir sur l'intervention précédente, je constate qu'au moins Lyon Parc Auto paie 30 % d'impôts sur ses bénéfices.

Non, je pense que ce rapport est normalement l'objet d'ouvrir une réflexion sur le stationnement global de l'agglomération et sur la dynamique et sur la présence de la voiture en ville.

Malheureusement, ce que nous observons, c'est que, d'année en année, le rapport est de plus en plus light. Nous avons effectivement une baisse de chiffre d'affaires liée à la disparition de celui de la Part-Dieu, mais deux éléments nous manquent, alors que nous avons ces chiffres dans les rapports précédents. Le premier est évidemment la dynamique de chaque parking, pour voir comment ils évoluent les uns par rapport aux autres, au lieu d'avoir un seul chiffre global. Le deuxième, c'est que nous avons la répartition des recettes en termes d'horaires, abonnés, locations longue durée, mais nous n'avons pas, en parallèle, le nombre de déplacements, le nombre de mouvements. Nous n'avons que, globalement, le nombre de passages, et non pas le passage par nature, pour voir quels sont les effets sur l'environnement. Je pense que c'est dommage et nous avons à réfléchir par rapport à la dynamique.

Alors, vous nous avez donné quelques observations complémentaires. Vous nous signalez que la présence de la voiture en ville aurait baissé de 2,5 % entre 2017 et 2018. Il serait intéressant d'avoir les méthodologies de comptage. Nous voyons bien que le périphérique nord de Lyon, par exemple, est dans une situation depuis un certain nombre d'années relativement stagnante. Il n'y aurait jamais eu la dynamique annoncée à l'époque de Michel Noir. Là encore, on se lançait dans des projets pharaoniques.

Nous voudrions que, sur ces rapports, des précisions nous permettent de travailler sur l'objectif qui devrait être commun par rapport aux enjeux d'environnement de la diminution de la présence de voitures en ville pour permettre un développement beaucoup plus accentué des transports collectifs.

M. LE MAIRE : Louis Pelaez, un mot. Il y en a un qui vous félicite, les autres, bon.

M. PELAEZ Louis : Je remercie Monsieur Geourjon. Nous avons effectivement besoin, et nous avons d'ailleurs mis en valeur, il y a quelques semaines lors de cette grande opération pour les 10 ans de Citiz, des ambassadeurs de l'autopartage et de Citiz. Je suis content de voir que monsieur Geourjon est un ambassadeur extrêmement important.

J'ai lu vos différentes tribunes. Des éléments sont tout à fait intéressants. Je suis tout à fait prêt et je vous l'ai fait savoir à discuter et travailler avec vous. Je crois que c'est Coluche qui disait que la politique, c'est comme le flirt, si on veut aller plus loin, il faut aller plus près. Donc, n'hésitez pas, rapprochons-nous et venez flirter avec moi, nous allons faire de grandes choses ensemble, mais tout cela pour le bien commun évidemment.

Oui, Helsinki est une des villes que nous regardons de près. Comme dans chaque expérience que nous regardons, tout n'est pas forcément transposable et nous essayons d'avancer.

Je suis particulièrement heureux, je l'ai déjà dit et je me permets de le répéter, qu'il y ait une véritable collaboration enfin mise en place entre le Sytral et LPA et que nous avançons maintenant sur des dossiers de fond. Nous travaillons aujourd'hui sur des questions extrêmement importantes pour améliorer l'environnement, parce que nous avons besoin de mieux travailler ensemble. Nous avons besoin d'avoir des offres complémentaires. Nous travaillons par exemple sur les parcs relais. Nous essayons d'y apporter notre part.

Avec Karine Dognin-Sauze aussi, nous avons bien avancé sur la carte passe traboules. C'est une carte. Demain, il faudrait peut-être aller plus loin. Nous savons déjà qu'il faudra aller plus loin, mais nous avons déjà beaucoup de complémentarités, d'offres combinées.

Nous développons des offres combinées avec le Sytral. Je vous rappelle l'opération de tarifs combinés. Nous avons consenti des efforts extrêmement importants. Pour justement améliorer la desserte de la Part-Dieu entre la Cité internationale et la Part-Dieu, LPA a proposé de diminuer de 60 % le prix de son abonnement et le Sytral l'a baissé de 20 ou 30 %, pour arriver à des offres complémentaires significatives.

Nous avançons sur ces questions. Un peu comme cela se pratique ailleurs, il va falloir aller encore plus loin. Vous avez parlé de gardiennage vélo. C'est un sujet sur lequel nous travaillons également. Nous avons embauché à LPA une personne spécialisée sur le vélo qui réalise un travail de fond. Au-delà de ce qui existe et de ce qui fonctionne déjà bien au travers de Vélo'v avec Decaux, avec lesquels nous aurons d'ailleurs prochainement une boutique commune, avec l'idée de mutualiser et d'être plus forts ensemble, nous avons des solutions à trouver sur les nouveaux systèmes de parkings pour vélo, sur les systèmes de gardiennage vélo, sur le développement aussi de l'autopartage, pourquoi pas d'un développement de l'autopartage vers les professionnels de manière encore plus développée. Nous parlons tout à l'heure de véhicules utilitaires. Je crois qu'un certain nombre d'artisans nous disent ne pas avoir forcément les moyens de remplacer leur véhicule, mais qu'en même temps, ils ne les utilisent pas à 100 % lorsqu'ils en ont plusieurs. Peut-être qu'il y a là aussi des systèmes sur lesquels nous devons réfléchir et sur lesquels nous travaillons actuellement.

Je n'avais pas l'impression que les dossiers étaient moins riches qu'auparavant, mais je vais étudier la question de plus près. En tout cas, le rapport d'activité, lui, est beaucoup plus important et beaucoup plus riche qu'auparavant. Cela explique peut-être le fait que les services aient eu l'impression qu'il n'était pas nécessaire d'en rajouter ailleurs, mais nous allons regarder.

Par ailleurs, nous nous côtoyons, nous nous croisons très régulièrement. Si vous voulez avoir des éléments supplémentaires, n'hésitez pas. LPA a toujours la grande carte de la transparence et nous allons vous donner tous ces éléments. Jean-Jacques David, qui est un des administrateurs, et qui est très présent au Conseil d'administration, peut avoir aussi tous ces éléments. La politique, ce sont aussi des contacts, de la relation. Ayons des relations entre nous et nous vous transmettrons toutes les informations dont vous aurez besoin.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Pelaez.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Messieurs David, Pelaez et Sécheresse ne prennent pas part au vote).

(Abstention de monsieur Boudot)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Intervention retirée. Je signale simplement mon abstention, ainsi que l'abstention d'Isabelle Granjon. Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Bérat.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Ministre.

Notre Conseil municipal doit se prononcer sur le rapport de la SPL Lyon Part-Dieu. Cette société publique locale a reçu le mandat de la Métropole et de la Ville pour mener des opérations d'aménagement du projet urbain à la Part-Dieu.

Nous rappelons tout d'abord que le groupe les Républicains et apparentés est favorable à un projet urbain permettant de rénover la Part-Dieu, d'améliorer le fonctionnement du pôle d'échange multimodal, d'accroître la compétitivité du quartier d'affaires de dimension européenne, mais aussi et surtout d'améliorer et d'embellir le cadre de vie des 30 000 habitants du quartier.

Quand on examine les opérations sur lesquelles la SPL Part-Dieu intervient, il est difficile de rendre un avis global. Il y a du bon et il y a du moins bon.

Côté positif, il y a le développement du boulevard Vivier Merle, le réaménagement de la rue Garibaldi, la requalification enfin de la place de Francfort et bientôt une fonctionnalité améliorée pour l'entrée ouest de la gare côté place Béraudier.

Côté négatif, il y a toujours les habitants de la place de Milan qui sont contraints de s'en aller, la fermeture de l'accès à la rue Servient qui engendre des reports de trafic dans les rues résidentielles du quartier, le refus de créer une école au cœur de la Part-Dieu, et demain, la construction de la tour To-Lyon, qui sera certainement un choc pour les Lyonnais. Les goûts et les couleurs, on sait que cela varie, mais, ici, c'est Lyon, ce n'est pas Clermont-Ferrand.

Nous avons eu maintes fois l'occasion d'intervenir sur ces sujets et d'alerter en Conseil d'arrondissement, en Conseil municipal et à la Métropole.

Je dis que ce n'est pas Clermont-Ferrand, parce que la pierre de lave, c'est plutôt Clermont-Ferrand que Lyon. Je sais qu'il est 18 heures, mais il faut entretenir son appareil cérébral.

Je voudrais insister aujourd'hui sur l'une des missions de la SPL, à savoir les actions de communication, d'information et de concertation. Dès l'origine, j'avais contesté que cette mission soit confiée à la SPL. Je l'avais même fait lorsque je siégeais au Conseil d'administration de cette SPL.

En confiant cette mission à la SPL, c'est en quelque sorte une externalisation voire une privatisation de la mission d'information et de concertation. C'est une façon pour les élus en charge, qu'ils soient municipaux ou d'arrondissement, d'éviter d'avoir à se confronter aux habitants qui ne partagent pas les orientations du projet ou qui en supportent les conséquences en termes de travaux.

Nous comprenons bien qu'Emmanuel Macron aimerait bien externaliser la concertation avec les gilets jaunes aujourd'hui. Mais nous comprenons bien que, sur le plan démocratique, cela pose un petit problème de fonctionnement.

Cette externalisation a deux inconvénients, un inconvénient budgétaire et un démocratique.

Au plan budgétaire, nous craignons un doublon qui n'est pas bon pour les dépenses publiques. Les élus et les agents municipaux sont salariés et indemnisés, mais, dans le même temps, on confie des moyens à la SPL pour conduire la même mission. Je souligne que, d'après votre rapport, les charges de personnel de la SPL sont passées de 1 à 1,5 million d'euros de 2015 à 2017, avec une équipe qui atteint maintenant 20 équivalents temps plein.

Avec monsieur Collomb, quand on parle de croissance de la dépense publique, c'est aussi cela.

Et puis, il y a l'aspect démocratique. Il n'est pas bon que les élus se défaussent de leur responsabilité dans la conduite des projets urbains. Certains doutent de la pertinence des Mairies d'arrondissement. Je dois dire que ce n'est pas mon cas. Je pense qu'elles sont utiles pour la gestion d'équipements de proximité, mais elles sont surtout utiles pour être la caisse de résonance des affaires locales. Tout le monde sait bien dans cet hémicycle que, s'il n'y avait pas de Mairies d'arrondissement, certains sujets n'auraient jamais été posés sur la place publique.

Mais si les Mairies d'arrondissement ont cette vocation, encore faut-il qu'elles assument cette mission. Et c'est bien sûr aux élus d'arrondissement que d'organiser et de mener les échanges avec les habitants sur les grands projets.

Aussi professionnelles que soient les équipes des sociétés locales publiques d'aménagement, elles n'ont pas à remplacer les élus. De belles plaquettes de communication, de beaux films de promotion, ne doivent pas remplacer le débat démocratique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Brugnera. Vous ne fuyez pas le débat sur la Part-Dieu ?

Mme BRUGNERA Anne : Du tout, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La présentation des mandataires de la SPL Part-Dieu est l'occasion de s'arrêter quelques instants sur ce beau projet. Je voulais saisir cette opportunité d'abord pour saluer le travail accompli par les équipes de la SPL, et, ensuite, pour faire un point d'étape sur la transformation de la Part-Dieu, quartier emblématique de notre Ville comme de notre Métropole, au cœur du 3^e arrondissement.

L'objectif que nous nous sommes donné est ambitieux. Il est de réinventer la Part-Dieu. Réinventer la Part-Dieu implique de faire de ce quartier des années 70 un quartier tertiaire de référence en Europe, un quartier du XXI^e siècle. La Part-Dieu est aujourd'hui le second centre d'affaires en France et il faut poursuivre le développement pour répondre à une demande croissante sur un marché tertiaire lyonnais particulièrement dynamique.

Réinventer la Part-Dieu nécessite aussi de repenser les mobilités. L'accessibilité de la Part-Dieu, c'est son point fort mais c'est également son talon d'Achille. En effet, le pôle multimodal de la Part-Dieu, qui est à la fois la principale porte d'entrée dans la Métropole et la plaque tournante de tous les flux métropolitains est au bord de l'asphyxie. Il était de notre responsabilité d'apporter une réponse efficace pour fluidifier les déplacements des Lyonnais, des Grands-Lyonnais, des travailleurs, étudiants, touristes, venus de plus loin.

Réinventer la Part-Dieu signifie enfin faire de ce quartier qui a mal vieilli, si vous me permettez cette expression, dans son architecture comme dans ses cheminements, confère ses dalles et ses trémies si typiques, faire de ce quartier un quartier plus agréable à vivre, un quartier mixte, alliant quartier à vivre, quartier de loisirs et quartier où il fait bon travailler.

Pour ce faire, nous y favorisons le développement de la mixité fonctionnelle avec plus de logements, mais aussi des rez-de-chaussée actifs plus vivants et plus variés.

Réinventer la Part-Dieu, c'est donc un objectif ambitieux qui nécessite de nombreux chantiers qui vont s'étaler sur plusieurs années. La mue a commencé en 2010, elle s'étalera sur trois mandats, mais elle s'accélère et commence à être visible pour le plaisir des habitants riverains notamment.

J'en veux pour preuve ces chantiers qui se terminent et commencent à redessiner le visage du quartier. Je n'en citerai que trois, mais ils sont emblématiques.

D'abord, la livraison cet été du Sky 56, 31 000 mètres carrés de bureaux et de services, qui participe au rééquilibrage de l'offre tertiaire côté Villette, le quartier où le taux de vacance est le plus faible ;

Ensuite, l'ouverture au public il y a quelques jours de la place de Francfort, terminée, réhabilitée, qui permet d'offrir enfin à l'est un espace public digne de ce nom aux habitants du quartier Villette-Paul Bert, comme aux usagers des tramways T3, T4, Rhône Express, ainsi que des lignes de bus ;

Enfin, la livraison prochaine de nouveaux immeubles de la rue de Say, qui vont accroître le nombre de logements dans le secteur Part-Dieu ouest et qui favoriseront la mixité fonctionnelle que nous voulons pour ce quartier.

Tout ceci n'est qu'un début, les chantiers vont se poursuivre et les Lyonnais le voient chaque jour : la déconstruction de la gare, pour l'agrandir et la moderniser, l'allongement du tunnel Vivier Merle, le centre commercial transformé et bien d'autres, qui vont faire de ce quartier un territoire

agréable et attractif.

Les périodes de travaux ne sont jamais les plus faciles. Elles ne vont pas sans quelques désagréments pour les habitants du 3^e, et j'en sais quelque chose, comme pour les usagers du quartier et de ses équipements. Mais les Lyonnais, plus particulièrement les habitants des quartiers Voltaire Part-Dieu à l'ouest et Villette Paul Bert à l'est le savent bien, puisqu'en 20 ans, nous avons connu une première réhabilitation du centre commercial, l'arrivée de tramways à l'est, l'ajout d'un nouveau quai à la gare, l'ouverture de la Bibliothèque Municipale de ce côté est, la destruction de l'immeuble B 10 ou encore la requalification de la rue Garibaldi.

Oui, progressivement, le quartier s'améliore, le quartier s'embellit et aujourd'hui, cela se fait à un rythme encore plus élevé, un rythme sans précédent, mais surtout selon un projet global, complet et cohérent.

Je voudrais dire, puisque monsieur Bérat a toujours la critique facile et toujours dans la mesure, que les élus du 3^e arrondissement, contrairement à ce qu'il dit, sont à la disposition et à l'écoute des habitants. De nombreuses réunions ont lieu en Mairie d'arrondissement ou sur le terrain, ainsi qu'avec les Conseils de quartier, les CL. De nombreuses visites aussi ont été organisées sur site. Les élus du 3^e arrondissement font leur job, Monsieur Bérat, quoi que vous en pensiez.

Pour finir, je dirai donc qu'aux termes de ces travaux, nous aurons enfin un pôle multimodal plus fonctionnel, plus accessible et plus agréable, et un quartier à la hauteur de son rôle, celui du cœur stratégique de notre Ville et de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Quelques mots. Simplement pour dire que ce quartier est en train de bouger à une vitesse tout à fait exceptionnelle.

D'abord, évidemment, il fallait agrandir la gare, puisqu'elle était conçue pour 30 000 voyageurs jour, que nous en sommes aujourd'hui à 120 000, et pour qui utilise les trains, l'on s'aperçoit de ce qu'était devenue cette gare.

Le projet de Dominique Perrault, qui est l'un de nos plus grands architectes, sera, je crois, magnifique. Je suis persuadé quant à moi qu'il fera l'admiration des Lyonnais.

Alors, il y a la puissance urbanistique, la puissance économique et je veux signaler que, depuis 10 ans, depuis que nous avons commencé le projet Part-Dieu, nous avons créé 300 000 mètres carrés et ce sont + 10 000 emplois supplémentaires. Aujourd'hui, la Part-Dieu accueille 2 500 établissements pour 60 000 salariés. Il existe une diversification. Là où il y avait par le passé beaucoup de banques, il y a aujourd'hui des services aux entreprises assez exceptionnels, des espaces de coworking qui se développent. Le quartier devient donc très mixé sur le plan économique.

Pour ce qui est des espaces verts, il suffit de s'être promené rue Garibaldi pour voir quelle est la qualité. Je me souviens que certains ici ne voulaient pas que nous supprimions l'autoroute urbaine que nous avions. Nous l'avons fait et, je crois, pour le plus grand bonheur de celles et ceux qui habitent ou qui travaillent près de cette rue Garibaldi.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Monsieur Philip ne prend pas part au vote).

(Abstention de madame Perrin-Gilbert).

Il est adopté.

2018/4366 - Allongement de dette Caisse des dépôts et consignations - SACVL

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(adopté).

2018/4367 - Allongement de dette Caisse des dépôts et consignations - SAHLM Gabriel Rosset

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ces deux rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Baume.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Jusqu'à présent, les garanties d'emprunt par notre collectivité étaient un acte anodin, le risque que la Ville soit amenée à payer à la place d'un bailleur entre autres était insignifiant. Avec les réformes du gouvernement, il devient envisageable que la Ville paie.

Pourquoi ? Parce que 18 milliards d'euros étaient investis en 2016 en France dans la construction et la réhabilitation par les organismes dits HLM. Ces 18 milliards d'euros étaient notamment couverts par 2,2 milliards d'euros d'autofinancement, les recettes d'exploitation étant supérieures aux dépenses.

Depuis 2018, le gouvernement a d'une part réduit les loyers du parc social sans compensation, puisqu'il a réduit les APL, comme l'a indiqué Antonia Bley précédemment, et d'autre part, il a augmenté la TVA de 5,5 à 10 %. Il résulte de ces décisions une hausse des coûts de 1,5 milliard d'euros chaque année. L'autofinancement du monde dit HLM passe donc de 2,2 milliards d'euros à 700 millions d'euros, soit trois fois moins.

La solution du gouvernement est en deux temps. Elle consiste à allonger la durée des prêts pour amortir sur des délais plus importants et aussi à vendre le parc pour dégager des recettes, de 7 800 logements en 2016 générant 600 millions d'euros à 40 000 logements à terme.

La réalité actuelle est bien différente. Julien Denormandie, l'actuel ministre du logement, affirme vouloir construire plus, plus vite et mieux avec moins d'argent. De notre point de vue, c'est impossible.

Dans la réalité que nous qualifierions d'ici et maintenant, les constructions et les intentions de construction sont en baisse, contrairement à ce que certains ont dit ici. Dans la Métropole, où nous disons souvent que nous avons un niveau de production très supérieur au Plan local d'habitat, nous sommes en dessous des objectifs.

Bertrand Prade, directeur du plus important organisme de logements sociaux du pôle public de l'habitat l'explique clairement dans une interview qu'il a donnée récemment à l'AEF. L'effet de la politique du gouvernement est une baisse de 10 % des recettes pour le bailleur en question, qui se nomme Lyon Métropole Habitat – l'office que ce Monsieur dirige –, ce qui correspond aux montants consacrés aux investissements. Pour la vente, bien sûr, les logements trouvent preneurs dans les territoires où la politique de mixité sociale impose de construire des logements.

D'ici quelques années, une hypothèse ou plutôt une volonté de certains financiers est la vente en bloc de résidences dites HLM à des fonds d'investissement. La vente est aujourd'hui encadrée par une loi vertueuse. Mais comme ces dispositifs ne suffiront à générer les 1,5 milliard d'euros par an, la perspective de la vente en bloc aux fonds de pension est alléchante. Ces fonds d'investissement vont gérer au mieux, c'est certain. Les « libéraux » ont raison sur ce point. Les fonds d'investissement dégageront en effet davantage de bénéfices, car ils ne vont pas s'embarrasser de politique sociale, de politique de performance énergétique, de prévention des expulsions, d'innovations pour lier logement et emploi. Ils tireront le maximum des loyers pour le minimum de coûts. C'est normal, c'est ce qu'ils savent faire. Et qui devra payer les conséquences sociales ? A priori, ce seront les collectivités locales. Du point de vue des élus Europe Écologie Les Verts, il n'y a aucune raison que la Ville paie les conséquences d'une telle politique nationale.

Alors, une voie serait de mobiliser ces outils d'intérêt général que sont les organismes dits HLM pour trois choses :

Asseoir la stratégie locale de transition énergétique par la réhabilitation et par la production d'énergie renouvelable ;

Utiliser le modèle économique de ces bailleurs sociaux qui résistent aux crises financières pour soutenir l'outil de production de logements et répondre au besoin fondamental de l'habitat ;

Mobiliser les savoir-faire des bailleurs sociaux au profit de ce que l'on appelle l'inclusion.

Alors, c'est cet avenir que nous défendons les élus Europe Écologie Les Verts. En attendant et pour ne pas bloquer les réalités locales, nous votons bien entendu ces deux rapports, mais nous tenions à vous alerter par cette intervention.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Gay.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En septembre 2017, je faisais une intervention au Conseil municipal pour dénoncer les 100 premiers jours du Président Macron, qui étaient marqués par, je cite, « 1,7 % de CSG ponctionnés sur les retraites, l'ISF supprimé, la suppression des contrats aidés et bien entendu les APL baissées de 5 euros. » Cette délibération est la conséquence directe de cette baisse des APL que les bailleurs sociaux doivent compenser en baissant les loyers. Cela ampute leurs recettes et les fragilise financièrement.

L'allongement de remboursement de la dette proposé par cette délibération est la seule mesure d'accompagnement prévue par le gouvernement via la Caisse des Dépôts. Quelle générosité !

Nous voterons cet allongement de dette. Il faut donner des ballons d'oxygène budgétaires aux bailleurs, mais nous sommes en désaccord avec la loi de finances et la loi ELAN du gouvernement qui étranglent financièrement le secteur du logement social.

Au total, pour la seule année 2018, près de 2 milliards d'euros ont été prélevés sur un secteur dont le chiffre d'affaires global est de l'ordre de 20 milliards d'euros. Comme le dit l'Union sociale de l'Habitat, aucun secteur économique n'a connu une baisse arbitraire de ses recettes de cet ordre en un temps si court.

Cela se traduit par une baisse de la production de logements sociaux, par une baisse d'entretien du patrimoine, par une baisse de l'accession sociale à la propriété.

Au Conseil municipal de septembre 2017, notre groupe alertait aussi sur les dangers de voir certains organismes de logement social en fragilité financière être en capacité de rembourser leurs emprunts, ce qui voudrait donc dire que les garanties d'emprunt que nous votons en nombre à chaque Conseil municipal pourraient être activées.

Notre majorité mène depuis 2001 un effort sans précédent sur le logement social et cet effort sera à poursuivre dans les prochaines années tant les besoins sont grands, mais nous sommes quand même inquiets.

Au Conseil de septembre, nous disions aussi : « Les 100 premiers jours donnent les orientations d'une présidence de la République. Si la suite est à l'image de ce que nos concitoyens viennent de vivre, cela augure à notre avis des moments difficiles pour la suite. » Et 18 mois après, je pense que nous n'en sommes pas très loin.

Bien entendu, les violences, quelles qu'elles soient, ne sont pas acceptables, mais nous vivons une colère sociale, une colère fiscale, certes nos impôts locaux sont nécessaires pour notre Ville, mais une colère contre l'injustice, une colère contre les inégalités. Une colère qui s'exprime notamment sur l'abandon des territoires, Monsieur le Maire. Le coût, le manque de transports, des services publics en moins dans certaines communes qui ferment. Cette colère, nous la vivons au travers des témoignages de nos propres familles. Cette colère, nous la vivons au travers d'amis, de salariés, qui ont les pires difficultés à vivre dignement, à compter à l'euro près.

Face à cette soif de justice sociale, portée par les gilets jaunes notamment, mais aussi par de nombreuses professions, je pense aux lycéens, aux organisations syndicales, nous pensons que le gouvernement doit aller beaucoup plus loin.

Nous avons entendu le Président dire sa volonté de travailler et de restaurer les conditions d'un dialogue constructif avec les corps intermédiaires de la société. Mais le grand débat des prochains mois ne doit pas faire oublier les réponses immédiates. Les financements d'une politique sont quand même à portée de notre main. Nous voyons beaucoup fleurir dans les journaux les 40 milliards qui sont offerts aux entreprises au titre du CICE sans contrepartie ni effet visible sur l'emploi. Aux termes des réformes de l'ISF et de l'impôt sur les revenus mobiliers, les 1 % des plus riches ont bénéficié de 4,5 milliards d'euros. Parmi eux, les 0,01 % les plus riches en ont capté 1,27 milliard. Tous ces moyens peuvent être mis à contribution dès maintenant pour répondre à l'état d'urgence sociale et économique de notre pays et pour permettre à tous les Français et les Françaises non seulement une vie apaisée, mais une vie plus digne.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gay.

Sans entrer dans le fond du débat, je veux dire que le dossier des APL était un des dossiers sur lesquels j'avais transmis des notes de Bertrand Prade, précité, pour montrer ce que cela allait donner sur l'autofinancement des organismes HLM et donc les difficultés que cela pouvait entraîner.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Il est adopté.

2018/4389 - Formation des élus - Gestion et financement - Mise à jour

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

Mme FRIH Sandrine, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je vous demande d'approuver par cette délibération le budget primitif alloué à la formation des élus, ainsi que la répartition de ce budget par groupe politique.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Comme Laurence Balas vient de vous le dire lors de la discussion du budget 2019, après avoir largement utilisé le levier fiscal, vous cherchez aujourd'hui enfin à mettre en adéquation les crédits inscrits au budget et la réalité de leur consommation.

Vous nous proposez de réduire l'enveloppe annuelle destinée à la formation des 221 élus de notre Ville de 85 500 euros à 45 500, somme inférieure aux crédits réellement dépensés au compte administratif, puisque la somme des formations pour cette année-là était de 56 592,90 euros, soyons précis.

Mais ce dossier est aussi l'occasion de mettre ceux, sur nos bancs, qui ont eu des responsabilités parlementaires ou ministérielles, devant leurs incohérences.

En effet, la proposition de loi sénatoriale de 2012, portée par Jacqueline Gourault, qui fut ministre sous vos ordres, est devenue loi en mars 2015 et prévoit le report des crédits non consommés d'un exercice à l'autre et ce, jusqu'à la fin de chaque mandat, soit jusqu'en mars 2020 pour ce qui nous concerne.

L'article 16 de cette loi dit notamment que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil municipal. En l'espèce, avec 45 500 euros proposés dans la délibération qui nous est soumise, nous ne sommes pas à 2 %, puisque 2 % représentent 72 000 euros.

Tout est question d'interprétation, me direz-vous, et d'interprétation en particulier de ces 2 %. Soit on y inclut les reports des années anté-

rieures, soit on ne les inclut pas.

C'est là qu'il est intéressant de se replonger dans les débats parlementaires et notamment ceux du Sénat en janvier 2013. Bernard Saugey, alors rapporteur du texte, explique devant la Commission des Lois, je cite : « En mettant de côté 2 %, on peut constituer une petite cagnotte et, au bout de quelque temps, payer une formation. » Si vous appliquez ce taux de 2 % en incluant les reports, vous n'aurez donc jamais de cagnotte. Ce n'est donc pas l'interprétation que vous nous proposez de mettre en œuvre aujourd'hui.

Si cette disposition était surtout destinée aux petites communes, où les indemnités de formation sont de fait plus faibles, rien n'est précisé dans le texte. D'ailleurs une tentative d'amendement de repli la limitait aux communes de moins de 3 500 habitants ou aux communes de moins de 10 000. Cet amendement n'a pas été retenu. Il est dommage qu'alors que vous siégiez à la Commission des Lois du Sénat à cette époque, vous ne vous soyez pas, Monsieur le Ministre, intéressé à la question.

Pour essayer de trouver une interprétation qui fasse autorité, avant d'intenter un quelconque recours en légalité ou une action juridique, restait la question écrite d'un parlementaire à un ministre. C'est ce qu'a fait votre ancien collègue, le sénateur de Moselle, Jean-Louis Masson, qui interrogeait sur le sujet le ministre de l'Intérieur de l'époque, un certain Gérard Collomb. Trop pris par vos activités – je ne parle pas des 25 % du temps que vous passiez à Lyon –, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, n'a pas daigné répondre à cette question écrite d'un parlementaire.

En nous proposant cette délibération, vous nous donnez aujourd'hui votre réponse et votre interprétation. J'espère que ni Jacqueline Gourault, qui, ironie du sort, était l'auteur de la proposition de loi et qui doit aujourd'hui répondre à la question que vous lui avez laissée sur le bureau en partant, ni le Préfet à qui appartient le contrôle de légalité ne vous contrediront. Nous ne partageons pas votre interprétation et nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Comme vous l'avez demandé, nous essayons de faire des économies. Les crédits qui ne sont pas consommés ne le sont évidemment pas. Lorsque nous regardons la masse des crédits pour la Ville de Lyon, ce n'est évidemment pas à l'échelle d'une petite commune. Pour la Ville de Lyon ou pour la Métropole de Lyon, lorsque l'on ne consomme pas les crédits de formation, l'on peut effectivement avoir de l'argent qui dort. Hic jacet lepus, ici gît le lièvre.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon et de madame Perrin-Gilbert)

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, enfin quelques dossiers sans débat.

2018/4386 - Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2018 pour le budget principal

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2018/4323 - Rapport des mandataires de la société d'économie mixte Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Exercice 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Mesdames Fondeur, Gay, Chevallier et Bouzerda et messieurs Le Faou et Guillard ne prennent pas part au vote).

(Adopté.)

2018/4325 - Rapport des mandataires de la Société Publique Locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Monsieur Pelaez ne prend pas part au vote).

(Abstention de Monsieur Boudot).

2018/4353 - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Modification des durées d'amortissement pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2018/4375 - Nomenclature achats fournitures-services-travaux Ville de Lyon - Révision - 2019

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Les cinq dossiers sans débat ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés).

M. LE MAIRE : Madame Frih, des dossiers sans débat également.

2018/4385 - Convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'utilisation de services du Guichet numérique métropolitain (GNM)

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

(Adopté.)

2018/4383 - Octroi de la protection fonctionnelle à une élue de la Ville de Lyon - Madame Nathalie Perrin-Gilbert

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

(Adopté.)

(Madame Perrin-Gilbert et monsieur Remy ne prennent pas part au vote).
(Abstention de Monsieur Boudot)

2018/4382 - Octroi de la protection fonctionnelle à un élu de la Ville de Lyon - Monsieur Jean-Pierre Bouchard

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine
(Adopté.)
(Madame Perrin-Gilbert et monsieur Remy ne prennent pas part au vote).
(Abstention de monsieur Boudot).

2018/4317 - Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2015-2020 - Opérations 60029054 « Maintien en condition opérationnelle des infrastructures PEP 2015-2020 », 60029055 « Maintien en condition opérationnelle des applications métier PEP 2015-2020 », adaptation du montant des opérations et affectation complémentaire des AP n° 2015-8 et n° 2015-9, programme 00008

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine
(Adopté.)

2018/4322 - Rapport des mandataires de la société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2017

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine
Mme FRIH Sandrine, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.
M. LE MAIRE : Merci bien.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adoptés.)
(Monsieur Brumm ne prend pas part au vote sur le dossier 2018/4322).
M. LE MAIRE : Bien, nous garantissons tout le monde. Monsieur Claisse.

2018/4310 - Remise gracieuse de dette

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)
(Abstention de monsieur Boudot).

2018/4318 - Approbation d'une convention entre l'État et la Ville de Lyon pour la mise à disposition de conservateurs de bibliothèques et de conservateurs généraux de bibliothèques d'État

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2018/4330 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)
(Abstention de monsieur Boudot).

2018/4331 - Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2019

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2018/4332 - Approbation et autorisation de signer la convention cadre 2019-2020 entre le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Lyon et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2018/4333 - Approbation et autorisation de signer la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon Sport Métropole (LSM)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2018/4334 - Complémentaire santé et prévoyance - Choix du dispositif et participation financière de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2018/4335 - Complémentaire santé et prévoyance - Mise en place d'un groupement entre la Ville de Lyon et le CCAS en vue de la passation et l'exécution des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance des agents de la Ville de Lyon et du CCAS de Lyon

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2018/4359 - Adoption et autorisation de signature d'une convention relative au contrôle médical statutaire entre la Ville de Lyon, le CCAS et le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2018/4364 - Référent déontologue - Autorisation de signature d'un avenant à la convention tripartite « socle commun » avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,
Avis favorable également pour ces dix dossiers.
M. LE MAIRE : Merci bien.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adoptés.)
M. LE MAIRE : Adoptés. Nous passons maintenant à monsieur Sécheresse.

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

2018/4358 - Dénominations de voies nouvelles et d'un espace public, et changement de dénomination d'une portion de la rue de Montagny, PUP Patay à Lyon 8e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves
M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire,
Comme nous le faisons pratiquement dans chaque séance, nous allons étudier des dossiers qui visent à dénommer un certain nombre de voies nouvelles, d'espaces publics dans notre Ville.
Aujourd'hui, ils viennent principalement du 8^e arrondissement, exception faite de la ruelle du docteur Salvat.
Le premier dossier, le 4358, vise à honorer, vous l'avez compris, le colonel Beltrame et je voudrais saluer la présence ce soir parmi nous du colonel Mathieu Demesy, représentant le général Guimbert, commandant la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes.
Je voudrais aussi vous signaler les excuses du colonel Gonnet, commandant du groupement de gendarmerie départemental de l'Aude, qui aurait aimé venir, mais, dans la conjoncture actuelle, vous comprenez qu'il n'a pas la possibilité de se libérer.
Chacun le comprend, il était important pour la Ville de Lyon d'honorer la mémoire du colonel Beltrame. Ce que je propose d'acter ce soir.
Nous devons également examiner deux autres nominations, celle concernant les époux Schwartz, qui sont des rosiéristes importants du 8^e arrondissement et la chanteuse Miriam Makeba.
Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.
M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Guillard.
M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,
Nous ne pouvons que nous associer aux paroles de Jean-Yves Sécheresse, votre Adjoint, sur la dénomination de la voie Colonel Beltrame. L'hommage que notre Conseil municipal et que nous, élus, avons rendu en ce début de Conseil aux victimes de l'attentat de Strasbourg ne peut que nous rappeler que, malheureusement, le sacrifice de cet homme doit être montré en exemple au service de toute notre société et de la République avant tout.
J'ai pour la dénomination de cette rue une satisfaction et un regret, que vous me permettrez d'exprimer. Une satisfaction, c'est que ce soit dans le 8^e arrondissement, soyons chauvins. Je ne peux que me réjouir du fait que notre arrondissement, l'arrondissement que j'habite et où je suis élu, puisse être associé à cette rue. Un regret, c'est que nous n'ayons pu trouver un équipement ou une rue qui puisse être inauguré rapidement. Je pense qu'il est dommage d'attendre deux ans que cette rue soit opérationnelle pour pouvoir accrocher la plaque Colonel Beltrame et servir d'exemple. Je pense que, malheureusement, l'activité strasbourgeoise nous a rappelé qu'il ne fallait pas baisser les bras. J'aurais apprécié que nous puissions trouver une autre rue ou un équipement public pour honorer sa mémoire sans délai, mais nous ferons contre mauvaise fortune bon cœur.
Je vous remercie.
M. LE MAIRE : Monsieur Rudigoz.
M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,
La semaine dernière, notre pays a été une nouvelle fois frappé par la folie meurtrière d'un terroriste se revendiquant d'un islam djihadiste, tuant de sang-froid cinq innocents sur le marché de Noël de Strasbourg.
Tout comme vous, Monsieur le Maire, et mes chers collègues, j'ai une pensée émue et fraternelle pour ces cinq victimes, les nombreux blessés, leurs proches et la population strasbourgeoise.
Le vendredi 23 mars 2018, c'est à Trèbes et à Carcassonne, dans l'Aude, qu'un terroriste se revendiquant du mouvement sanguinaire Daesch, brisait la vie de quatre victimes innocentes. Parmi elles, le colonel Arnaud Beltrame, décédé le lendemain des suites de ses blessures, qui a particulièrement marqué l'esprit de nos concitoyens. Gendarme d'élite, cité au combat en Irak, le colonel Beltrame a fait le choix de se substituer auprès du ravisseur à une otage.
Si le cœur de l'engagement du soldat est d'accepter de mourir pour que vivent les innocents, la France a vécu ce jour-là un acte d'un héroïsme extraordinaire, qui a forcé l'admiration des Français.
Je tiens, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en la présence de Monsieur le Colonel, à saluer le dévouement et le courage de nos forces de l'ordre, gendarmerie, police nationale, police municipale, soumis particulièrement à rude épreuve en ces temps troublés.

Je me souviens à l'époque, Monsieur le Ministre, que vous étiez au même moment à l'école des commissaires de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et nous étions présents à vos côtés avec un certain nombre d'élus et de députés pour le baptême de la nouvelle promotion des commissaires et des officiers de la police nationale. Vous aviez à l'époque les premiers éléments de l'attaque terroriste juste avant de prononcer votre discours et vous vous étiez ensuite rendu immédiatement sur place, à Trèbes.

C'est un couple de retraités du 5^e arrondissement, monsieur et madame Rojon qui m'ont sollicité peu de temps après le drame, me sensibilisant afin qu'un hommage lyonnais soit rendu à sa bravoure en baptisant de son nom une rue de notre Ville. J'ai répondu à cet appel qui m'a paru important dans ces heures sombres que nous traversions.

C'est à Georges Képénékian alors Maire de Lyon que j'ai adressé un courrier en ce sens fin juin et, grâce à l'action de son Adjoint Jean-Yves Sécheresse et du Maire du 8^e, Christian Coulon, nous en arrivons aujourd'hui à voter cette délibération. Je tenais à vous en remercier sincèrement, Messieurs.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je reprendrai les mots du Président de la République, prononcés lors de l'hommage national, le 28 mars dernier, aux Invalides : « Tous les Français partagent la certitude profonde qui animait le lieutenant-colonel Beltrame, celle que son destin ne lui appartenait pas tout à fait, qu'il avait partie liée avec quelque chose de plus élevé que lui-même, car il était un engagé et il avait juré de faire corps avec un idéal plus grand et plus haut, et cet idéal, c'était le service de la France. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Lors de chaque Conseil municipal, nous le rappelons, donner un nom de rue n'est pas un geste anodin. C'est un curseur, c'est un marqueur que nous souhaitons pour notre Ville.

Régulièrement, il s'agit d'honorer ceux qui se sont engagés ou qui ont construit notre Ville ou notre pays. Monsieur le Maire, vous avez souhaité donner le nom d'une rue du 8^e arrondissement à un homme mort pour la patrie. Comme vous l'aviez dit alors, jamais la France n'oubliera son héroïsme, sa bravoure, son sacrifice, Arnaud Beltrame est un héros français.

C'était à Trèbes, près de Carcassonne, le 23 mars 2018, commandant adjoint du groupement de gendarmerie de l'Aude, Arnaud Beltrame fut le premier à arriver avec ses hommes sur les lieux. Il prit personnellement le commandement des opérations, mit à l'abri les victimes avant de se substituer à la dernière personne alors retenue en otage. Cet acte d'une bravoure exceptionnelle, il le paya de sa vie.

Ces meurtres et ces actes terroristes atteignent notre pays au plus profond de lui-même et de son identité, une identité basée sur les valeurs de tolérance, de fraternité, de liberté, de laïcité, fondée sur les droits de tous, mais aussi sur les devoirs de chacun, valeurs qui sont le fondement de notre République.

Monsieur le Maire, vous rappeliez récemment une citation d'Antoine Saint-Exupéry : « Le don de soi, le risque, la fidélité jusqu'à la mort, voilà ce qui fait la noblesse de l'homme. » J'emprunte ces mêmes mots pour décrire l'homme qu'était Arnaud Beltrame.

En cet instant, nous avons tous une pensée particulière pour sa famille, pour ses proches, pour les gendarmes, et aussi pour celles et ceux qui, à chaque instant, assurent notre sécurité.

La rue Colonel Arnaud Beltrame, proche de la rue de Montagny, à l'est de la route de Vienne et à l'angle de la rue des Jasmins, sera située dans un quartier qui connaît une véritable mutation, un quartier dans lequel la collectivité investit dans la petite enfance, l'éducation avec un nouveau groupe scolaire, et à proximité de la ligne T6. C'est aussi dans un arrondissement qui bénéficie, et vous le savez bien, Monsieur le Maire, des renforts de police après les baisses importantes d'effectifs.

Je rappelle que la sécurité est bien la première de nos libertés, car, sans sécurité, une société peut très vite se déliter. Sans sécurité, il n'est pas de projet individuel et collectif possible.

Dénommer une rue Colonel Arnaud Beltrame, c'est faire vivre sa mémoire, c'est aussi reconnaître le travail, l'exigence des forces de l'ordre et leur témoigner notre reconnaissance et notre soutien.

En cette période difficile, vous l'avez rappelé en début de Conseil municipal, moins d'une semaine après l'attentat du marché de Noël de Strasbourg, est-il besoin de rappeler que la lutte contre les terrorismes demeure notre priorité ? Faire vivre la mémoire d'Arnaud Beltrame, c'est poursuivre l'action en faveur de la déradicalisation, de l'engagement et de la tolérance.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, pour cette initiative.

M. LE MAIRE : Mon colonel,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Je me souviendrai pour ma part toujours de ce vendredi 23 mars où a été commis l'attentat de Trèbes. Comme l'a rappelé monsieur Rudigoz, j'étais alors à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, où nous procédions au baptême de la 65^e promotion des commissaires de police. Au moment où j'allais prendre la parole, le directeur général de la police nationale vient me dire : « Je crois qu'un attentat est en cours à Trèbes. » J'avais prévu de parler dans mon intervention aux commissaires qui étaient présents, qui sortaient de l'école, de l'intensité de la menace terroriste, de dire que ce devait être là leur première attention.

Mon discours prononcé, je suis allé avec les autorités qui étaient fortement présentes évidemment à la promotion des commissaires de police m'entretenir avec mon directeur de cabinet et avec celles et ceux qui, depuis Paris, suivaient l'attentat. Puis je suis parti en hélicoptère pour Trèbes.

Quand j'arrivais, on m'informa que le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame arrivé avec le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Carcassonne s'était substitué à un otage.

Nous savions que le terroriste avait, dès qu'il était entré dans le Super U de Trèbes, abattu deux personnes, qu'il avait pris une autre personne en otage, et que le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, n'écouterait que son courage s'était substitué à cette personne, lui sauvant la vie.

J'ai reçu un très beau livre sur la vie d'Arnaud Beltrame. Lisez-le. Il vous expliquera ce que sont les idéaux de la gendarmerie, ce qu'était l'idéal d'un homme comme le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame.

Le soir même, je suis allé le voir à l'hôpital. Son épouse était présente. Il était gravement blessé. Il devait décéder dans la nuit. Deux jours plus tard, son cercueil arrivait à Villacoublay avec sa mère, son épouse et je le décorais au nom du Président de la République. Puis il y eut cette très belle cérémonie aux Invalides.

Oui, Arnaud Beltrame était un héros. Il fut fait colonel à titre posthume, il fut fait commandeur de la Légion d'honneur par le Président de la République. Je crois qu'aujourd'hui, il inspire bien de celles et ceux qui s'engagent dans un corps comme la gendarmerie. Il est devenu pour tous les Français, mais dans le monde entier, le symbole de l'héroïsme. Je suis heureux que, dans quelques années, une rue Arnaud Beltrame puisse faire souvenir à celles et ceux qui ne l'auront pas connu quelle personnalité il était.

Merci à vous.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Adopté.

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, nous devons aborder la question un peu subalterne de la transformation de la ruelle du Docteur Salvat dans le 7^e en une rue du Docteur Salvat. Malheureusement, vous le savez, l'actualité dramatique nous interpelle, en témoinne le communiqué de l'association Si c'était vous. Je voudrais saluer monsieur Moreno son actif représentant ce soir. Mon collègue Maire du 6^e, monsieur Blache souhaitait intervenir.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Monsieur Blache, Monsieur le Maire.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^{ème} arrondissement : Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Le dimanche 9 décembre, à 4 heures du matin, un véhicule passe les feux rouges sur l'avenue Foch et percute à près de 100 kilomètres heure un véhicule à l'intersection des rues Foch et Duquesne.

Trois jeunes, qui rentrent tranquillement chez eux et respectent la signalisation et la vitesse, sont percutés de plein fouet.

Le conducteur de la voiture impactée n'aura pas de séquelles physiques majeures, mais il est très choqué et aujourd'hui se retrouve dans un syndrome de culpabilité.

Mélanie, sa passagère à l'avant, est grièvement blessée et son pronostic vital est engagé plusieurs jours, mais elle est aujourd'hui sortie de sa situation critique.

Clémentine, à l'arrière du véhicule est toujours dans le coma.

J'ai eu au téléphone les parents du conducteur et de Clémentine, j'étais un peu mal à l'aise pour trouver les mots, mais j'ai pris conscience que mes appels étaient les bienvenus pour trois raisons.

D'abord, le soutien moral apporté par les élus en responsabilité est toujours un peu de réconfort dans un moment aussi tragique, mais aussi dans leurs attentes de notre intervention afin de trouver des solutions pour que cela cesse.

La deuxième raison est qu'ils ne supportent pas l'idée que l'on qualifie ces événements tragiques d'accident, car un accident est un événement aléatoire et fortuit que nous ne pouvons pas anticiper. Nous pouvons tous provoquer un accident. Nous pouvons tous être victimes d'un accident. Mais bien un acte de délinquance, car il s'agit bien là d'infractions et délits commis sur la voie publique.

Dans le cas, la vitesse était non autorisée, puisque le véhicule roulait à plus de 100 kilomètres heure. Le conducteur était alcoolisé. Il a pris la fuite en ne tenant pas compte de l'état des victimes, entraînant la non-assistance à personne en danger.

Le 22 octobre dernier, monsieur Moreno, co-Président de l'association Et si c'était vous, lors du procès consécutif au décès de sa fille, à l'angle des rues Vitton-Garibaldi dans des circonstances semblables, demandait une requalification des faits dans ce sens. Je tenais, puisqu'il est présent, à le remercier pour sa ténacité, son engagement, et aussi pour l'humanisme qu'il montre dans des situations aussi difficiles. Il est posé et il a encore œuvré lors de cet accident, puisqu'il était sur place à 5 heures 30, puisque cet accident s'est produit près de chez lui et qu'il est arrivé pour prendre quelques décisions.

Chers collègues, je souhaitais interpeller le Conseil municipal car ces événements se multiplient. Je ne sais bien évidemment pas faire avancer le sujet seul. Et même si nous ne pouvons pas être tenus responsables de comportements délictueux, je voulais vous dire que le temps des commissions ou des réflexions sur le sujet sont maintenant insuffisants. Nous ne pouvons pas oublier ces drames en espérant, à chaque fois, que cela n'arrivera plus. Il faut agir, apaiser cette situation dans un espace public où il y a de plus en plus de véhicules qui circulent, trouver de nouvelles dispositions plus contraignantes, imaginer des mesures plus coercitives sur ces grands axes de centre-ville.

De nombreuses idées existent à l'étranger et je pense que nous pourrions nous en inspirer. Je pense qu'il est temps de réunir les services du Préfet, le Président de la Métropole, avec qui j'ai déjà eu un échange à ce sujet, le Maire de Lyon et les associations concernées dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

D'abord, je veux saluer moi aussi monsieur Moreno. Je me souviens de l'hommage. Nous nous étions rassemblés avec les amis de sa fille en pleurs. C'est un moment qui m'a, là aussi, profondément bouleversé.

Comme vous le savez, une réforme de la justice est en cours. Un certain nombre de textes vont être examinés. Je pense que nos parlementaires peuvent porter un certain nombre d'amendements, pour que, dans des cas comme ceux-là, nous puissions durcir les peines, parce qu'il est totalement inadmissible qu'un certain nombre de gens puissent cumuler les infractions et donc mettre en danger la vie d'autrui. Le fait que nous ayons deux accidents dans les mêmes lieux avec le décès de la fille de monsieur Moreno est quelque chose de profondément tragique et il faut empêcher que cela puisse se reproduire.

M. TÊTE Étienne : (Intervention hors micro, 3'37'02)

M. LE MAIRE : Merci. En l'occurrence, c'était le cumul d'un certain nombre de délits (alcoolisme, drogue, excès de vitesse, feu rouge, etc.). Lorsqu'il y a cumul de tous ces délits, il faut que les peines soient vraiment totalement aggravées.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/4313 - Dénomination d'un espace public : Espace Josette Berlioz à Lyon 8^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2018/4314 - Dénomination d'une voie nouvelle : Mail Madeleine Pelletier, PUP Saint Vincent de Paul à Lyon 8^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, nous retournons dans le 8^e, puisque deux dénominations font l'objet d'une intervention unique de la part des élus du 8^e. Il s'agit de l'espace Josette Berlioz et du mail Madeleine Pelletier.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Nous continuons donc de donner des noms de rue à des femmes d'origines diverses, et donc quelques mots pour celle que l'on appelait Mama Africa ou la voix de l'Afrique, Miriam Makeba, qui donnera son nom à une rue de Lyon dans le 8^e arrondissement.

Merci donc au Maire de Lyon et au Maire du 8^e arrondissement d'avoir accepté ma proposition. Il faut créer de la diversité dans nos rues et honorer cette grande dame des droits humains et de la chanson, car elle le mérite totalement.

Elle est décédée en 2008 à 76 ans, juste après un concert de soutien à Roberto Saviano, menacé de mort car il se bat par l'écriture, pacifiquement, contre la mafia et la Camora. C'est donc un bel engagement de Miriam Makeba, démontré ainsi jusqu'au bout de sa vie pour les droits humains, après avoir lutté contre le terrible apartheid en Afrique du Sud où elle est née.

En 1959, elle est déchue de sa nationalité sud-africaine et contrainte à l'exil pendant 31 ans, empêchée même d'assister aux funérailles de sa mère. Elle ne revient enfin dans son pays d'origine qu'à la demande de Nelson Mandela. Elle est la première femme noire à obtenir un Grammy Award en 1965 aux États-Unis. Elle est chevalière des Arts et des Lettres en France.

Elle est connue du monde entier pour des tubes comme « Pata pata ». Elle chante la tolérance et la paix, sans amertume, avec dignité, d'une voix limpide. Merci à elle de nous faire encore danser. S'il n'y avait pas eu ces émotions avant, je vous aurais un peu chanté « Pata pata », mais pas maintenant, c'est trop chaud par rapport à ce que nous venons de vivre.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes également très reconnaissants de souligner la mémoire de Josette Berlioz, femme de conviction, très impliquée sur le quartier des États-Unis, le CIL des États-Unis et notamment au Musée urbain Tony Garnier.

Nous sommes également très fiers d'honorer la mémoire de Madeleine Pelletier, femme de combats et de convictions, médecin, première femme interne de France. Madame Pelletier est une femme atypique, même dans le milieu des féministes.

Dans un arrondissement où nous avons déjà honoré la vie d'Olympe de Gouge, nous devons à Madeleine Pelletier un combat pour défendre les droits des femmes ou encore le droit à l'avortement. Dans un arrondissement où la place de la santé est essentielle, nous vous remercions d'honorer la première femme médecin diplômée en psychiatrie et qui s'est battue toute sa vie pour les déclinaisons et courants de pensée du féminisme.

Droit de vote, éducation, contraception, vêtements, mariage, elle rêve à l'époque de tout bouleverser. Née dans un milieu pauvre, c'est avec beaucoup de mérite que Madeleine Pelletier réussit des études de médecine. En 1904, elle devient la première femme interne en psychiatrie, après s'être vue refuser l'inscription au concours des internats des asiles, sous prétexte qu'elle est une femme.

Elle tentera toute sa vie de faire entendre ses convictions féministes par ses écrits, ses discours, ses actes, mais aussi parce qu'elle pratique les avortements clandestins, un engagement qui lui vaudra une condamnation en 1939.

Ainsi, donner le nom d'une rue, c'est aussi reconnaître et honorer un combat. Monsieur le Maire, c'était une femme cohérente et courageuse qui nous rappelle, près de 80 ans après sa mort, l'actualité de son combat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(M. Boudot vote contre les rapports 2018/4313 et 2018/4314)

2018/4326 - Lancement de la phase 2 de l'opération n° 60024663 « Renovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020 » et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2015-3, programme 20012

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Après les dossiers pleins d'émotion qui viennent d'être présentés et sans transition excusez-moi, je me permets de vous présenter, puisqu'il y a quelques questions sur le sujet, l'état des toilettes publiques sur Lyon.

Tout d'abord, j'aimerais présenter objectivement la situation et, dans un premier temps, nous comparer aux autres. Vous trouverez comme moi l'étude de l'Agence d'urbanisme de Lille, qui fait un point exhaustif en 2017 sur cette question. Cette étude dit en substance que Lyon propose la meilleure couverture de France dans ce domaine. Quelques chiffres illustratifs : 65 toilettes pour Toulouse, 66 pour Bordeaux, 15 pour Strasbourg, 12 pour Lille et 8 seulement pour Marseille. Lyon, elle, propose 162 sanitaires publics, répartis sur l'ensemble du territoire et gérés par les services de la Ville de Lyon.

Je vous laisse le soin de faire le rapport nombre de toilettes publiques par habitant et vous arriverez au même constat que l'Agence d'urbanisme de Lille, qui est la dernière étude nationale complète sur le sujet.

Deuxièmement, la question des toilettes restant une question récurrente à Lyon, si j'en crois quelques coupures de presse récentes, il faut maintenant se poser la question de son prix.

Car s'il est facile de demander plus, encore faut-il être en mesure d'en assurer évidemment le financement.

Le parc lyonnais, je l'ai dit, représente 162 toilettes financées par la Ville, pour assurer la gratuité du parc, soit 2 millions d'euros de fonctionnement par an. Pour vous donner un ordre d'idée, le coût de fonctionnement des 162 toilettes équivaut au budget de fonctionnement annuel des espaces verts, qui, eux, entretiennent 450 hectares. Vous comprenez donc facilement que plus de toilettes signifie évidemment beaucoup plus de budget.

Troisièmement, autre comparaison intéressante, leur utilisation. Nos toilettes publiques accueillent 3,5 millions de visiteurs par an. Ce sont, quelque part, les monuments les plus visités de Lyon, juste avant le Parc de la Tête d'Or et ses 3 millions de visiteurs.

Puisque nous parlons du Parc, où j'ai en effet constaté une carence, le problème était complexe et une solution réclamée depuis plusieurs mandats sur ce sujet. Nous disposerons, pour répondre à ce problème, dès que les travaux d'assainissement du Parc seront réalisés, de toilettes surveillées au niveau de la giraférie. Il m'est apparu en effet primordial d'assurer un service de qualité dans ce parc historique et emblème de notre Ville.

Par ailleurs, nous votons aujourd'hui l'investissement du reste de la PPI en termes de toilettes publiques, ce qui est bien sûr le signe et la démonstration que nous continuons à nous équiper en ce domaine.

Il s'agit de la rénovation des toilettes du marché du 8 mai 1945 dans le 8^e. Je rappelle l'obligation qui est faite de proposer à côté de chaque marché d'un point d'eau et de sanitaires. Il s'agit de la rénovation des toilettes de la place Chardonnat dans le 1^{er}, dans le cadre de la requalification de celle-ci, et la création d'un nouvel édicule dans le 2^e arrondissement, au niveau du théâtre de verdure. J'ajoute que cette création s'est faite à ma demande. Je sais que Monsieur le Maire du 2^e arrondissement le demandait sur son arrondissement. C'est donc ce qui sera fait. Soit un montant total pour quatre toilettes et de multiples rénovations de 1,5 million d'euros. Vous voyez bien que nous avons à cœur de mailler nos territoires au mieux et de ne pas nous endormir sur notre première place au classement de l'Agence d'urbanisme de Lille, que je vous citais tout à l'heure.

Mailler notre territoire au mieux, je dis au mieux, car, au-delà de l'aspect financier, il y a l'aspect réglementaire, dont il est difficile de se départir. J'entends par là l'interdiction par l'architecte des Bâtiments de France de créer des édicules de type Decaux dans la zone UNESCO, ainsi que de créer des forêts de panneaux pour guider les usagers. Je le signale et je le dis, parce que, souvent, les associations nous en font le reproche et nous ne faisons que suivre la réglementation et les consignes de l'architecte des Bâtiments de France.

Cela dit, je tiens à rappeler que la Ville n'agit pas seule. Aux 162 toilettes gérées par la Ville, certains opérateurs proposent ce service public qui vient compléter notre dispositif – on ne le sait pas assez –, à Fourvière dans l'abri du Pèlerin, dans les centres commerciaux, dans les gares et dans les parkings, puisque LPA compte 10 parkings dans l'hyper-centre dont quatre dans le 2^e arrondissement, avec des toilettes accessibles à toutes et à tous.

La Ville compte donc près de 181 toilettes dont 162 gérées par elle.

J'entends la nécessité d'améliorer la situation sur les berges du Rhône notamment. Nous allons d'ailleurs installer des toilettes type chantier, en plus du dispositif actuel, et voir pour prolonger les heures d'ouverture des Decaux.

Quant au Vieux-Lyon, j'aimerais savoir pourquoi la Région et Gare et Connexion ont fermé les toilettes de la gare Saint-Paul. Mes services se sont activés autour de cette question, ainsi que pour trouver une solution autour de cette gare et de l'Hôtel de Ville, plus visible que les deux parkings LPA, ceci notamment dans la perspective de l'extension de la zone touristique.

Ces sujets donc sont à l'étude. Je ne manquerai pas d'informer tous les Maires d'arrondissement comme je l'ai fait l'an dernier avec un courrier exhaustif sur cette question, qui n'a entraîné d'ailleurs aucune remarque.

Pour la communication des lieux, je rappelle qu'en plus de l'application Ville de Lyon ou d'une simple recherche sous Google, nous avions prévu le déploiement d'une signalétique piétonne. Celle-ci a été transférée à la Métropole. Je suppose que cela satisfait au moins l'opposition, puisqu'elle demande toujours le transfert à la Métropole.

J'ai été un peu long, car il n'y a eu aucune question lors de la Commission sur ce sujet mais deux interventions au conseil. Je me permettais de faire un point, le dernier débat ayant eu lieu en 2010 sur le sujet.

Je conclurai en indiquant que mon bureau est toujours ouvert pour venir en discuter et je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Madame CROIZIER.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération a le mérite de mettre en lumière une partie méconnue du plan propreté de la Ville de Lyon, mais pourtant indispensable, les toilettes publiques.

Si ce sujet peut prêter à sourire, il n'en est pas moins un enjeu crucial, qui concerne un large spectre de compétences municipales, allant de l'hygiène publique à la lutte contre les incivilités, tout en passant par l'attractivité touristique de notre territoire. C'est aussi un sujet de préoccupation pour les Lyonnais et la qualité de leur cadre de vie.

En effet, cet été, avec les fortes chaleurs, les professionnels du tourisme et les riverains se sont beaucoup plaints des odeurs nauséabondes sévissant dans nos rues, notamment sur la Presqu'île. Nous avons eu l'occasion de tous le constater plus récemment avec la Fête des Lumières, où les queues interminables qui se créent autour de quelques toilettes publiques du périmètre ont poussé certains à transformer les quais en pissotière à ciel ouvert.

Le constat est limpide. Les équipements de la Ville sont globalement vétustes, quantitativement insuffisants et qualitativement inefficaces, hormis les sanitaires à nettoyage automatique, en location-maintenance, qui montrent des résultats plus que satisfaisants. Cela interroge sur la cohérence du modèle lyonnais en la matière et sur l'importance de repenser en profondeur cette politique publique.

Il est nécessaire dans un premier temps de clarifier le mode de gestion de ce service. Aujourd'hui, avec 40 sanitaires publics en délégation de service public et 122 en régie directe, la diversité du mode de gestion est préjudiciable au bon fonctionnement global. On connaît la difficulté de gérer en interne l'entretien au quotidien, tant pour le nettoyage que pour la maintenance technique de ce service. Alors pourquoi dès lors s'obstiner dans cette voie ?

Plusieurs métropoles européennes, comme Paris et Berlin, ont choisi de rationaliser leur approche en déléguant ce service au privé. En effet, une délégation de service public permettrait de gagner en simplicité et en qualité de service, avec un prestataire unique pour un coût quasi-équivalent.

Dans un second temps, il est indispensable de moderniser notre parc de toilettes publiques, qui sont aujourd'hui vieillissantes. En ce sens, le lancement de la phase 2 du plan de rénovation des sanitaires publics de la Ville de Lyon que vous nous présentez aujourd'hui va dans le bon sens. Cependant le montant global d'investissement sur le mandat, à hauteur de 1 million d'euros, semble assez faible au vu des enjeux. La Ville se doit d'investir plus lourdement. Les budgets n'étant pas extensibles, vous en conviendrez, cet investissement peut se faire à partir d'appel d'offres global (fourniture, installation, exploitation) de sanitaires publics sur l'ensemble de la Ville pour répartir la charge financière sur l'ensemble de la durée de la délégation, en moyenne 15 ans.

Il est également important d'explorer des solutions alternatives qui ont fait leurs preuves dans les autres grandes villes d'Europe. Les urinoirs à rigoles et les urinoirs adossés aux sanisettes sont des modèles complémentaires aux sanitaires à nettoyage automatique et des pistes sérieuses à creuser. Les uritrottoirs de Faltazi, ces urinoirs rouges surmontés de plantations de fleurs, ont quant à eux posé la question subsidiaire de l'acceptabilité de ces alternatives. Alors que les Parisiens rejetaient massivement cette nouvelle pratique, les Nantais, eux, y étaient plus réceptifs.

Pour terminer, cette lutte doit être une priorité, avec une verbalisation systématique de ceux qui auraient tendance à un épanchement d'urine sur la voie publique, particulièrement dans les secteurs avec une forte activité nocturne. L'apport technologique peut également y contribuer, notamment avec la peinture hydrophobe, qui renvoie l'urine vers le fautif, sanctionnant à sa manière cette incivilité. C'est à cette seule condition que notre Ville pourra garantir l'accessibilité à tous de ce service, garantir une propreté optimale et continuer d'être un territoire attractif pour les touristes du monde entier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Vous saluerez monsieur Lafond pour l'ensemble de son œuvre. Madame Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Moi aussi, c'est un sujet qui me tient à cœur, si j'ose dire, en particulier au nom des femmes et des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire,

Chers collègues, il y a des WC publics nombreux dans Lyon et je sais, Monsieur le Maire et cher Alain Giordano, que vous êtes attentifs à cet aspect quotidien fondamental de la vie des habitants et visiteurs lyonnais. Nous dépensons déjà beaucoup d'argent pour la rénovation et l'entretien des WC, comme le montre cette délibération. Cependant, oui, il faudrait réaliser encore de nouveaux WC publics, pour répondre à toutes les nécessités, d'en créer en particulier de nouveaux WC sur les rives de Saône et sur les berges du Rhône, spécialement entre le pont Pasteur et le pont Wilson. Il y a un manque, à cet endroit-là cruel, en particulier pour les femmes dans ce secteur.

Il faut aussi mieux indiquer les WC qui existent à la population. Il faut aider à mieux connaître et trouver la carte des WC publics sur lyon.fr. J'ai cherché 20 minutes hier pour trouver cette carte. Pour les téléspectateurs, je précise : vous allez en première page de lyon.fr, vers le haut, sur le plan de la ville, vous cliquez sur le trèfle vert, et là, vous trouvez « sanitaires ».

Je suis spécialement choquée par le fait qu'en plein centre, sur la place Bellecour, tant de gens ignorent qu'il y a des WC publics de qualité, situés entre l'Office de tourisme et le marchand de fleurs. Je le dis aussi pour les téléspectateurs, parce qu'il n'y a pas de panneau indicateur. Ce sont des WC neufs, dont un WC accessible aux personnes en situation de handicap, des WC très bien entretenus par nos salariés présents toute la journée. Or j'ai vu des jeunes filles qui l'ignoraient uriner entre les voitures dans les rues tranquilles autour de la place Bellecour. Mais on me répète que les ABF, c'est-à-dire les Bâtiments de France, ne veulent pas de panneau indicateur sur la place Bellecour dans ce site classé au patrimoine mondial de l'humanité. Je ne comprends pas. Les ABF disent aussi qu'ils ne veulent pas d'une ville musée, sous cloche, sans vie, mais ils refusent ces panneaux et les gens ne savent où aller voire critiquent la ville pour ce manque. Cela ne peut pas continuer ainsi.

Je vous remercie de votre écoute. Je vous demande, Monsieur le Maire, d'écrire aux ABF, et j'espère que ces problèmes seront enfin résolus rapidement.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

de l'AP n° 2018-1 Projet ISFP - Sécurisation des manifestations, programme n° 00018

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la persistance de la menace terroriste, la Ville de Lyon et la Ville de Barcelone ont souhaité s'associer pour participer à un appel à projets transnational européen dans le cadre du programme International Security Fund Police, de la Direction générale migration et affaires intérieures de la Commission européenne.

Sur la base des excellentes relations entretenues en matière de sécurité, nos deux villes ont proposé un projet autour de la sécurisation des espaces publics, dénommé « Secur-Cities », dont la Ville de Lyon est chef de file.

La Commission européenne a annoncé le 9 octobre 2018 qu'elle retenait le projet et le finançait à hauteur de 90 %, le reste étant à la charge des deux collectivités.

Permettez-moi de remercier le commissaire européen King pour son engagement, mon collègue Amadeu Recasens d'avoir accepté notre proposition et madame Poulet, la directrice de la DSP, d'avoir produit le travail important d'élaboration du dossier.

En tant que chef de file, la Ville de Lyon percevra la totalité du financement de l'Union européenne et aura la charge de reverser sa quote-part à Barcelone. Elle sera le seul interlocuteur financier pour la Commission et recevra la subvention globale de 2,8 millions d'euros au maximum, en fonction des dépenses réelles réalisées, 80 % au maximum à la signature du contrat.

La Ville de Lyon s'engage à reverser à la Ville de Barcelone, en fonction des dépenses justifiées, la part de subvention qui lui revient. Pour Lyon, cette enveloppe financière est répartie pour environ deux tiers en section d'investissement et un tiers en fonctionnement.

Ce projet se déroulera sur trois ans, 2019-2021, et les relations contractuelles seront matérialisées par la signature d'une convention de subvention entre Lyon et la Commission européenne, la signature d'un contrat de consortium entre Lyon et la Ville de Barcelone, définissant les engagements des deux partenaires. Un chargé de projet suivra le dossier à la Ville de Lyon. Il est également envisagé d'intégrer l'agora des directeurs de sécurité Rhône-Alpes avec qui nous travaillons régulièrement et Interpol comme relais de diffusion des travaux.

L'objet précis du projet « Secur-Cities » est la sécurisation des espaces ouverts et des lieux de rassemblement festifs, par le déploiement de matériels urbain défensifs et d'outils facilitant la gestion de crise, l'acculturation de toutes les personnes concernées permettant ainsi de soutenir les initiatives populaires, associatives et culturelles, et d'aider les organisateurs dans le contexte du plan Vigipirate, l'optimisation des échanges au plan local entre les différentes autorités et acteurs de la sécurité.

Le projet prévoit côté Lyon du matériel antibélier, barrières amovibles, plots coulissants, des caméras nomades, une expérimentation des dispositifs de sonorisation pour la diffusion de messages d'alerte, l'expérimentation d'un logiciel de gestion de l'alerte pour la vidéoprotection, de la signalétique pour la gestion de l'urgence et des grands événements, un guide pratique pour les organisateurs d'événements sur l'espace public, un catalogue de sites sécurisés ou sécurisables, des logiciels pour le PC Pizay, un logiciel pour les démarches OTEP (occupation temporaire de l'espace public) et du petit matériel (talkies-walkies, chasubles, etc.) qui pourra être mis à disposition des associations organisant des événements.

Je ne vais bien entendu pas développer l'usage que nos amis de Barcelone feront de leur budget, mais je peux garantir que ce dossier mené en commun sera l'occasion d'encore mieux échanger sur nos bonnes pratiques en matière de sécurité.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

À cinq mois des élections européennes et en ces temps d'euroscépticisme, il est bon de pouvoir rappeler, comme le fait cette délibération, toute l'utilité de l'Europe dans notre quotidien.

Oui, l'Europe protège. Nous en avons une fois de plus la démonstration aujourd'hui.

Grâce à elle, près de 1,6 million d'euros vont être investis dans la sécurisation des espaces ouverts et des lieux de rassemblement sur Lyon. Non seulement l'Europe va contribuer à nous équiper davantage, notamment en dispositifs antibélier et en visioconférence au poste de commandement, mais elle va aussi contribuer au financement des agents de sécurité pour une durée de trois ans.

Cet appel à projets, lancé par la Ville de Lyon avec Barcelone, démontre toute l'efficacité que peut avoir la coopération entre pays, et grâce aux services de la Ville, qui ont finalement surmonté beaucoup de lourdeurs administratives, et nous les en félicitons, voilà une Europe qui marche, et nous, élus, avons le devoir de le faire savoir. Merci Jean-Yves Sécheresse pour toutes les explications que vous venez de publiquement exprimer en présentant les détails de ce dossier et bravo pour cette prise d'initiatives.

C'est d'autant plus important que nous touchons précisément un sujet tristement d'actualité, celui de la sécurité. Et oui, l'Europe nous protège. Après l'attentat de Strasbourg, il est nécessaire que chacun puisse prendre une part de responsabilité dans la préservation de notre modèle de société. Car c'est bien ce qui a été ciblé le 11 décembre dernier. Au-delà des victimes disparues ou blessées et de leurs familles, auxquelles nous avons rendu hommage en début de Conseil, c'est Strasbourg aussi qui a été touchée en plein cœur. Strasbourg, c'est une ville importante pour nous, c'est le siège du Parlement européen, c'est le symbole de l'Europe unie, le symbole de la réconciliation d'ennemis héréditaires et des valeurs humanistes que nous partageons tous. Il est important dans cette période de troubles, où le mal-être est palpable dans notre société, où les revendications sociales et fiscales à travers le mouvement des gilets jaunes s'expriment, d'être à l'écoute et de rester solidaires. Nous sommes plusieurs à l'avoir exprimé ce soir.

Face au terrorisme, continuer à vivre est la meilleure preuve que nous ne nous résignons pas. En ce sens, il était important de maintenir cette année la Fête des Lumières à Lyon, malgré les risques. Je tiens d'ailleurs à souligner l'initiative de Jean-Yves Sécheresse qui, pour la première fois, a présenté le plan de sécurisation de la Fête aux Maires des arrondissements accueillant des animations lumières. C'était une première en 15 ans. Il est en revanche plus regrettable que, par la suite, nous ayons été mis hors du circuit d'information durant l'événement, et particulièrement lors de la journée du 8 décembre pendant que les débordements en marge des manifestations de gilets jaunes étaient à l'œuvre.

Nous profitons de ce moment pour adresser notre reconnaissance et nos remerciements aux forces de police municipale et aux forces de police nationale, qui ont fait preuve d'un sang-froid et d'un grand professionnalisme pour canaliser les casseurs et pour limiter au maximum – ou peut-être faut-il dire au minimum – les dégâts dans la Ville, car ce sont bien eux qui sont intervenus pour sauver la Fête des Lumières. Les véritables héros du jour, ce sont évidemment les artistes, mais ce sont aussi nos policiers. Par leur abnégation au quotidien, ils maintiennent tant bien que mal l'ordre public dans notre pays en colère. Par leur vigilance, ils permettent aux gilets jaunes pacifistes d'exprimer leur mécontentement dans nos rues en toute sécurité. Par leur dévouement, ils protègent notre République et ses valeurs en appliquant la devise « liberté, égalité, fraternité ».

Mais si la Fête des Lumières a pu être maintenue, il est un domaine qui souffre comme jamais des troubles de notre pays, c'est celui du commerce. De l'avis général, nous sommes sur une baisse d'environ 30 % du chiffre d'affaires des commerçants en ce mois de décembre.

Je veux me faire ici le porte-voix de nombreux commerçants de notre Ville, en relayant la demande de l'association des commerçants du quartier Auguste Comte, rejointe par d'autres associations de commerçants de notre Ville, en faveur de la gratuité du stationnement en surface samedi prochain, 22 décembre.

Je sais, Madame Bouzerda, que vous avez été saisie de cette demande ce week-end. À circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Oui, cette mesure va à l'encontre de la politique de stationnement et de développement durable de la Ville, sauf si elle est aussi accompagnée de mesures similaires pour les transports en commun. C'est pourquoi à la Présidente du Sytral, je demande officiellement la gratuité des transports en commun le week-end prochain, veille de Noël. Si nous sommes capables de le faire pour le climat, pourquoi ne pourrait-on pas le faire à titre très exceptionnel pour sauver notre commerce ? Qui mieux que vous, compte tenu de vos mandats et de vos responsabilités, peut le comprendre, Madame Bouzerda ?

Mais cette gratuité n'aura de sens que si les Lyonnais en profitent. Alors je leur lance un appel pour qu'ils reviennent faire leurs courses dans les commerces lyonnais. Ces commerces, particulièrement les indépendants, sont l'âme de notre Ville. Ils sont aussi une part non négligeable de nos emplois. C'est d'abord par les Lyonnais qu'ils vivent. Alors évitez dans les jours à venir les grandes plateformes Internet internationales et privilégiez l'économie locale.

Comme l'Europe est protectrice, notre collectivité doit l'être aussi envers ceux qui sont fragilisés par ces événements exceptionnels. Au-

jourd'hui, ce sont les commerçants. Alors à nous, élus, d'agir en conséquence. Merci de prendre en compte cet appel pour le commerce lyonnais de proximité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Bérat.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Ministre.

Je voulais répondre à madame Brugnera qui m'a un peu vertement répondu sur le projet Part-Dieu, mais je vois qu'elle a quitté le Conseil donc je le ferai plus tard.

Notre Conseil municipal doit se prononcer sur l'engagement de la Ville de Lyon dans le projet « Secur-Cities » cofinancé par l'Union européenne. Ce projet vise à développer les techniques et les méthodes pour sécuriser les espaces publics et les lieux de rassemblement festifs.

Le groupe des élus Les Républicains et apparentés approuve ce projet. D'abord parce que, face à la menace terroriste, comme cela a été dit, il y a effectivement un besoin permanent à innover pour la sécurisation des espaces publics. La tragédie du marché de Noël de Strasbourg vient d'en apporter une nouvelle démonstration.

Nous soutenons ce projet également parce que nous sommes convaincus qu'il ne faut pas renoncer à ces rassemblements festifs. Ce serait effectivement abdiquer face au terrorisme islamiste et il nous faut donc progresser dans la sécurisation pour protéger les participants à ces rassemblements festifs.

Nous serons vigilants, mais je crois que l'Adjoint l'a évoqué, à ce que les résultats du projet profitent bien aussi à tous les acteurs qui organisent des animations dans les espaces publics. Je pense notamment à nos associations, qui sont souvent à l'initiative. Il faut effectivement que la Ville puisse les aider à sécuriser leurs événements. Nous savons, mais c'était la nécessité, que, lors de la dernière Fête des Lumières, certaines ont regretté de ne pas pouvoir animer leur quartier, mais, encore une fois, les circonstances l'exigeaient.

Un mot sur la dimension européenne du projet. Sans doute l'Union européenne n'a-t-elle pas à s'occuper de tous les sujets. Son intervention est utile quand il y a une valeur ajoutée aux initiatives nationales et locales. J'ai la conviction que c'est le cas sur la sécurité et tout particulièrement en matière de lutte contre le terrorisme. Tous les États membres sont confrontés à cette menace. Nombre d'entre eux ont été touchés par les attaques islamistes et doivent déplorer le lâche assassinat de citoyens. Nous avons tout à gagner à coopérer avec une ville comme Barcelone et nous aurons bien sûr tout intérêt à tirer parti de la présence d'Interpol dans notre Ville.

Pour terminer, une suggestion sur ce dossier. L'Union européenne, avec sa stratégie pour la sécurité intérieure, donne la priorité à la lutte contre le terrorisme et, dans ce cadre, à la lutte contre la radicalisation. Qui peut contester la pertinence de cette approche, alors que notre actualité européenne est rythmée par des attaques de fanatiques ? La France et donc Lyon est pleinement concernée par la menace de ces terroristes, qui ne viennent pas, nous le savons tous, du Proche-Orient.

La tragédie de Strasbourg, mais avant celle-ci celle de Toulouse, celle de Nice, les attentats de Paris, celle de Trèbes, celle de Chassieu-Saint-Quentin-Fallavier, à proximité de notre Ville, ont à chaque fois montré que les terroristes pouvaient être issus de milieux locaux, avaient souvent un passé délinquant et pouvaient bénéficier de complicités au moins passives. Notre Ville et notre agglomération doivent se préoccuper activement de cette menace liée à la radicalisation, car ce contexte peut aussi exister chez nous.

L'Union européenne finance aussi des projets transnationaux visant à lutter contre la radicalisation. Un appel à projets est actuellement ouvert. La suggestion est que notre Ville devrait aussi s'engager sur ce thème et je suis sûr que nous aurions intérêt à coopérer et à échanger avec des collectivités d'autres États membres, qui ont démontré ces dernières années, à mon avis, une approche peut-être moins naïve et moins conceptuelle de la radicalisation que la nôtre. Je pense notamment aux pays scandinaves, dont la réputation n'est plus à faire en matière de démocratie et d'état de droit, mais qui savent aussi fermement et de façon pragmatique rappeler les conditions du bien vivre ensemble et imposer le respect de leur pacte national.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je veux remercier le Commissaire King, qui a fait en sorte que Lyon et Barcelone soient éligibles à ce projet. Nous en avons parlé ensemble lors de la première commémoration de l'attentat tragique de Nice, qui, comme vous le savez, avait fait de nombreuses victimes. Je le remercie d'avoir permis que Lyon et Barcelone puissent travailler ensemble.

Ces problèmes de sécurité sont évidemment des problèmes fondamentaux. Vous parlez de la lutte contre le terrorisme. Vous savez qu'il existe des groupes d'évaluation départementaux. Nous faisons le point sur toutes celles et tous ceux qui sont fichés au FSPRT. Je demandais au nouveau Préfet de Région de réunir en urgence, après l'attentat de Strasbourg le groupe d'évaluation départemental de Lyon et je pense que cela a été fait.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/4342 - Programmation au titre de l'exercice 2018 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2018/4343 - Approbation et autorisation de signature des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2018-2020 pour trois quartiers prioritaires de Lyon du contrat de ville 2015-2020 (Vergoin et Gorge de Loup 9^e / Sœur Janin 5^e) à signer avec l'État, la Métropole de Lyon et les bailleurs sociaux

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

2018/4348 - Fête des Lumières 2018 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat et parrainage

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire,

Ce dossier me donne l'occasion de faire un retour sur l'édition 2018 de la Fêtes des Lumières, une édition que nous pourrions qualifier de

réussie et de belle, placée évidemment sous le signe de l'émotion et du rassemblement populaire.

Notez que malgré un contexte confus et de troubles, qui entourait notamment la journée du samedi, les festivités ont pu perdurer grâce à la collaboration de tous et nous pouvons nous en féliciter.

Vous vous rappelez qu'il s'agissait cette année de 80 propositions artistiques qui ont maillé le périmètre que nous avons mis en place au centre de la Ville, que 10 nouvelles équipes artistiques travaillaient sur les grands projets sur cette édition, et que nous avons eu la chance d'accueillir 12 pays, notamment le Portugal, l'Allemagne, la Chine, la Roumanie ou encore le Canada, et que nous avons la volonté forte d'impliquer les étudiants au nombre de 150 sur le quartier de l'Antiquaille pour dès à présent penser la Fête des Lumières de demain en leur donnant une aire où ils pouvaient évoluer au gré de leurs créations.

Organiser une Fête des Lumières, c'est aussi s'adapter à l'aménagement et aux travaux urbains. C'est ce que nous avons fait cette année suite aux travaux place des Terreaux ou sur le Théâtre gallo-romain. Nous avons pu cette année élargir le périmètre du côté du Parc de la Tête d'Or, un lieu emblématique, qui nous a permis là encore de proposer des œuvres artistiques de grande qualité.

La Fête des Lumières est avant tout un moment d'émotion, d'abord parce que c'est une fête populaire, mais c'est aussi ce qui doit nous rassembler autour de cette fête des Lyonnais un moment d'unité et de communion. C'est finalement tout ce que nous essayons d'organiser à travers de grands événements qui rayonnent sur la Ville. Dans une société qui se fracture, qui se divise, nous trouvons que c'est un formidable remède à ces maux de notre société.

Cette fête se voulait aussi participative dès les processus de création. C'est pour cela que sur certaines œuvres, notamment place de la Bourse, il y avait une collecte de vœux avec les MJC et le Centres sociaux, mais également place Gabriel Rambaud, différentes réalisations de lanternes ont permis, grâce à des ateliers intergénérationnels de collaborer avec des résidences seniors de la Ville de Lyon et des associations. Je citerai simplement Les Petits Frères des Pauvres, qui a travaillé sur ce projet.

Une fête que nous voulions également interactive, pour faire participer pendant la fête et sur les œuvres un maximum de personnes. C'est ce que nous pouvions retrouver place du Griffon, place Louis Pradel ou encore dans la cour du Musée Gadagne. Mais il y avait aussi d'autres lieux, comme dans le quartier Grolée, où le public était invité à influer sur la vie des œuvres. Je voulais aussi citer la cour du Musée des Beaux-Arts qui, là encore, grâce aux pianistes, a permis au son de leurs notes de mettre en lumière de manière assez majestueuse cette cour.

Une fête évidemment que nous souhaitons à chaque édition innovante, innovante, ce n'est pas seulement au niveau technologique, mais c'est aussi pour garder un temps d'avance sur les autres festivals lumière qui se produisent un peu partout dans le monde. Car la Fête des Lumières à Lyon est la mère des festivals et nous devons toujours essayer de nous renouveler pour essayer de garder ce leadership en la matière.

Il y avait cette année un certain nombre de créations lumière assez étonnantes, avec des artistes qui nous ont proposé notamment des effets d'eau, place des Jacobins, que vous avez pu apprécier, des gonflables monumentaux place Bellecour, pilotage de pixels LED dans l'Odéon, des projets autonomes sur la façade de Célestins, des images analogiques sur la cathédrale Saint-Jean, ou encore des écrans d'eau géants au Parc de la Tête d'Or.

Sur cette édition, un juste équilibre entre des grandes œuvres monumentales, mais aussi des projets un peu plus intimistes a été trouvé, pour essayer de toucher la sensibilité du plus grand nombre.

Je remercie évidemment Georges Képénékian, qui a arrêté les différents choix de cette édition.

Je voudrais faire un rapide retour sur la fréquentation de cette Fête des Lumières, puisque cette année, grâce à un partenaire, Orange, nous avons pu comptabiliser de manière très précise le nombre de visiteurs qui se sont rendus dans le périmètre de sécurité, un nombre équivalent à ce que nous avons pu comptabiliser l'année dernière, c'est-à-dire 1,8 million de visiteurs, mais cette année, répartis de manière un peu différente. En effet, le centre névralgique du périmètre ne se retrouvait pas place des Terreaux, mais était étendu jusqu'au Parc de la Tête d'Or.

Je signale à l'assemblée que 51 % de visiteurs étaient des visiteurs résidents du Rhône, ce qui démontre une nouvelle fois que cette fête est avant tout lyonnaise. Nous avons pu comptabiliser sur les quatre jours de fête 260 000 nuitées supplémentaires. 100 000 visiteurs étrangers se sont rendus sur Lyon pendant cette période, avec toujours des pays frontaliers qui viennent en nombre. Je vais citer l'Italie, la Suisse, l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Cette année, nous avons en 7^e et 8^e positions les États-Unis et la Chine qui se sont déplacés aussi en nombre, ce qui est là encore un élément intéressant pour montrer le rayonnement de notre fête.

Il y a une vraie homogénéité de la circulation entre les différentes zones. Nous avons pu comptabiliser 230 000 visites au Parc de la Tête d'Or, 800 000 visites sur la zone Bellecour, 800 000 sur la zone Cordeliers, 750 000 sur la zone Saint-Jean / Fourvière, et 700 000 sur Terreaux et Hôtel de Ville.

Si nous regardons plus en détail les sites à huis clos, je vais citer la cour de l'Hôtel de Ville. Ce sont 80 000 personnes qui sont venues découvrir l'œuvre laser de l'équipe allemande, 70 000 personnes sur le Grand Hôtel-Dieu, 65 000 sur le Musée des Beaux-Arts ou encore 50 000 sur l'Odéon.

Deux éléments significatifs, notamment le samedi 8 décembre, à 22 heures. Il y a eu un pic de fréquentation sur le périmètre de sécurité, puisque 434 000 personnes étaient comptabilisées à l'intérieur du périmètre. Deux éléments qui sont là aussi de vrais révélateurs de l'attrait de la Fête. Le vendredi et le samedi à minuit, il y avait encore 300 000 personnes dans le périmètre de sécurité.

Je voudrais mettre en avant une œuvre spécifique qui puise l'essence même de la Fête des Lumières. Ce sont les Lumignons du Cœur, que, chaque année, nous mettons à profit d'une association caritative. Cette année, c'est l'association Docteur Clown qui a pu bénéficier de 84 500 euros de bénéfices, grâce aux 160 bénévoles qui, pendant quatre jours, se sont relayés pour allumer tous les soirs 15 000 lumignons au service des enfants malades dans les hôpitaux pour leur faciliter leur hospitalisation. C'est une vraie réussite qui s'est réalisée place Sathonay.

Également dire que la Fête des Lumières a un intérêt de plus en plus grandissant, puisque l'application a été téléchargée 59 000 fois pendant ces quatre jours. Je ne peux résister à l'envie de vous dire que 2 000 fois a été téléchargée l'application enform@Lyon, qui proposait un circuit parallèle à la Fête des Lumières et que 3 387 kilomètres ont été parcourus grâce à cette application.

Un événement qui est de plus en plus international. Cette année, 70 délégations étrangères ont été accueillies. Nous avons organisé une conférence de presse spécifique pour la presse internationale. 23 journalistes issus du monde entier étaient venus nous rejoindre, du Japon, de la Chine, des États-Unis, du Canada, des Émirats, de la Suisse, de l'Italie ou de l'Allemagne.

Dire également que toutes les grandes villes étaient représentées, quatre villes d'Amérique du Nord, une ville d'Amérique du Sud, Quito, avec qui nous avons collaboré sur le festival Fiesta de la Luz, mais aussi 13 villes d'Asie ou encore 34 villes européennes.

Juste avant de donner la parole à Jean-Yves Sécheresse s'il revient pour évoquer le périmètre de sécurité, remercier les équipes avant tout de la Direction des Événements et de l'Animation, qui a piloté de main de maître cette édition 2018, mais également la Direction logistique garage et festivités, qui a été mobilisée tout au long de l'événement, comme la Direction de l'éclairage urbain, qui a mis les points lumineux en gélatine – exactement 1 361 points lumineux qui ont été gélifiés pour adoucir l'atmosphère lumineuse de notre Ville –, remercier les services du protocole, les forces de secours et de sécurité et tout particulièrement la Police municipale, également les services de nettoyage de la Métropole, et, évidemment, le club des partenaires, qui financent à 50 % le budget de la Fête des Lumières.

Je voudrais également remercier Only Lyon tourisme, qui nous a permis d'accueillir dans de bonnes conditions les délégations internationales avec évidemment les adjoints de référence, mais aussi le Sytral, puisque 6,3 millions de voyageurs sur les quatre jours ont été comptabilisés, soit 800 000 voyages de plus que sur une période normale et 100 000 voyages de plus par rapport à l'édition 2017.

Je pense que nous pouvons également remercier tous les élus impliqués par leur délégation sur la réussite de cette fête. Nous avons déjà hâte de préparer la prochaine édition, qui aura lieu, nous pouvons déjà l'annoncer, à partir du jeudi 5 jusqu'au dimanche 8 décembre prochain.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

À l'occasion de cette délibération sur la Fête des Lumières, je souhaite tout d'abord féliciter monsieur Jean-François Zurawik, ainsi que l'ensemble des équipes de la Direction des événements et de l'animation pour leur engagement dans ce temps fort de notre vie municipale.

Je souhaite également remercier toutes les équipes mobilisées, la Direction de l'éclairage urbain, nos huissiers et le service du protocole, les équipes de propreté de la Métropole, la Police municipale et l'ensemble des services de secours mobilisés, malgré des conditions de travail

dégradées, et je pense notamment au service du SDIS.

Je souhaite en revanche formuler cette année encore les réserves que nous avons déjà exposées ici même sur la manière de faire vivre le mécénat à l'occasion de la Fête des Lumières.

Que des partenariats financiers soient passés avec des entreprises privées ne nous choque pas, mais nous regrettons la projection de logos lumineux sur les façades et sur les espaces publics de notre Ville. Il n'y avait pas une animation sans logos projetés de manière répétée et bien trop insistante.

Au moment où nous élaborons un nouveau règlement local de publicité et où les panneaux lumineux sont au cœur de nos échanges à la Métropole, nous demandons que cesse la publicité lumineuse offerte à nos partenaires privés pendant quatre jours en contrepartie de leur aide financière. Nous souhaitons que soit trouvée une autre manière de les remercier de leur engagement à nos côtés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Remy.

M. REMY Arthur : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Une semaine après le 8 décembre et la Fête des Lumières, c'est l'occasion pour nous ce soir de revenir sur cet événement. Votre Adjoint, Yann Cucherat, l'a fait dans le détail.

En premier lieu, au nom du groupe des élus Ensemble pour Lyon - les Républicains, je souhaitais remercier les différentes forces de sécurité et d'intervention mobilisées, forces armées du dispositif Sentinelle, Police nationale, Gendarmerie nationale, Police municipale bien évidemment, Sapeurs-Pompiers et bénévoles des différentes organisations de secourisme.

Leur investissement et leur abnégation sont à mettre en rapport avec la tentative de vous approprier de façon plus ou moins habile les mérites de leur action. Être à leurs côtés, Monsieur le Ministre, n'était que votre devoir. Ils auraient certainement apprécié vous y voir en tant que ministre, le 15 juillet, lors de la mise à sac du centre-ville ou samedi, alors que l'Hôtel de Ville était transformé en place forte.

Nous ne pouvons à notre tour, Monsieur le Ministre, que vous inviter à faire parfois un peu preuve d'humilité.

Revenons à la Fête des Lumières en elle-même. Comme chaque fois, certaines installations ont plu, d'autres moins. Vous avez voulu en faire un événement touristique et c'est aujourd'hui le cas. Si les contreparties financières et commerciales de cet afflux touristique sont à souligner, nous ne pouvons que regretter deux choses : d'une part, une perte de sens de cette fête pour les Lyonnais et deuxièmement un sentiment de mise à l'écart des Lyonnaises et des Lyonnais.

Vous avez cette année notamment fait une campagne d'affichage pour inciter les Lyonnais à mettre des lumignons à leurs fenêtres le 8 décembre. Nous n'avons pu malheureusement que constater que des rues entières sont quasiment sans lumignons, qu'en centre-ville, notamment sur la rue de la République, la politique immobilière aidant, il n'y a quasiment plus de résidents et donc aucun lumignon. C'est pourtant une artère centrale, large, majeure de la Fête des Lumières.

Autre phénomène qui s'amplifie et nous l'avons vu dans plusieurs articles de presse, beaucoup de nos concitoyens du centre-ville préfèrent aujourd'hui prendre la poudre d'escampette pendant cette période d'affluence, estimant qu'ils n'ont plus leur place dans le centre-ville.

Nous savons qu'il est très difficile de concilier les intérêts de tous, mais nous pensons que nous devons nous interroger aujourd'hui sur le sens réel du 8 décembre et de la Fête des Lumières, et réfléchir à la façon de faire vivre cet événement historique au sein de notre cité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Graber.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint aux Sports et aux Grands événements,

Chers collègues,

Cette édition 2018 de la Fête des Lumières a été une réussite, une réussite ; à la fois rassembleuse, solidaire, économique et bien sûr artistique.

Entre les risques de débordement des manifestations du samedi – cela a été dit –, les modifications du périmètre en raison des travaux urbains et la météo parfois capricieuse, cette édition s'est en effet tenue dans un contexte particulier.

Mais justement n'oublions pas l'essence même des grands événements culturels ou sportifs. Ce sont d'abord des moments nécessaires à notre cohésion. Ils induisent des émotions individuelles, font naître des sensibilités collectives. Ils fédèrent les énergies et font partager un imaginaire commun. Ils sont le ciment de nos valeurs, rassembleurs de nos diversités.

Dans le climat actuel, empreint d'inquiétudes et de repères mouvants, notre Fête des Lumières est donc nécessaire. Elle est rassembleuse et populaire, familiale et intergénérationnelle, amicale et conviviale.

Merci aux 1 400 personnes mobilisées pour assurer sa sécurité et la bonne tenue de cet événement.

1,8 million de visiteurs étaient donc présents sur les quatre jours de cette fête. Monsieur Guillard, il ne faut pas opposer attractivité et appropriation par les Lyonnais. Comme l'a rappelé Yann Cucherat grâce aux données fournies par Orange, les Lyonnais restent fidèles à ce rendez-vous. Ils représentent plus de la moitié des visiteurs et ils en sont aussi les premiers ambassadeurs notamment sur les réseaux sociaux.

Les préparations de certaines œuvres par les MJC, par les Centres Sociaux Lyonnais, tels Tisseurs de vœux de la place de la Bourse, ou avec les Petits Frères des Pauvres et nos résidences seniors place Rambaud comme cela a été rappelé, témoignent également d'une fête inclusive.

C'est sans doute par ce mode participatif, permettant d'associer davantage les Lyonnais à la création des œuvres, qu'elles rayonnent dans tous les quartiers.

Cette fête est également solidaire. La somme record de 85 000 euros a été ainsi offerte à Docteur Clown qui intervient dans les hôpitaux auprès des enfants malades. Il faut remercier les 160 bénévoles mobilisés chaque soir pour faire briller les 15 000 lumignons de la fresque malgré les conditions difficiles.

Bien évidemment, cet événement, comme tous les grands événements, génère des retombées économiques, par le nombre de visiteurs, par le public étranger, par les 260 000 nuitées réservées en quatre jours. Cette attractivité concourt à la notoriété et au dynamisme économique de notre territoire.

L'impact économique se traduit également par la mise en avant de la filière professionnelle lumière. Le réseau international LUCI, dont notre Ville est pionnière, connaît sur ces quatre jours un point d'orgue. Les délégations viennent à la fois en repérage de savoir-faire, de techniques, d'innovations et d'artistes. C'est bien pour cela que les professionnels accompagnent la Ville au sein du club des partenaires dans l'organisation et le financement de la Fête.

Cette année, 83 entreprises se sont engagées au sein du club, finançant plus de la moitié du budget total de l'événement. Peut-être Madame la Maire du 1^{er} arrondissement existe-t-il d'autres systèmes, mais actuellement financer plus de 50 % du budget total de cette opération, traduit l'exemplarité de notre modèle.

Tout en étant rassembleuse, solidaire et source de retombées, cette fête est surtout artistique. 80 artistes, 12 nationalités se sont appropriés les 40 sites de notre Ville, comme un formidable terrain de jeu sous la houlette, cela a été rappelé, de Jean-François Zurawik, Directeur artistique.

Merci également à toute l'équipe de la DEA, à l'éclairage urbain et à l'équipe de la DLGF.

Par leur pratique, leur sensibilité, les artistes nous donnent à voir et à revoir nos bâtiments, nos monuments. La cour de l'Hôtel de Ville en est un très bon exemple, devenue cathédrale de lumière grâce aux lasers de Ralf Lottig. Ce n'est pas un hasard si nous avons célébré, la veille de l'ouverture, avec Jean-Dominique Durand, les 20 ans du classement de notre Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis 2003, ce rendez-vous laisse place aux étudiants, aux jeunes talents. C'est un sujet qui m'est cher car c'est aujourd'hui que nous semons les graines des futures fêtes des lumières. D'une part, le travail conduit avec les grands ateliers de l'Isle d'Abeau, qui a permis de retenir 15 projets présentés dans le quartier de l'Antiquaille, mais aussi les mapping émergences qui permettent à une quinzaine de projets des jeunes d'Émile

Cohl, de Grim Edif, des Gobelins, de l'ESAL d'Epinal ou des Arts Décoratifs, d'expérimenter cette technique de création de visuels sur la façade du collège Jean Moulin. Et je souligne la présence dans la programmation du festival Mirage, dédié aux nouvelles créations visuelles numériques.

Finalement, en vous entendant, mes chers collègues, nous ne pouvons qu'être heureux. Je suis en effet persuadé qu'événement qui ne fait pas discuter, qui ne soulève plus aucune interrogation, est un événement qui s'éteint.

Depuis plusieurs mois, Georges Képénékian, alors Maire de Lyon, avait avec Yann Cucherat, semé les graines d'une fête renouvelée et innovante, pour que Lyon reste leader dans ce domaine. Cette édition est une première belle réponse.

Je fais le pari, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur l'Adjoint aux Grands Événements, que ces graines continueront à donner des événements artistiques innovants, festifs, inclusifs et rassembleurs.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Graber.

Je veux remercier l'ensemble des artistes, remercier Georges Képénékian et Yann Cucherat, qui avaient préparé cette fête.

Il était un peu difficile, le samedi 8 décembre, de prendre une décision pour savoir si nous maintenions ou si nous supprimions cette fête. Si nous la supprimions le samedi soir, vous évoquiez les commerces qui se plaignaient du manque de fréquentation, c'est la moitié des touristes qui partaient, qui ne sortaient plus. À ce moment-là, j'ai pris la décision, et quand vous êtes maire, c'est quelquefois difficile, de la maintenir, malgré des appels d'un certain nombre à pouvoir mettre fin à la fête.

Si nous avons mis fin à la fête le samedi, c'était évidemment le dimanche également que nous mettions fin à la fête. Cela aurait été la deuxième année où la fête aurait été annulée. Je vous rappelle les conditions de la première année avec les attentats terroristes à Paris. Nous avons pris la décision de la maintenir et, le samedi soir, ce fut un très beau soir. Quand nous sommes allés, par exemple, place Sathonay, pour les lumignons du cœur, je crois qu'il y avait une ambiance de générosité, de solidarité, qui faisait chaud au cœur.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/4309 - Approbation d'une convention d'objectifs entre l'État, la Région, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'association Opéra national de Lyon pour les années 2019 à 2022

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/4315 - Approbation de deux conventions de parrainage entre la Ville de Lyon - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, la revue Grains de sel et le SYTRAL assisté de Kéolis dans le cadre de l'exposition « Génération 40 »

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/4319 - Approbation d'une convention de partenariat pédagogique et scientifique entre la Ville de Lyon - Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et l'École supérieure d'art et de design Grenoble Valence (ÉSAD)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/4329 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux 2019-2021

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/4336 - Approbation de l'évolution de la grille tarifaire de dédommagement forfaitaire des documents de la Bibliothèque municipale de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/4337 - Approbation de contrats-cadres de cession de droits d'auteur pour le fonds local dans Numélyo à la Bibliothèque municipale de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/4338 - Approbation d'une convention de partenariat entre le Département du Rhône - les archives départementales et la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale pour le dépôt et le prêt d'ouvrages

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/4339 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon - Service archéologique municipal et Archeodunum pour la conduite d'une expertise scientifique

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/4345 - Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs de la SCOP SARL Théâtre Nouvelle Génération signée le 18 mai 2016 - Année 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4346 - Demande de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les expositions et activités 2019 des musées (rectificatif)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4354 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts de Lyon et le SYTRAL, assisté de Kéolis, dans le cadre de l'exposition « Claude, l'empereur au destin singulier »

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4355 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts de Lyon et les sociétés ArtClair, Chaîne Histoire, Faton Archéologia, Le Monde, RCF, Télérama et Bulles de Gones dans le cadre de l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier », du 1^{er} décembre 2018 au 4 mars 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4356 - Approbation de la grille tarifaire des visites commentées hors horaires d'ouverture au public du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4365 - Approbation du protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, pour l'année 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4371 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Théâtre des Célestins et le groupe Accor dans le cadre de la saison 2018-2019 du Théâtre des Célestins

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4320 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment dit « Ateliers des décors » sis 21, rue Roger Salengro 69200 Vénissieux, au profit de l'Opéra national de Lyon jusqu'au 31 décembre 2022 - EI 99004

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4327 - Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs 2015-2018 entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association GRAME - Centre national de création musicale, pour l'année 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur ces 17 dossiers.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/4349 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint Gervais, pour l'organisation de la 3^e édition de Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc, du 26 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2018/4350 - Modification de la délibération n° 2018/4163 portant sur l'organisation de la 2^e édition du Festival Lumières

Hong Kong, et l'approbation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur ces dossiers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2018/4376 - Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la restauration des façades de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération n° 02SEHCL3 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire,

Cette délibération porte sur la restauration de la façade de la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Celle-ci ne fait pas partie du projet de reconversion d'ensemble qui a rendu tout son éclat au Grand Hôtel-Dieu, mais sa restauration n'en est que plus nécessaire afin d'éviter une rupture de ton des façades et de respecter l'harmonie de l'ensemble avec la place rénovée de l'hôpital.

Cette façade monumentale présente une valeur architecturale exceptionnelle, qui mérite d'être restaurée, d'autant plus que l'intérieur de la chapelle, rare exemple d'art baroque à Lyon, avec Saint-Bruno et la chapelle de la Trinité, est en cours de restauration depuis plusieurs années et avec le concours de la Ville.

Cette chapelle a été conçue pour faire le lien entre la ville, sur laquelle donnent son entrée principale et l'hôpital.

Cette restauration est portée par les Hospices civils de Lyon, propriétaires, avec le concours de la DRAC, de la Région et de mécènes privés. L'apport de la Ville est une subvention d'un montant de 50 000 euros.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce dossier, il est effectivement important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

2018/4363 - Approbation des tarifs pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges et les lycées pour l'EPS obligatoire, saison 2016-2017 et 2017-2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération concerne la tarification des équipements sportifs municipaux mis à disposition des collèges et des lycées lyonnais durant toute l'année scolaire.

À titre d'information, sur l'année scolaire 2017-2018, ce sont plus de 80 000 heures qui ont été occupées par 110 collèges et lycées au sein des équipements sportifs de la Ville de Lyon, qu'il s'agisse de gymnases, de stades ou encore de piscines.

Les conventions établies en 2007 pour ces mises à disposition étant caduques et avant de délibérer en Conseil municipal courant 2019 pour de nouvelles conventions, il est nécessaire au titre des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 d'approuver les tarifs de la participation de la Métropole pour les heures d'EPS des collèges et de la Région pour les lycées.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai une intervention de madame Croizier, mais comme elle avait parlé pour monsieur Lafond, monsieur Lafond va parler pour madame Croizier. Monsieur Lafond, vous avez la parole.

M. LAFOND Luc : Je tenais à m'excuser de ne pas avoir honoré mon intervention tout à l'heure. J'étais au pot de départ de monsieur Jean-Claude Serrano, qui part à la retraite et qui est le chef de poste de la Police municipale du 6^e. J'y suis allé pour dire un petit mot.

M. LE MAIRE : Ce n'est que plus louable d'avoir donné votre intervention à madame Croizier.

M. LAFOND Luc : Lors du dernier Conseil d'administration du collège Vendôme, nous avons été alertés sur la suppression en plein milieu d'année des créneaux attribués dans un gymnase pour des cours d'éducation physique et sportive aux collégiens de Vendôme pour les réaffecter pour le temps périscolaire à des élèves de la Ville de Lyon.

Il ne paraît pas admissible d'une part de décider cette éviction de façon unilatérale, et ce, fin novembre, pour une application début décembre, et d'autre part, de ne proposer aucune alternative pour ces collégiens. Ce n'est malheureusement pas sur les propres installations du collège Vendôme qu'il faudra compter pour les reloger.

La seule réponse de votre municipalité, Monsieur le Maire, a été : « Voyez cela avec la Métropole qui vous trouvera des installations et vous paiera le transport pour y aller. »

Monsieur le Maire, que fait-on payer à ces élèves ? Une mauvaise programmation des utilisations des équipements, le manque cruel d'installations sportives dans la ville ou des bisbilles politiques entre la Métropole et vous ?

Merci.

M. LE MAIRE : Décidément, Monsieur Lafond, que ce soit en nom propre ou par courroie de transmission, vous avez l'imagination fertile.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/4357 - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au contrat enfance jeunesse 3^e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2018

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Par cette délibération, il nous est proposé de signer avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône l'avenant numéro 3 du 3^e contrat enfance jeunesse 2018, CEJ qui a été présenté au Conseil municipal du 17 décembre 2015 et signé le 21 décembre 2015. Avec ce contrat étaient alors inscrits les projets prévus pour l'année en cours. Je citerai seulement les 159 places créées en établissement d'accueil du jeune enfant.

Nous pouvons régulièrement actualiser notre contrat avec la Caisse d'allocations familiales, afin de prendre en compte les nouveaux projets qui permettent d'augmenter et d'améliorer l'offre de services aux Lyonnais.

C'est ainsi que nous avons proposé lors du Conseil du 14 novembre 2016 de signer l'avenant numéro 1 pour ajouter à ce contrat les projets réalisés sur 2016. Il y a eu par exemple l'extension d'un établissement d'accueil du jeune enfant dans le 3^e arrondissement, l'extension d'un établissement sur le 2^e, la création d'un nouveau lieu d'accueil enfants-parents, et de nouveaux ETP pour des points d'accueil et d'information petite enfance.

Nous avons procédé de même lors du Conseil du 20 novembre 2017 pour l'avenant numéro 2 couvrant les nouveautés de l'année 2017. Il y avait notamment le nouvel établissement L'Escale de Nelly, 48 places dans le 8^e arrondissement, un lieu d'accueil enfants-parents, et 100 places d'accueil en ALSH.

Aujourd'hui, nous vous proposons de signer l'avenant numéro 3. Il s'agit cette fois de renforcer les équipes au sein de deux points d'accueil et d'information petite enfance en ajoutant 0,5 ETP sur le 3^e arrondissement et 1 ETP sur le 7^e arrondissement.

Je rappelle que les PAIPE permettent notamment de donner une meilleure information et une meilleure orientation aux parents cherchant une solution d'accueil pour les jeunes enfants.

Ceci permettra à ces deux arrondissements de disposer de PAIPE dotés de 2 ETP chacun.

Par cet avenant, nous allons donc pouvoir demander à la Caisse d'allocations familiales de cofinancer ces deux postes.

Pour information, nous restons encore dans l'attente des déclinaisons locales de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée cet été entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales.

La Commission a donné un avis favorable, après que nous avons notamment apporté les éléments d'explication quant au mode de mise en place de ces avenants avec la Caisse d'allocations familiales.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Nous voterons pour ce troisième avenant au contrat enfance jeunesse 2015-2018, car il doit permettre, comme cela a été rappelé par madame l'Adjointe, l'augmentation de l'offre d'accueil sur les 3^e et 7^e arrondissements.

Ce n'est donc pas sur le fond de cet avenant que je souhaite intervenir ce soir, mais plutôt sur son circuit de validation.

J'attire en effet votre attention sur le fait que, quand il est passé pour avis auprès des Conseils d'arrondissement, ce projet de délibération ne comportait pas l'avenant numéro 3. C'est d'ailleurs votre ancien Adjoint, Monsieur le Maire, monsieur Yves Fournel, qui s'est ému de cette anomalie.

Nous avons interrogé l'Administration municipale qui nous a répondu ce qu'elle pouvait, à savoir que l'avenant était en cours mais non encore finalisé ni signé, et que donc il lui était impossible de le fournir aux conseillers d'arrondissement. C'est-à-dire qu'il était demandé aux Maires et conseillers des neuf arrondissements d'approuver un avenant dont ils ne pouvaient pas prendre connaissance.

En Conseil du 1^{er} arrondissement, nous avons donc refusé d'émettre un avis sur cet avenant que nous n'avions pas et demandé le report de cette délibération.

Je vois que l'avenant a depuis été rajouté heureusement à la délibération qui nous est présentée ce soir, mais, à travers cette anecdote, je veux alerter sur le manque d'attention porté au rôle des conseillers d'arrondissement et des élus de proximité. Nous ne sommes pas que des chambres d'enregistrement ou alors nous ne sommes pas dignes de notre fonction.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération nous propose d'approuver le troisième avenant au contrat enfance jeunesse signé par la Ville de Lyon le 21 décembre 2015 avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour la période 2015-2018.

Cet avenant a un objet limité à l'intégration du développement de deux points d'accueil et d'information petite enfance, dits points PAIPE, les arrondissements concernés étant le 3^e pour un demi-équivalent temps plein et le 7^e pour un équivalent temps plein.

C'est l'occasion d'évoquer le bilan d'un contrat qui s'achève en 2018, bilan quantitatif sur le nombre de places en accueil collectif réalisées. Il manquera des places par rapport à la prévision. Des raisons techniques l'expliquent, mais, au final, elles manqueront quand même aux familles en attente d'une solution d'accueil.

Bilan qualitatif et nous souhaitons que soient développés les actions concrètes et leur bilan sur les différents thèmes inscrits au contrat : le soutien à l'accueil individuel et familial, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des publics fragiles (handicap, insertion), et l'adaptation de l'offre à l'évolution sociétale. D'ailleurs, le sujet de l'évolution de la profession d'assistante maternelle et de son adaptation aux demandes actuelles me semble essentiel pour l'avenir.

C'est aussi l'occasion d'évoquer le prochain contrat, qui dépend de la convention d'objectifs et de gestion de la Caisse nationale d'allocations familiales. Nous suivrons avec intérêt sa déclinaison municipale et souhaitons pouvoir être informés des différentes étapes de négociation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/4362 - Programmation Projet éducatif territorial (PEDT) Temps scolaire - Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2019 et inscriptions budgétaires

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire.

Nous délibérons une nouvelle fois sur le projet éducatif territorial et sa programmation, aujourd'hui l'attribution sur temps scolaire des séjours classes transplantées pour le premier semestre 2019.

Comme pour les précédentes délibérations, notre groupe s'abstiendra.

Il renouvelle son regret de limiter certains séjours, en l'occurrence les séjours péniches, aux seules classes issues des écoles prioritaires. Surtout, il renouvelle son opposition à la classification établie des établissements en fonction de la proportion de quotients 1 et 2 des familles des écoles concernées.

Nous sommes tous bien conscients que les situations des familles sont très inégales et qu'elles imposent donc des réponses différenciées et des aides en relation. Mais catégoriser, c'est enfermer dans un statut, dans une image, c'est créer oppositions, commentaires négatifs, voire stratégies de fuite, et c'est nier les situations individuelles.

Alors, puisqu'il est affirmé qu'aucun enfant ne sera empêché de partir avec ses camarades de classe d'une école dite aisée, pourquoi ne pas avoir voulu envisager le problème différemment ? Par exemple, en affectant une somme de base pour chaque élève concerné par un projet de séjour, puis en complétant à proportion de la capacité contributive des familles, capacité contributive liée au quotient établi par la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Les Indépendants)

2018/4351 - Lions du Sport - Re Lyon Nous : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2018/4361 - Renouvellement de la convention de coopération entre la Ville de Lyon et le Centre nautique intercommunal de Vénissieux pour la réalisation des prestations de traitement d'eau par la Ville de Lyon

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ces dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2018/4380 - Autorisation de signer des avenants à une convention d'occupation temporaire et à un contrat de mise à disposition avec l'association gestionnaire d'équipements de Petite Enfance Les Petits Thou

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

2018/4352 - Lyon 1er - Cession d'une parcelle de terrain non bâtie située 33, 33 bis et 35 rue du Bon Pasteur au profit de la Société Neoxia Group - EI 01284 - Numéros d'inventaire 01284 T 001-03 et 01284 T 002-01

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Je voterai contre ce projet de délibération, qui prévoit le déclassement de la parcelle non bâtie située 33, 33 bis et 35 rue du Bon Pasteur sur le 1^{er} arrondissement, qui prévoit sa sortie du patrimoine communal, et qui prévoit sa vente pour un montant 2,5 millions d'euros hors taxes.

Le 1^{er} arrondissement, vous le savez, est un arrondissement ancien de centre-ville, très minéral, où la pollution est importante, nous l'avons vu tout à l'heure encore avec la situation de l'école Michel Servet.

Les Pentès de la Croix-Rousse, où se situe ce terrain, font partie également des quartiers parmi les plus denses d'Europe et le foncier y est rare. Cela signifie que, sur notre arrondissement et sur les Pentès de la Croix-Rousse, toute parcelle publique et tout espace vert sont rares et précieux.

C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a quelques années, la Métropole avait racheté cette parcelle de terrain, afin de pouvoir y réaliser des aménagements.

Dans un premier temps, un parc de stationnement y était prévu. Nous avons demandé de concert à ce que, dans le cadre du PLU-H, cette réserve ou cette indication pour du stationnement soit levée.

En revanche, nous avons proposé, vous, Monsieur Collomb, et nous sur le 1^{er} arrondissement, un projet d'aménagement sur cette parcelle. Je relisais avant la séance vos documents de campagne et votre liste notamment portée par madame Odile Belinga, à l'époque sur le 1^{er} arrondissement. Vous proposiez sur cet espace un jardin écocitoyen. Pour notre part, pour ce qui est de notre liste, nous proposons un projet qui mixait du logement coopératif et un jardin partagé.

Je voudrais exprimer notre déception et notre incompréhension par votre revirement et le fait qu'à la place d'un jardin écocitoyen, dont nous avons amplement besoin, dans notre ville et dans notre quartier, vous nous proposez depuis 2016 et encore aujourd'hui un projet immobilier avec la construction d'un immeuble à vocation résidentielle.

Certes, avec 50 % de logement social et conventionné, mais également 50 % de logements à prix libre, et puis surtout la vente de ce terrain.

Si vous aviez voulu réaliser du logement social, Monsieur Collomb, Mesdames, Messieurs les Adjoints, alors il aurait été possible de sélectionner un des autres projets qui avaient été présentés dans le cadre du jury. Je pense notamment au projet d'habitat coopératif, soutenu par une coopérative d'habitants, parce que ce projet s'adossait sur un bailleur de logement social, le Logement français, pour ne pas le nommer, et sa filiale Sollar, et là, nous aurions pu réaliser du logement à prix modeste, à prix conventionné, tout en restant propriétaires de la parcelle de terrain.

Au lieu de cela, vous proposez donc la vente totale du site à un promoteur immobilier, ceci malgré l'avis défavorable que j'ai mentionné et que j'ai fait parvenir à madame l'Adjointe, qui m'a en effet interrogée, comme le mentionne la délibération, par courrier le 13 novembre 2018.

Il est en effet mentionné dans la délibération que la Maire d'arrondissement a été consultée, mais il n'est pas mentionné son avis défavorable dans la délibération.

De même, dans la délibération n'est pas mentionné l'avis unanimement défavorable du Conseil d'arrondissement. Nous nous sommes réunis il y a huit jours pour examiner cette délibération. L'ensemble des 14 conseillers d'arrondissement, c'est-à-dire bien au-delà de ma majorité, a rejeté cette délibération, Monsieur le Maire, y compris les personnes qui étaient sur votre liste en 2014.

Je vous demande donc de retirer cette délibération, qui ne correspond pas à la volonté des élus d'arrondissement, ni à la volonté des habitants et des habitantes, ceux-là mêmes qui estiment ne pas être suffisamment représentés, ne pas être suffisamment consultés par leurs élus.

Alors, parce que ce vote est important, je vous demanderai, Monsieur le Maire, et comme le règlement intérieur me le permet, un vote à scrutin public. Il faut d'après notre règlement intérieur qu'un quart des élus présents le demande.

Je souhaite donc que cette proposition soit soumise au vote et si un quart des élus ici présents l'accepte, nous pourrions procéder au scrutin public, où chacun, chacune se prononcerait en faveur d'un projet ou pas, qui n'a pas reçu l'avis favorable de l'ensemble des élus d'une mairie d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues, qui ne reçoit pas non plus l'aval des habitants et habitantes – je vous rappelle les nombreuses pétitions qui vous ont été adressées –, et qui ne respecte pas non plus les engagements de campagne des listes présentes en 2014 sur cet arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Remy.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire,

J'interviendrai au nom des élus de la Manufacture de la Cité, mais également des élus du groupe Europe Écologie Les Verts, et nous nous associons à la demande de madame Perrin-Gilbert sur les modalités de vote.

Mais avant toute chose, nous voudrions vous convaincre, chers collègues, que le projet inhérent à cette cession est un mauvais projet pour le 1^{er} arrondissement, pour la Ville de Lyon et pour la Métropole.

Il est un mauvais projet, car il n'est absolument pas guidé par la notion d'intérêt général. Bâtir la seule, la dernière friche du 1^{er} arrondissement, alors que la Ville maîtrise ce foncier, implique une réflexion sur la ville que nous voulons.

Le contexte d'inflation immobilière que nous connaissons dans le 1^{er} arrondissement comme dans d'autres arrondissements doit nous amener à réfléchir aux populations que nous voulons accueillir et donc au prix des loyers.

J'ai toujours pour ma part motivé la décision de bâtir cette parcelle à la condition d'un projet répondant à cet enjeu majeur. Malgré la proposition d'un projet d'habitat coopératif, au cours de la consultation que vous avez organisée, vous n'avez pas su saisir cette occasion.

Cette consultation reposait sur un cahier des charges avec quelques obligations : une construction environnementale exemplaire, la production de logements abordables, et un rez-de-chaussée actif, la préservation d'un espace vert en arrière de parcelle. Bien évidemment, les candidats devaient préciser leur proposition de prix d'achat qui fixait alors le prix des logements.

Trois opérateurs ont répondu. Neoxia, le lauréat faisait face à un projet de Vinci Immobilier et au projet de coopérative d'habitants, accompagnée par un promoteur social, le groupement Sollar-Coopérative du Mont sauvage.

Bien qu'il propose un prix de rachat de la parcelle supérieur à ses concurrents, vous avez écarté le projet de Vinci Immobilier, sûrement le projet le plus caricatural en la matière, avec cette proposition de logements à 7 000 euros du mètre carré. Édifiant, même si c'est assez ressemblant à d'autres propositions sur le secteur.

Reste donc à choisir entre Neoxia et le groupement Sollar-Coopérative du Mont Sauvage. Pour les comparer, reprenons les critères du cahier des charges que vous avez vous-même établi.

Un, alors que Neoxia propose un système constructif en béton, le groupement Sollar-Coopérative du Mont Sauvage proposait un bâtiment à ossature bois, conformément à vos annonces, Monsieur le Maire, au cours des vœux 2017 aux acteurs de l'Hôtel de Ville.

Deuxième chose, le projet du groupement Sollar-Coopérative du Mont Sauvage était le plus abouti pour répondre au défi de la crise du logement. Il faisait le pari du logement abordable et durable, conformément aux besoins identifiés par le PLU-H.

Par ailleurs, le projet du groupement Sollar-Coopérative du Mont Sauvage proposait une part importante de logement social, garantie par la présence du bailleur sociale dans le groupement. De son côté, le projet Neoxia est un projet classique de promotion immobilière, aucune garantie n'est apportée dans l'acte notarié quant à l'obligation de la réalisation de cette part de logement social, et Neoxia n'a pas fait connaître le bailleur avec qui il travaillait sur cette opération.

Troisième chose, le projet du groupement Sollar-Coopérative du Mont Sauvage proposait d'ouvrir une partie de l'espace vert à l'arrière de la construction aux habitants du quartier, faisant le pari d'une bonne insertion aux dynamiques sociales du 1^{er} arrondissement. Neoxia, lui, se contente d'un jardin 100 % privé.

Le choix était donc clair. Le groupement Sollar-Coopérative du Mont Sauvage était le meilleur du point de vue des critères du cahier des charges. Pour autant, c'est Neoxia qui sort vainqueur, malgré le fait que le projet ne répond pas à l'ensemble des critères du cahier des charges, tout simplement parce que Neoxia a proposé un prix d'achat supérieur à celui du groupement Sollar-Coopérative du Mont Sauvage.

Le seul souci en réalité que vous avez eu dans ce projet, ce n'est pas finalement la qualité du projet, mais le remboursement des frais occasionnés par l'achat de la parcelle et de sa gestion au long cours. Pourtant, vous aviez ici l'occasion de vous distinguer, de construire un projet répondant à la fois aux besoins de notre cœur de ville, tout en promouvant un projet atypique au regard d'autres métropoles européennes, un projet répondant à l'enjeu de l'inflation immobilière.

C'est une occasion manquée, une occasion sur le 1^{er} arrondissement qui ne se représentera pas, et c'est bien dommage, car lorsque l'on maîtrise un foncier, que la collectivité en a été le propriétaire, c'est bien pour proposer un projet de qualité pour répondre à l'intérêt général.

C'est une opportunité gâchée. Nous aurions eu tout à gagner à développer une autre approche que la cession par mise à concurrence. Un bail à construction, par exemple, aurait pu être un montage plus favorable à une coopérative d'habitants ou à un bailleur social.

Nous tenions enfin à remercier et à féliciter les membres de la Coopérative du Mont Sauvage, car ils ont su proposer un projet de qualité dans un cadre rigoureux. Ils ont montré tout leur sérieux. Cela doit nous inspirer pour les années à venir et la confiance dont nous devons faire preuve vis-à-vis des citoyens porteurs d'initiatives de coopératives d'habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Gay.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Naturellement, j'entends tout ce que vous dites les uns et les autres, mais je voudrais rappeler quand même à Madame Perrin-Gilbert qu'elle a participé les deux fois à la consultation que nous avons engagée. Au premier tour, nous avons fait un premier choix et, au deuxième tour, vous avez fait un choix peut-être différent, tout simplement. Votre préféré était en dessous – il fallait que nous soyons au niveau de France Domaines – de France Domaines à hauteur de 400 000 euros.

Je n'en dirai pas beaucoup plus. Simplement, c'est un terrain que nous avons beaucoup travaillé, que ce soit les balmes, les différentes directions. Ce foncier bâti était quand même enclavé au sein de la propriété de la Ville et nous avons travaillé à constituer un ensemble cohérent, favorisant ainsi l'aménagement futur du site. Nous sommes arrivés à 2 442 mètres carrés de SDP et nous avons quand même travaillé ce terrain. Nous nous sommes aperçus des contraintes géotechniques fortes (déclivité, galeries souterraines, nécessité de l'avis de la commission des balmes), des enjeux architecturaux (périmètre de prescription), archéologiques de la ZPPAUP que nous avons travaillés, et nécessitant également un avis conforme de l'ABF que nous avons obtenu.

Ce sont les quelques éléments que je souhaitais apporter. Madame Perrin-Gilbert, vous avez participé de bout en bout à cette consultation et au choix.

M. LE MAIRE : Nous allons donc voter par scrutin public. Monsieur Guiland.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire,

Quelques minutes pour une explication de vote. Je n'avais pas pris de temps de parole sur ce dossier, mais l'évolution l'impose.

Simplement pour dire que nous sommes favorables à ce scrutin public d'une part, d'autre part que nous voterons contre ce dossier, non

pas sur le fond du dossier, mais sur la méthode de gouvernance que vous nous présentez encore une fois aujourd'hui. Quand vous avez sur un arrondissement un avis unanime, toutes listes confondues, contre un projet, je pense qu'il ne serait pas inintéressant que le Maire de Lyon puisse revoir sa copie, peut-être encore une fois faire preuve d'humilité. Nous voterons donc contre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Il faut surtout respecter l'évaluation des Domaines.

Monsieur Broliquier. Vous votez contre également ?

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Une explication de vote pour notre groupe également.

Le Conseil d'arrondissement du 1^{er} s'est exprimé à l'unanimité d'après ce que je crois comprendre. Les élus qui se sont exprimés et qui ont voté publiquement sont issus de trois listes différentes. Cela signifie qu'il y a unanimité contre ce dossier.

Comme vient de l'expliquer Stéphane Guiland, c'est ce qui expliquera non pas du tout sur le fond du dossier, mais sur cette forme, de non-respect de l'avis du Conseil d'arrondissement, notre vote contre ce dossier.

M. LE MAIRE : En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Le procès-verbal de séance comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote (voir tableau des votes en annexe)

Sur demande de madame Nathalie Perrin-Gilbert, le vote public est souhaité par 18 élus sur 49 présents :

- groupe Les Indépendants	6
- groupe les Républicains et Apparentés – Ensemble pour Lyon	8
- groupe Europe Ecologie les Verts	2
- non-inscrits	2

(Plus d'un quart des membres présents demande le vote au scrutin public auquel il doit être procédé).

Madame Hajri je vous invite à procéder à l'appel nominal pour ce vote.

(Madame Mina Hajri procède à l'appel nominal permettant aux conseillers municipaux d'exprimer leur vote).

M. LE MAIRE : Je donne les résultats du vote sur la cession du terrain du Bon Pasteur :

Nombre de votants : 68

Nombre de voix pour : 46

Nombre de voix contre : 22

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

Nombre d'élus absents : 5

(Adopté)

Le détail des votes figure en fin de procès-verbal.

2018/4372 - Mission d'information et d'évaluation portant sur la politique patrimoniale et foncière de la Ville de Lyon - Rapport

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Je vais laisser la parole à Guy Corazzol, qui est rapporteur de ce dossier.

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Madame la Présidente de la Mission,

Quelques éléments rapides de recontextualisation de cette Mission. Elle a été créée au Conseil municipal du 2 juillet 2018. Sa Présidente est Nicole Gay et j'ai eu l'honneur de rapporter cette Mission. Elle était composée de 12 membres. Je remercie également les deux experts invités, Michel Le Faou et Arthur Remy, qui ont participé à cette Mission.

Elle a duré cinq mois. Nous avons travaillé autour de quatre thématiques :

- l'inventaire du patrimoine ;
- l'utilisation du patrimoine ;
- la conservation du patrimoine ;
- la prospective immobilière et foncière.

Il a fallu illustrer notre travail. Nous avons convenu d'auditionner des personnalités extérieures, ce que nous avons fait avec Michel Le Faou en tant que VP Métropole, maître Claire Morel-Vulliez, notaire auprès de la Ville, et Benoît Quignon, DG de la SNCF Immobilier. Les trois interventions de ces personnalités extérieures nous ont grandement aidés dans l'élaboration de cette Mission.

Deuxième type d'illustration : l'organisation de quatre visites de sites : elles ont été réalisées dans le 8^e arrondissement avec l'établissement d'accueil de jeunes enfants Delore, le Centre social des Quatre Vents, les bâtiments d'anciens logements d'instituteurs rue Cazeneuve, et le groupe scolaire Simone Signoret.

Vous avez l'ensemble du calendrier détaillé du travail réalisé par la Mission. Vous voyez que nous n'avons pas « chômé ».

Le rapport de la Mission a été adopté à l'unanimité. Je remercie l'ensemble des membres de la Mission d'avoir apporté son soutien à ce travail collectif.

Nous avons fait un certain nombre de constats que vous retrouverez dans le rapport, que je vous invite à lire dans le détail.

D'abord, le patrimoine de la Ville de Lyon, comme tout patrimoine, il est en constante évolution. Nous avons tous convenu que le patrimoine est vivant et qu'il faut tous les jours s'adapter.

Ensuite, les services de la Ville de Lyon ont mis en place des cadres de gestion rigoureux pour les relations internes à la Ville, mais aussi avec l'ensemble des tiers extérieurs qui interviennent sur notre patrimoine.

Nous avons convenu également de constater que notre patrimoine était en bon état général et que la Ville de Lyon avait une capacité d'adaptation aux besoins et aux usages par une gestion immobilière très active.

Nous prenons évidemment en compte l'ensemble des contraintes exogènes et en particulier les normes réglementaires. Je vous rappelle que, sur la totalité des ERP de la Ville de Lyon, aucun avis défavorable n'a été émis par la Commission de Sécurité.

Nous avons aussi trouvé des opportunités de partenariat avec des acteurs privés.

Un élément important, sur lequel ont insisté plusieurs de mes collègues, la participation de la politique immobilière à la lutte contre le changement climatique, à travers différentes mesures, pas uniquement réglementaires, mais qui sont plutôt de la dynamique politique.

Nous avons depuis maintenant quelques années une vision d'ensemble de la politique immobilière, en particulier grâce à la centralisation de

l'ensemble de cette politique autour de deux grandes directions, la Direction technique des Bâtiments et la Direction de la Construction immobilière, qui sont au service des directions opérationnelles.

Des perspectives stratégiques ont découlé de l'ensemble de l'analyse de notre travail collectif. Nous avons un potentiel important de mutualisation des équipements, sur laquelle il conviendra de travailler à l'avenir. Il faut renforcer la communication à destination de nos usagers. Il faut poursuivre une politique transversale d'optimisation et de valorisation patrimoniale.

Pour conclure, je veux remercier une nouvelle fois l'ensemble des membres de cette Mission et les experts qui ont participé, mais aussi l'ensemble des services qui ont travaillé à nos côtés et ont fourni un excellent travail et un excellent rapport. Et je donne un special thank pour la Présidente de la Mission, qui a su animer collectivement ce travail de cette Mission avec dynamisme et bienveillance.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Vous avez l'ensemble du dossier de la Mission d'information et d'évaluation, qui traite les quatre thèmes évoqués par Guy Corazzol. Il s'agit d'une mine pour mieux connaître le patrimoine immobilier de la Ville, sa gestion immobilière.

Cela a été également un temps de formation me semble-t-il pour nous tous. En tous les cas, nous avons bien travaillé. Il y a beaucoup de chaleur. Nous avons passé un bon moment à faire cette Mission d'information et d'évaluation.

Je remercie l'ensemble de nos élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité pour leur présence à chaque étape. Cela a été quelque chose d'assez important, extraordinaire. C'est une belle expérience.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Monsieur Remy.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avant toute chose, je voulais adresser quelques remerciements, d'abord à Georges Képénékian qui alors Maire m'avait proposé de suivre les débats de cette Mission à titre d'expert, à Nicole Gay, la Présidente de la Mission, ainsi qu'aux services mobilisés, qui ont apporté toutes leurs connaissances et leur savoir-faire pour éclairer les débats de la Mission.

D'abord, je crois que nous avons toutes et tous dans cette assemblée partagé le sens de cette Mission. Pas un seul Conseil municipal où la question des bâtiments n'est abordée, pas un seul Conseil municipal où la question de l'extension de notre parc immobilier ou des cessions ne fait l'objet d'un débat souvent contradictoire.

Ce débat a une origine, la croissance démographique, inscrite au sein de plans territoriaux, comme le SCoT ou le PLU-H. Nous pourrions débattre du sens de cette croissance, mais là n'est pas le propos.

Lyon gagne en population, c'est un fait. Notre municipalité doit donc garantir les bonnes conditions d'accueil des futures populations par une réflexion sur son niveau d'équipement, les places de crèche, les places d'école, les locaux associatifs, les équipements sportifs, etc.

Souvent, j'ai pu dire que la politique patrimoniale de notre Ville manquait de transparence et d'une approche transversale et globale. Les successions de délibérations n'apportent pas de mise en perspective sur la vision politique.

J'ai pu dénoncer, et je l'ai encore fait sur le précédent dossier, certaines cessions au coup par coup, car elles n'étaient éclairées que par la seule recette financière qu'elles génèrent dans le budget, comme si le patrimoine immobilier et foncier était une variable d'ajustement de notre budget d'investissement.

La Mission vient en partie compléter ce vide et répondre à cette critique, mais surtout elle annonce, et je crois que c'est l'élément le plus important, des réflexions sur la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier. Enfin nous allons nous doter d'un outil qui nous permettra d'avoir un regard prospectif global et non plus au coup par coup.

Invité à titre d'expert, j'ai donc suivi avec un grand intérêt la richesse des débats de la Mission.

Elle fut l'occasion d'un état des lieux éclairé et circonstancié, mais il est aujourd'hui nécessaire d'en tirer des conclusions et d'avancer sur des pistes de travail, car cette Mission révèle les nombreuses marges de travail qu'il reste à franchir, notamment pour élaborer ce futur schéma directeur immobilier. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un regard critique sur l'action en cours et de procéder à une évaluation. Finalement, c'est la limite de l'exercice de la Mission. Elle a conduit un diagnostic, mais elle n'a pas évalué la politique patrimoniale.

En accord avec Nicole Gay, je lui ai remis une note portant sur quatre critères d'évaluation. Ces quatre critères établissent un certain nombre de propositions, dans l'optique d'alimenter le futur schéma directeur immobilier. Je veux vous livrer ici ces quatre critères espérant pouvoir contribuer à une meilleure politique patrimoniale de notre Ville.

Critère numéro 1, l'efficacité.

Je plaide en la matière pour une décentralisation de la fonction immobilière et foncière. Son organisation est très éloignée des usagers quotidiens des bâtiments. Nous avons un dispositif très administratif, lent et surtout peu compréhensible pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Il est donc nécessaire de la faire redescendre à un échelon de proximité pour offrir une meilleure gestion des bâtiments. Il faut laisser plus de marges de manœuvre aux personnes les occupant. Sans ce préalable, nous resterons enfermés dans un dispositif de type tuyaux d'orgue, alors que nous avons besoin d'une organisation plus transversale.

Pour conduire cette réflexion sur la décentralisation, il conviendra naturellement d'interroger le rôle des Mairies d'arrondissement dans le cadre de la définition des équipements de proximité au titre des dispositifs du code général des collectivités territoriales.

Critère numéro 2, mes chers collègues, l'adaptabilité.

Il est nécessaire de mieux considérer les usages et les évolutions de la vie. Parce que notre mission de service public s'adresse aux habitantes et habitants, nous devons intégrer une dimension sociale et sociétale dans la politique patrimoniale. Il faut définir une place pour l'utilisateur dans les processus de décision. Ce n'est qu'à cette condition que nos bâtiments pourront évoluer intelligemment avec notre société.

La Mission a eu la grande opportunité d'auditionner monsieur Benoît Quignon, Directeur général de SNCF Immobilier. Notre Ville gagnerait à s'inspirer des principes d'urbanisme transitoire que SNCF Immobilier met en œuvre, d'abord parce qu'ils permettent une meilleure gestion de la vacance immobilière, mais surtout ils créent des lieux atypiques qui construisent une ville à partir de l'expérience des usagers.

Critère numéro 3, la prévisibilité.

Nous nous devons de nous diriger vers une politique de maîtrise foncière, en accompagnement du développement démographique. Notre Ville croît. Nous devons accompagner cette croissance et produire les équipements publics nécessaires. En la matière, il faut se doter d'un meilleur pilotage pour prévoir et anticiper. Certes, sur les écoles, un observatoire cadre un peu les choses, mais il a ses limites. Surtout, dans les réflexions conduites par la Mission, il manque les crèches, les équipements sportifs, socio-éducatifs, culturels, qui relèvent également de la compétence de la Ville. Il faut donc mieux planifier l'ensemble de ces besoins et recourir aux outils de maîtrise foncière, car, finalement, la seule négociation avec les promoteurs ne peut garantir la couverture de l'ensemble des besoins urbains.

Il est donc nécessaire que notre Ville se dote d'un observatoire foncier, comme organe central de gestion du foncier, en lien avec les Maires d'arrondissement. Il s'agit de mieux identifier les réservoirs et garantir ainsi une meilleure prise de décision en fonction des opportunités.

Enfin, le dernier critère, l'évolutivité.

Il convient d'impulser une politique patrimoniale plus flexible, pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux. Il faut poursuivre l'évolution constante et quotidienne du patrimoine immobilier en matière de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique en cours.

Par ailleurs, une réflexion sur les mutualisations doit être conduite pour permettre une évolution plus rapide des bâtiments, notamment en matière sociale, car les besoins sont très mouvants et relèvent généralement du caractère d'urgence.

Pour conclure, ces quatre critères (efficacité, adaptabilité, prévisibilité, évolutivité) peuvent être la base pour l'élaboration du futur schéma directeur immobilier. Mais je ne peux terminer mon propos sur la politique patrimoniale sans évoquer les inflations immobilières que subit notre Ville, car c'est un enjeu majeur pour les années à venir. Le recours à des outils comme les établissements publics fonciers ou les offices fonciers solidaires doit être étudié. C'est bien la Métropole qui pilotera ces outils, mais, en contrepartie, la Ville doit les garantir. Songeons que, pas si loin de nous, à Villeurbanne, a été créé le premier office solidaire de la région vendredi dernier. C'est donc possible.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Lévy.

Mme LÉVY Fabienne : Monsieur le Maire,

En entendant Arthur Remy, je me dis qu'il y a encore beaucoup à faire, et en vous entendant, Madame Gay, nous remercier d'avoir pu participer à cette Mission qui a été demandée conjointement par le groupe des Indépendants et le groupe des Républicains, je me dis que nous avons peut-être mis en place là une méthode de travail très intéressante, une gouvernance un peu spéciale, qui fait que l'Administration et les élus travaillent de façon un peu plus franche et moins secrète.

Je voulais, Madame Gay, vous remercier. Vous avez la force de l'expérience, et, en plus, vous savez ce que c'est que la concertation.

J'ai apprécié dans cette Mission, au nom du groupe des Indépendants, les volets de la politique immobilière. Nous nous sommes dit finalement qu'elle était complexe, mais qu'il pouvait y avoir une grande amélioration de gestion au quotidien avec une réflexion très transversale. La réflexion oui et le travail transversal pour appréhender un peu mieux les problématiques de conservation, d'évaluation et de gestion. La transparence est nécessaire. Nous espérons qu'elle puisse continuer.

Cette Mission a permis également de pointer un certain nombre de dysfonctionnements et de proposer des pistes d'amélioration. J'espère, Madame Gay, que vous aurez la force d'ici la fin du mandat et la permission du Maire, Gérard Collomb, d'établir enfin ce schéma directeur immobilier, parce qu'il est très important. Je crois que vous avez demandé d'ailleurs une étude, à ce sujet, de faisabilité.

Il faut aussi améliorer la communication à destination des usagers. Elle est un petit point noir dans le tableau.

Cette Mission n'a pas eu vocation à être exhaustive, c'est dommage, sur l'ensemble des volets de la politique immobilière. Vous nous avez donné fait avec cette Mission. Il aurait été intéressant d'exploiter d'autres volets, comme celui de la politique de la Ville en matière d'EHPAD ou de logements sociaux, qui est particulièrement insuffisante à Lyon. Peut-être que cela fera le sujet d'une mission d'information et d'évaluation non pas dans une autre vie mais après les élections, puisque je crois que nous n'avons pas le droit d'en proposer une dans l'année à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Au printemps dernier, les groupes Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon et les Indépendants avaient par ma voix demandé la création de cette Mission d'information et d'évaluation de la politique patrimoniale et foncière de la Ville de Lyon.

Permettez-moi à ce stade de remercier votre prédécesseur, Georges Képénékian, qui en faisant droit à cette demande nous a permis d'avoir des travaux fort enrichissants.

Nous sommes aujourd'hui arrivés au terme de la démarche avec la présentation du rapport. Pour nos collègues qui n'ont pas participé aux travaux de ladite Mission, il s'agit là d'un rapport de plus, où certes on peut glaner, comme l'a dit madame Gay, nombre d'informations, mais à la lecture duquel il restera difficile voire impossible d'appréhender la politique foncière et patrimoniale de notre Ville dans son ensemble.

Pour autant, nos travaux ont été riches, très riches. Je tenais à ce stade à remercier une fois encore l'ensemble des agents qui ont pris part à nos réunions ou, et il faut y penser également, ceux qui, dans l'ombre, ont participé à la collecte et à la synthèse des informations qui ont pu nous être présentées. Leur investissement au service de notre Ville et donc au service des Lyonnais doit être souligné.

L'évaluation de la politique – et j'insiste sur le terme politique – foncière et patrimoniale de la Ville de Lyon ne saurait être appréhendée sans avoir préalablement un état précis du patrimoine de la Ville. Il s'agit là d'un préalable indispensable, préalable que la Mission a parfaitement réalisé. Sa composition précise, son utilisation et ses modalités ont été successivement abordées et l'ensemble des informations fournies permettent sans conteste d'en apprécier l'étendue, la variété, les richesses, mais aussi les contraintes et les limites.

Je ne m'étendrai donc pas plus sur les 60 premières pages du rapport, pour concentrer mes remarques sur la quatrième partie de celui-ci, intitulée « Prospective immobilière et foncière », partie qui constituait à mes yeux un volet tout aussi intéressant. Et là, il faut reconnaître que nous restons un peu sur notre faim.

Nous restons en effet au stade de grandes déclarations avec des présentations succinctes, voire sommaires, et le moins possible d'informations sur les outils à disposition comme sur les réelles perspectives.

Derrière toute décision politique, il y a d'une part des éléments permettant d'en appréhender les tenants et les aboutissants et d'autre part un choix politique. Le processus de décision est simple. Les services fournissent les éléments techniques permettant à l'exécutif d'arrêter ses choix.

Quand monsieur le Maire soumet à notre assemblée une délibération, il demande au Conseil municipal de valider ou pas ce choix politique. Il est donc important que l'ensemble des élus qui composent notre assemblée, membres de l'exécutif, membres de la majorité, mais aussi – j'aurais tendance à dire et surtout – membres de l'opposition, puissent donc avoir accès à l'ensemble des éléments techniques ayant permis cette prise de décision. Malheureusement, nous avons trop souvent, très souvent, des difficultés à obtenir ces informations. Je ne suis pas le dernier à vous les demander.

Un exemple très concret, Monsieur le Maire. En pages 61 et suivantes du rapport, la Mission a abordé l'évolution démographique scolaire et le besoin en équipements induit. Cette présentation technique a permis d'illustrer le fonctionnement de la prospective en matière scolaire. Celle-ci montre clairement que l'évolution des effectifs scolaires nécessite une montée en puissance des capacités d'accueil de la Ville, et notamment dans les 7^e et 8^e arrondissements, montée en puissance à laquelle vous avez réagi en annonçant récemment la création de groupes scolaires supplémentaires et l'accélération du calendrier d'ouverture de ceux initialement prévus à la PPI.

Au vu des chiffres présentés, cela semble effectivement indispensable. Les chiffres avancés, et notamment ceux qui figurent à la page 65, schéma 28, parlent effectivement d'eux-mêmes. J'avais demandé, lors de leur présentation, que nous soient communiqués une synthèse identique pour les 26 autres secteurs et un comparatif avec les projections de 2014. Malgré les promesses de monsieur Corazzol, j'attends toujours. Ce que je regrette. Enfin, non, depuis 12 heures 24 aujourd'hui, je n'attends plus, puisque j'ai reçu un mail qui, observé rapidement, ne répond que partiellement, malheureusement aux courriers que j'avais faits le 11 et le 22 septembre.

En rentrant dans le détail, en faisant une parenthèse, le mail a priori répond à ma demande concernant les 26 autres secteurs. En revanche, il ne me donne pas le comparatif par rapport à 2014, ce que je ne peux que regretter.

Pourquoi est-ce que je le regrette ? Nous permettre d'analyser ces données ne peut, si j'en crois votre adjoint Guy Corazzol lors de nos réunions, que nous amener à valider vos choix. Alors pourquoi ce manque de transparence ? Personne dans cette assemblée n'oserait, Monsieur le Maire, imaginer que, dès 2014, lorsque la PPI a été bâtie, les besoins apparaissaient déjà. Personne n'oserait imaginer non plus qu'il puisse exister dans les 27 secteurs considérés des secteurs où votre PPI, même corrigée, ne réponde pas aux besoins futurs des petits Lyonnais.

Un deuxième exemple pour illustrer mon propos m'amène à revenir sur le dossier précédent et la cession de la parcelle du Bon Pasteur dans le 1^{er} arrondissement. Malgré les éléments techniques qui nous ont été fournis en Commission, votre choix de vendre cette parcelle à un promoteur suscite de nombreuses questions.

D'une part, ces terrains avaient été en leur temps préemptés pour réaliser stationnement et espace vert. Si un parking souterrain semble techniquement et financièrement compliqué à réaliser, la mise en œuvre d'un espace vert est abandonnée au profit de la vente du terrain.

Contestable car un projet alternatif de construction partagée – Nathalie Perrin-Gilbert en a parlé – par une coopérative d'habitants existait et pouvait constituer un projet socialement structurant pour le quartier, projet auquel vous avez préféré une promotion classique plus rémunératrice.

Cet exemple vient malheureusement conforter notre sentiment qu'un volet de votre politique patrimoniale et foncière n'a pas été abordé pendant cette Mission, celui relatif à la vente du patrimoine, qui est trop souvent motivé par l'appât du gain – je ne reviendrai pas à l'épisode Golée. Richard Brumm et ses marges de manœuvre sont passés par là une fois encore.

N'oubliez pas, Monsieur le Maire, n'oubliez pas, que le patrimoine de la Ville de Lyon que nous avons étudié dans le cadre de la Mission et de ses nombreuses réunions, est le patrimoine de tous les Lyonnais et qu'aujourd'hui, vous êtes au premier chef responsable de sa bonne administration.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Guillard. Madame Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette Mission nous a apporté beaucoup d'informations sur le patrimoine immobilier de la Ville de Lyon et sur les méthodes de travail et l'organisation de la Ville en ce domaine. Cela est précieux pour les élus. Merci donc aux services pour le travail fourni à cette occasion.

L'existence d'un référentiel immobilier, véritable répertoire qui fait l'inventaire de tous les bâtiments ou espaces non bâtis existants, ainsi que de leur usage, leur évolution, est essentielle.

Les enjeux de gestion du patrimoine ont été précisés (respect de la réglementation et de son évolution, optimisation du fonctionnement et adaptation aux nouveaux usages, et maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance). En revanche, les enjeux de rénovation énergétique sont peu présents, hormis des exemples de rénovation effectués, en particulier sur les bâtiments les plus énergivores. Ces enjeux de rénovation énergétique sont plus que des enjeux réglementaires. Ils sont liés aux objectifs que notre Ville s'est fixés pour son Plan Climat. C'est regrettable que ce ne soit pas plus intégré, affiché dans la démarche de conservation du patrimoine, d'autant que les bâtiments pèsent pour 83 % dans les dépenses énergétiques de la Ville et que la Ville est à seulement - 8,3 % de ses dépenses énergétiques fin 2017 pour un objectif de - 20 % en 2020, un retard inquiétant car il sera difficile à rattraper.

Illustration significative de ce constat, la Mission n'a obtenu aucun état du patrimoine actuel selon son étiquette énergétique et ce n'est pas faute de l'avoir demandé à plusieurs reprises. Pourtant seul cet état permettrait de savoir si les rénovations énergétiques réalisées sont à la hauteur des objectifs fixés pour le Plan Climat. Certes, la Ville fait des rénovations, mais en fait-elle un peu, moyennement, beaucoup, selon les objectifs à atteindre ? Je suis, je dirais nous sommes toujours dans l'incapacité de le dire à l'issue de cette Mission.

Concernant la prospective, la démarche à partir des données et modélisations de l'Observatoire urbain nous a été présentée. L'étude partenariale prévue avec l'INSEE devrait permettre d'affiner ces analyses. Si la prospective et les résultats en matière d'équipements scolaires nous ont été présentés, il manque encore les résultats de prospective dans d'autres domaines, comme les crèches, les équipements sportifs ou encore les espaces verts.

La Ville ne s'est pas dotée d'un observatoire foncier, nous le regrettons, car même si cette fonction est remplie par le travail croisé de différents services de la Ville, il serait plus efficace pour nous et pertinent de le formaliser dans un observatoire avec les moyens adéquats. Les tensions liées aux évolutions démographiques constatées et à la disponibilité du foncier le justifient pleinement.

Enfin, la prospective concernant la réhabilitation thermique de notre patrimoine n'a quasiment pas été évoquée. C'est un manque important du travail de cette Mission.

En conclusion, cette Mission a apporté beaucoup d'informations, mais elles sont incomplètes et ne permettent pas une réelle évaluation de la politique patrimoniale de la Ville. La rénovation des bâtiments énergétiques des bâtiments municipaux, dont l'importance devient grandissante face à l'urgence climatique, doit prendre toute sa place dans les objectifs de la politique patrimoniale de la Ville, mais nous constatons que l'exécutif n'en a pas pris encore toute la mesure.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Les échanges se sont déroulés comme cela a été dit précédemment dans un climat serein, constructif, avec une volonté partagée de comprendre et d'être force de proposition.

Je tiens donc également à remercier les services qui nous ont accompagnés durant cette Mission et qui ont su faire preuve de pédagogie, d'explications et d'analyses. Le travail fourni est important et de qualité. Que les agents notamment de la Direction de la construction, de l'immobilier, de la DGTB, de la DAU, en soient remerciés.

Permettez-moi également, Monsieur le Maire, de souligner le sens du dialogue et de l'écoute dont a fait preuve madame Gay, la qualité du rapport et le consensus dont il a fait l'objet sont aussi dus à la manière dont ont été tenus les débats.

Les membres possèdent donc une meilleure vision d'ensemble du patrimoine de la Ville et de l'organisation interne de notre fonction immobilière.

Comme cela a été dit précédemment, la réunion du 20 novembre a ainsi vu l'approbation du rapport à l'unanimité des personnes présentes.

Ce rapport reprend fidèlement les échanges tenus au cours des différentes réunions et ressort les points de constat structurants de la fonction immobilière de la Ville, c'est-à-dire l'évolution constante du patrimoine, les cadres de gestion mis en place, le bon état général de conservation de nos bâtiments, leur adaptation aux évolutions des besoins et des usages, la prise en compte des contraintes réglementaires et les opportunités de partenariat avec les acteurs privés.

En termes de proposition, deux points sont mentionnés concernant le renforcement des actions de communication à destination des usagers et la poursuite d'une politique immobilière transversale traduite par la démarche du schéma directeur immobilier.

Deux points de conclusion ont été ajoutés concernant la participation de la politique immobilière à la lutte contre le changement climatique et l'enjeu de mutualisation des équipements publics.

Le travail entrepris démontre bien qu'il existe une cohérence de la politique foncière et patrimoniale de la Ville de Lyon, qu'elle s'appuie sur une analyse des besoins. Comme indiqué notamment par les services durant une des Commissions, le patrimoine, c'est le socle de l'offre, notamment associative, offert aux Lyonnais. Ce sont aussi des services publics qui peuvent ainsi permettre d'apprendre, de se cultiver mais aussi d'entretenir des relations sociales dans tous les quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier pour attester de sa communication au Conseil municipal et de nos débats sur celui-ci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Il est adopté.

2018/4311 - Lyon 5^e - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif à la prise en charge par la Ville de Lyon des travaux à réaliser sur le plancher haut de son local, appartenant aux parties communes de la copropriété - Immeuble sis 47 rue des Farges – EI 05 054

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2018/4316 - Lyon 7^e – Approbation d'une convention de transfert de gestion à l'euro symbolique au profit de l'INSERM des volumes 44 et 55 situés dans l'enceinte du site Ville de Lyon - Fondation Mérieux 19 avenue Tony Garnier - EI 07 245 – N° 07 245 V 002 et 07 245 V 004

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2018/4340 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 75 rue Villon à Lyon 8^e au profit de l'Amicale des anciens de la Légion étrangère de la région lyonnaise (AALÉ) - Ensemble immobilier n° 08225

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2018/4341 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit du domaine privé, situé 60 rue Arrachart à Lyon 8^e au profit de l'Union nationale des Combattants du Rhône section Lyon rive gauche - Ensemble immobilier n° 08207

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2018/4347 - Lyon 4^e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon de la piscine Saint Exupéry et de son terrain d'assiette, sis 11 rue Petrus Sambardier - EI 04037 - Numéro d'inventaire 04037T002 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2018/4368 - Stade Balmont La Duchère - Mise aux normes des vestiaires selon le règlement de la FFF - Lancement de l'opération n° 09070659 - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00004

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2018/4369 - Théâtre des Célestins - Renouvellement du système informatisé du cintre - 4 rue Charles Dullin, 69002 Lyon - opération n° 02013003 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2018/4370 - Lyon 8^e - Prorogation par avenant de la convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon et relative à la mise à disposition à titre gratuit du tènement sis 19 rue Paul Cazeneuve pour l'exploitation d'un collège, dans l'attente d'une régularisation foncière - EI 08292 - N° inventaire 08292T 001

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2018/4373 - Lyon 7^e - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'opération de désamiantage, démolition et dépollution des parcelles 1-3 rue du Vercors réalisée dans le cadre de la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer - EI 07143 - numéro d'inventaire 07143T003 et 07143T004 - Adaptation de l'opération n° 07143002 et réduction de l'AP n° 2016-1, programme 00014

Rapporteur : Mme GAY Nicole
Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/4328 - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2^e – EI 02112

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/4344 - Approbation d'une convention d'occupation à titre gratuit pour la SCOP SARL compagnie les Trois Huit pour les locaux situés 22, rue Commandant Pégout - Lyon 8^e pour 2019-2020

Rapporteur : M. GRABER Loïc
M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

2018/4374 - Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le CCAS et la CARSAT Rhône-Alpes

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Comme il se fait tard, s'il n'y a pas de questions diverses, nous irons dans nos pénates.

(La séance est levée à 20 heures 50.)

Annexe 1

Cession d'une parcelle de terrain non bâtie située 33,33 bis et 35 rue du Bon Pasteur au profit de la Société NEOXIA GROUP- EL 01284-n° d'inventaire 01284 T 001-03 et 01284 T 002-01
Vote au scrutin public sur appel nominal

VILLE DE LYON

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil Municipal du 17 décembre 2018

- Dossier n° 2018-4352 - Cession d'une parcelle de terrain non bâtie située 33,33 bis et 35 rue du Bon Pasteur au profit de la Société NEOXIA GROUP- EL 01284-n° d'inventaire 01284 T 001-03 et 01284 T 002-01

NOM	Prénom	Absent	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
AIT-MATEN	Zorah			X		
BALAS	Laurence				X	
BAUGUIL	Véronique				X	
BAUME	Emeline				X	
BERAT	Pierre				X	
BERNARD	Roland		CUCHERAT Yann	X		
BERRA	Nora		BERAT Pierre		X	
BESSON	Dounia			X		
BLACHE	Pascal				X	
BLEY	Antonia			X		
BOUDOT	Christophe	X				
BOUZERDA	Fouziya		CONDEMINE Anne-Sophie	X		
BRAILLARD	Thierry	X				
BROLIQUIER	Denis				X	
BRUGNERA	Anne		GRABER Loïc	X		
BRUMM	Richard			X		
BURILLON	Carole			X		
CHEVALLIER	Françoise				X	
CLAISSE	Gérard			X		
COLLOMB	Gérard			X		
CONDEMINE	Anne-Sophie			X		
CORAZZOL	Guy			X		
COULON	Christian		FONDEUR Marie-Odile	X		
CROIZIER	Laurence	X				
CUCHERAT	Yann			X		
DAVID	Jean-Jacques				X	
de LAVERNEE	Inès		NACHURY Dominique		X	
DOGNIN-SAUZE	Karine			X		
DURAND	Jean-Dominique			X		
FAURIE-GAUTHIER	Céline			X		
FONDEUR	Marie-Odile			X		
FRIH	Sandrine		HAJRI Mina	X		
GAY	Nicole			X		

NOM	Prénom	Absent	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GEOURJON	Christophe				X	
GIORDANO	Alain			X		
GRABER	Loïc			X		
GRANJON	Isabelle		PERRIN-GILBERT Nathalie		X	
GUILLAND	Stéphane				X	
HAJRI	Mina			X		
HAMELIN	Emmanuel				X	
HAVARD	Michel		SERVIEN Elvire	X		
HOBERT	Gilda			X		
JULIEN- LAFERRIERE	Hubert		AIT-MATEN Zorah	X		
KEPENEKIAN	Georges			X		
KIMELFELD	David		PALOMINO Sylvie	X		
KISMOUNE	Ali			X		
LAFOND	Luc				X	
LE FAOU	Michel		LEVY Charles-Franck	X		
LEVY	Charles-Franck			X		
LEVY	Fabienne				X	
MADELEINE	Christelle	X				
MALESKI	Jérôme		CORAZZOL Guy	X		
MANOUKIAN	Henriette			X		
NACHURY	Dominique				X	
PALOMINO	Sylvie			X		
PELAEZ	Louis			X		
PERRIN-GILBERT	Nathalie				X	
PHILIP	Thierry		PICOT Myriam	X		
PICOT	Myriam			X		
RABATEL	Thérèse			X		
REMY	Arthur				X	
REYNAUD	Blandine			X		
RIVOIRE	Françoise			X		
ROLLAND-VANNINI	Nathalie		KISMOUNE Ali	X		
ROUX de BEZIEUX	Elodie		SANGOUARD Joëlle		X	
ROYER	François		BROLIQUIER Denis		X	
RUDIGOZ	Thomas			X		
SANGOUARD	Joëlle				X	
SECHERESSE	Jean-Yves		KEPENEKIAN Georges	X		
SERVIEN	Elvire			X		
TAZDAIT	Djida			X		
TETE	Etienne	X				
TOURAINÉ	Jean-Louis		TAZDAIT Djida	X		
TOTAL		5	19	46	22	0

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
TOTAUX	46	22	0	0

Nombre de **votants** = **68**

A déduire (absentions): 0

Nombre de **suffrages exprimés** = **68**

Majorité:

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Mme Mina HAJRI.
